



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Convention ORT de la Métropole Rouen Normandie

**OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE
CONVENTION TERRITORIALE D'APPLICATION
PETITES VILLES DE DEMAIN**

**pour les communes
DUCLAIR et LE TRAIT**

ENTRE

La commune de Duclair

Représentée par son maire Jean DELALANDRE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2022,
Ci-après désignée par « la Ville de Duclair » ou « Duclair »,

La commune du Trait

Représentée par son maire Patrick CALLAIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2022,
Ci-après désignée par « la Ville du Trait » ou « Le Trait »,

La Métropole Rouen Normandie

Représentée par son président Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil métropolitain en date du 12 décembre 2022,
Ci-après désignée par « la Métropole »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le préfet Jean-Benoît ALBERTINI,
Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE

Le Département de la Seine-Maritime,

Représenté par son président Bertrand BELLANGER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération de la Commission permanente en date du 23 janvier 2023,
Ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Sommaire

Préambule	3
Article 1 - Objet de la convention territoriale d'application ORT Petites Villes de Demain.....	3
Article 2 – Les ambitions du territoire.....	4
Article 3 – Les orientations stratégiques.....	9
Article 4 – Le plan d'action	9
4.1 Les périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT.....	9
4.2 Les actions	10
4.2.1. Les études.....	10
4.2.2. Les opérations	11
4.3. Projets en maturation.....	13
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	13
Article 6 - Engagements des partenaires.....	14
6.1. Dispositions générales concernant les financements	14
6.2. Le territoire signataire	14
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	15
6.4. Engagements du Département	16
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	16
6.6. Maquette financière.....	17
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	18
Article 8 - Suivi et évaluation du programme.....	19
Article 9 - Résultats attendus du programme	19
Article 10 – Utilisation des logos	20
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité.....	21
Article 12 – Evolution et mise à jour de la convention.....	21
Article 13 - Résiliation de la convention.....	21
Article 14 – Traitement des litiges.....	21
Annexes	23

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Dans le cadre de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain, la Métropole Rouen Normandie et les communes de Duclair et du Trait se sont engagées à signer sous 18 mois une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire avec l'Etat afin de mettre en œuvre la stratégie de revitalisation de Duclair et du Trait.

Les opérations de revitalisation de territoire donnent lieu à une convention entre l'Etat, ses établissements publics intéressés, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et tout ou partie de ses communes membres. La ville principale de l'EPCI est obligatoirement signataire de la convention, sauf dérogation. Ainsi la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire nécessaire pour la mise en œuvre du programme Petites villes de demain à Duclair et au Trait est établie à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie. De plus, les Villes de Rouen et d'Elbeuf, cœurs d'agglomération de l'armature urbaine de la métropole, ont été associées à la démarche.

La présente convention fait partie de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la Métropole Rouen Normandie composée d'une convention cadre et de conventions territoriales d'application qui déclinent les projets de revitalisation des communes en fonction de la spécificité de leur territoire.

Article 1 - Objet de la convention territoriale d'application ORT Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La présente convention territoriale d'application précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. L'articulation avec le CRTE signé le 19 juillet 2021 par l'Etat, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et la Métropole Rouen Normandie est définie dans la convention cadre ORT de la Métropole. L'ORT s'inscrit dans les objectifs du CRTE, et plus particulièrement dans l'axe 5 « Renforcer la cohésion sociale et territoriale ».

La présente convention territoriale ORT PVD précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Duclair et du Trait ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 16 juillet 2021.



Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention territoriale est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Les communes de Duclair et du Trait sont situées en bord de Seine, sur l'axe Rouen - Le Havre, au cœur du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Au sein de la Métropole Rouen Normandie, elles sont identifiées comme pôles de vie, ayant un rôle de centralité au sein de l'espace rural de l'Ouest métropolitain et relativement éloignées des pôles urbains environnants. Le Trait, qui constitue « la porte d'entrée Ouest » de la Métropole, se situe à 36 minutes de Rouen, 25 minutes d'Yvetot et de Barentin (en voiture). Duclair se situe à 30 minutes de Rouen, 25 minutes d'Yvetot et 16 minutes de Barentin (en voiture).

Duclair et Le Trait sont au cœur d'un bassin de vie défini par l'INSEE regroupant 10 communes (Duclair, Epinay-sur-Duclair, Heurteauville, Jumièges, Le Mesnil-sous-Jumièges, Le Trait, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengville, Yainville), soit 18 765 habitants (recensement INSEE 2019).

Démographie

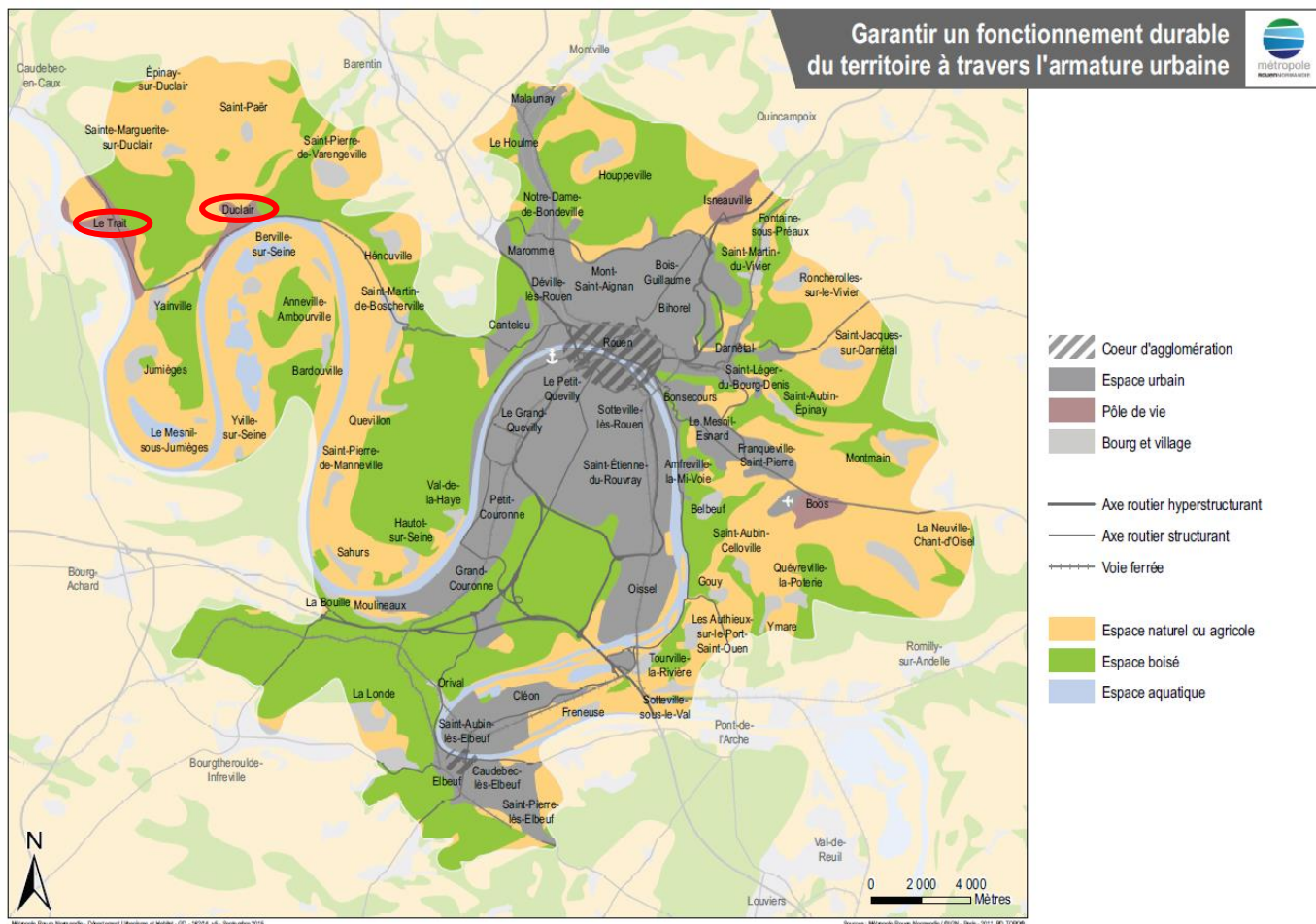
La commune du Trait compte 4 876 habitants (au recensement INSEE 2019) regroupés en 2 315 ménages. Le nombre d'habitants diminue depuis la fermeture des chantiers navals en 1972 avec une période de relative stabilité autour de 5 180 habitants entre 2008 et 2013. Le dernier recensement montre que la déprise démographique a repris avec une perte de 319 habitants en 6 ans (- 1,1% par an).

La commune de Duclair compte 4 073 habitants (au recensement INSEE 2019) regroupés en 1 845 ménages. Le nombre d'habitants, qui augmentait depuis 1968 et qui s'est relativement stabilisé autour de 4 110 habitants entre 2008 et 2013, amorce un léger recul au recensement de 2019 (- 0,2% par an).

Toutefois le nombre de ménages n'a pas diminué, on note même une légère augmentation avec, au Trait 2 304 ménages en 2013 et 2 315 en 2019, et à Duclair, 1 822 ménages en 2013 et 1 845 en 2019. Le nombre de personnes par ménage diminue. En 2019 on compte 2,11 occupants par ménage à Duclair et 2,07 au Trait. Ce phénomène est constaté au niveau national du fait du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie.

Les deux communes connaissent un vieillissement de leur population, en corrélation avec la situation nationale et l'arrivée à 65 ans des générations issues du baby-boom et l'amélioration de l'espérance de vie, 28,9% de personnes de plus de 60 ans en 2019 contre 25,4% en 2013 au Trait et 32,6% de personnes de plus de 60 ans en 2019 contre 27,4% en 2013 à Duclair. On note également une part importante de ménages d'une seule personne, 40,4% au Trait et 35,3% à Duclair mais qui reste du même ordre de grandeur que les moyennes à l'échelle du territoire métropolitain (42,7%) et du département de la Seine-Maritime (37,3%).

Au Trait, le vieillissement de la population s'explique aussi en raison du départ de nombreux jeunes ménages (tranches d'âges de 0 à 44 ans), ce qui pose la question de l'attractivité résidentielle de la commune pour cette catégorie de ménages.



Revenu /emploi

Au Trait, malgré un nombre d'emplois important situés en majeure partie dans la zone d'activités (3 994 en 2017) et la création de 703 emplois supplémentaires en 10 ans, le taux de chômage est élevé (taux de chômage au sens du recensement 19,6 % contre 13,4% au niveau national), particulièrement chez les jeunes. Parmi les actifs, 60,8% travaillent dans une commune autre que Le Trait, part relativement stable (59% en 2008). Corollaire de ces difficultés d'accès à l'emploi, le revenu fiscal médian (19 410 €) est plus faible que celui de la Métropole (21 190 €) et 47% des ménages fiscaux sont imposés contre 56,3% à l'échelle métropolitaine.

A Duclair, bien que le nombre d'emplois sur la commune progresse, celui-ci ne couvre que partiellement les besoins des actifs. 81,2 % des actifs travaillent dans une commune autre que Duclair, part qui augmente légèrement (76,5 % en 2008). Le taux de chômage, au sens du recensement, de 10,4% est plus faible que le taux national 13,4%. Le revenu fiscal médian (21 570 €) est quasi identique à celui la Métropole (21 190 €), de même que le pourcentage des ménages fiscaux imposés (58% à Duclair, 56,3% pour la Métropole).

Logement

Selon le recensement INSEE 2019, on compte 2 516 logements au Trait qui sont pour la très grande majorité des résidences principales (91,9%). Le parc de logements est constitué de 59,5% de maisons et de 40,5% d'appartements. On compte 52% de locataires et 46,9% de propriétaires (les 1,1% restant sont les personnes logées gratuitement). Le taux de propriétaires au Trait est donc légèrement supérieur à la moyenne métropolitaine (45% de propriétaires). La ville possède un nombre important de logements sociaux avec 40,1% du parc selon l'inventaire SRU de l'Etat en 2022, taux nettement supérieur à la moyenne métropolitaine qui est de 34,6%.

Conformément aux orientations du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, l'objectif est de diversifier l'offre de logements sur la commune, et en particulier de proposer des logements en accession à la propriété à coût maîtrisé (25%). Ainsi la Ville a par exemple entrepris avec la SEMVIT la mise en vente de 10 parcelles constructibles au sein de la ZAC de la Hauteville. La poursuite de ce rééquilibrage en matière d'habitat peut passer par l'utilisation de plusieurs leviers dont la réhabilitation du parc ancien (privé et public) et la mutation de friches urbaines. Afin de maintenir un parc de logement locatif à destination des ménages les plus modestes, l'objectif de production du PLH fixe à 10% la part de logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) dans les opérations de logement social. Il est à noter également que les bailleurs sociaux ont lancé la mise en vente d'une partie de leur patrimoine (Habitat 76, Logéal). La Métropole a par ailleurs entrepris une étude pré-opérationnelle de repérage et de traitement du logement vacant. La part des logements vacants publics et privés sur la commune est de 11% en 2021 (données Lovac) et de 3,9% pour la vacance de plus de 2 ans (3,8% pour la Métropole). L'étude définira un programme d'actions adapté à chaque situation communale pour la remise sur le marché de ces logements. La commune a également un tissu ancien avec 66,6% des résidences principales construites avant 1970 (INSEE 2019). Ainsi la rénovation énergétique des logements (privés et publics) est un enjeu fort pour la ville. Un autre enjeu concerne l'offre de logement adapté pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap notamment en termes d'habitat inclusif.

Selon le recensement INSEE 2019, on compte 2 086 logements à Duclair qui sont pour la très grande majorité des résidences principales (88,7%). Le parc de logements est très majoritairement constitué de maisons (73% de maisons et 27% d'appartements). On compte 56,5% de propriétaires et 42,3 % de locataires (les 1,2% restant sont les personnes logées gratuitement). La ville possède 28,8% de logements sociaux selon l'inventaire SRU de l'Etat en 2022. Conformément aux orientations du PLH, l'objectif est de maintenir l'équilibre d'une offre diversifiée en favorisant des logements en accession à la propriété abordable dans la production neuve (25%). Cette production de logements peut passer par l'utilisation de plusieurs leviers dont la réhabilitation du parc ancien (privé et public) et la mutation de friches urbaines. Afin de maintenir un parc de logement à destination des ménages les plus modestes, l'objectif de production du PLH fixe à 30 % la part de logements locatifs financés en Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI) dans les opérations de logement social. Il est à noter également que les bailleurs sociaux ont lancé la mise en vente d'une partie de leur patrimoine (Habitat 76, CDC Habitat, Logeo). La Métropole a par ailleurs entrepris une étude pré-opérationnelle de repérage et de traitement du logement vacant. La part des logements vacants publics et privés est de 11,2% en 2021 et de 4,7% pour la vacance depuis plus de 2 ans (3,8% sur la Métropole). L'étude définira un programme d'actions adapté à chaque situation communale pour la remise sur le marché de ces logements. On compte 38,8% des résidences principales construites avant 1970, le sujet de la rénovation énergétique est donc un enjeu moins fort que sur la commune du Trait et se concentre sur le centre-ville. Un autre enjeu concerne l'offre de logement adapté pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap notamment en termes d'habitat inclusif.

Equipements publics

Au Trait, la décroissance démographique s'est accompagnée de la fermeture de plusieurs services publics.

A Duclair les bâtiments publics sont assez énergivores. Depuis 2014, une programmation de réhabilitation et de mise en accessibilité des bâtiments publics (mairie, stade, terrains de tennis,...) a été engagée.

Commerces

L'observatoire du commerce mis en place par la Métropole depuis 2011 permet d'observer et d'analyser les dynamiques commerciales sur chacune des communes du territoire, dont les communes de Duclair et du Trait.

Ainsi, dans le cadre de cet observatoire mis à jour fin 2020, deux polarités commerciales ont été identifiées sur la commune du Trait :

- Un pôle intermédiaire nommé « Polarité centre-ville », situé sur l'artère principale de la commune à proximité de la mairie et de la bibliothèque municipale. Ce pôle commercial se caractérise par un ensemble de commerces et de services qui par leur nombre ou leur diversité attirent des consommateurs en provenance de plusieurs communes (bassin de vie) ou à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers, pour répondre aux besoins de consommation quotidiens à hebdomadaires. Ce pôle remplit une fonction de moyenne et grande proximité et contribue à limiter les déplacements motorisés des habitants. Il joue un rôle important

dans le maillage commercial de l'agglomération.

- Et un pôle de proximité nommé « Polarité Maréchal Foch », situé également sur l'artère principale, à proximité de la zone industrielle du Malaquis. Ce pôle commercial se caractérise par un ensemble de commerces et de services qui desservent une population locale (échelle du quartier, de la commune) pour répondre aux besoins de consommation quotidiens. Cette polarité joue un rôle majeur dans l'animation urbaine, avec des déplacements privilégiés par la marche ou le vélo.

Cependant, il est important de noter que de nombreuses cases occupées par une activité commerciale ou vacantes ne sont pas regroupées au sein d'une polarité commerciale mais implantées de façon diffuse.

Quelques données sur la situation du commerce au Trait :

- 75 locaux avec vitrine ont été recensés en 2020.
- 75% des locaux sont occupés par une activité commerciale.
- Le taux de vacance en 2020 est de 16%, soit une augmentation de 12 points par rapport à 2011.
- Les 4 activités de commerce de détail les plus représentées en 2020 sont :
 - o Boulangerie Pâtisserie (15.0%) - 3 points de vente
 - o Boucherie Charcuterie (10.0%) - 2 points de vente
 - o Pharmacie (10.0%) - 2 points de vente
 - o Habillement (10.0%) - 2 points de vente
- 80% des commerces de détail ont une surface de vente inférieure à 300 m².
- Fermeture du supermarché Leader Price en 2021.
- L'Union commerciale et artisanale du Trait a été dissoute début 2022 mais a été relancée en octobre 2022.

Dans le cadre de cet observatoire mis à jour fin 2020, deux polarités commerciales ont été identifiées sur la commune de Duclair : deux pôles intermédiaires nommé « Polarité centre-ville » et « Polarité carrefour ». Le commerce à Duclair se concentre sur ces deux polarités, la plus importante étant le centre-ville. Ce pôle commercial se caractérise par un ensemble de commerces et de services qui par leur nombre ou leur diversité attirent des consommateurs en provenance de plusieurs communes (bassin de vie) ou à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers, pour répondre aux besoins de consommation quotidiens à hebdomadaires. Ce pôle joue également un rôle important dans le maillage commercial de l'agglomération.

Quelques données sur la situation du commerce à Duclair :

- 99 locaux avec vitrine ont été recensés en 2020.
- 77 % des locaux sont occupés par une activité commerciale.
- Le taux de vacance en 2020 est de 14,1%, soit une augmentation de 8 points par rapport à 2011.
- Les 5 activités de commerce de détail les plus représentées en 2020 sont :
 - o Boulangerie Pâtisserie (17.4%) - 4 points de vente
 - o Fleuriste (13.0%) – 3 points de vente
 - o Boucherie Charcuterie (8.7%) - 2 points de vente
 - o Pharmacie (8,7%) - 2 points de vente
 - o Jardinerie (8.7%) - 2 points de vente
- 87% des commerces de détail ont une surface de vente inférieure à 300 m².
- Il existe une Union commerciale et artisanale à Duclair.

L'étude proposée par la Banque des Territoires pour accompagner les communes PVD sur la thématique du commerce va permettre d'approfondir les dynamiques actuelles après la crise du covid19.

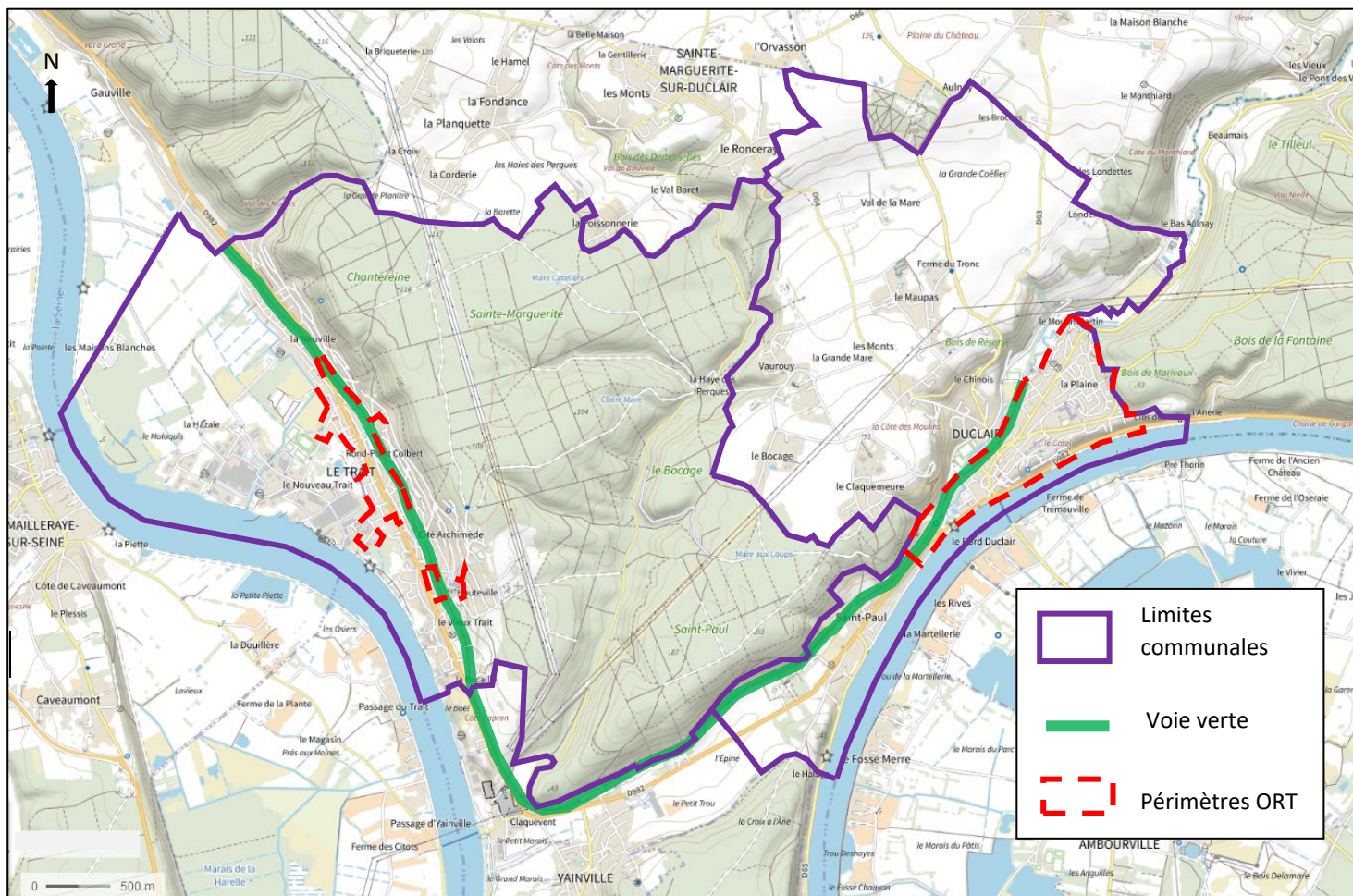
Une présentation des chiffres clés 2019 de l'INSEE pour les deux communes ainsi qu'une fiche de synthèse présentant le Projet Educatif Social et Culturel de la ville du Trait sont annexés à la présente convention territoriale (annexe 1).

Les enjeux de revitalisation

Les deux communes se situent dans un environnement naturel qu'elles souhaitent valoriser afin d'offrir un cadre de vie paysager de qualité, notamment avec la Seine, ainsi que la forêt domaniale Le Trait-Maulévrier qui sépare les deux bourgs. Le Trait et Duclair sont reliées par la RD982. Toutefois, avec l'ouverture à l'automne 2019 de la voie verte

aménagée sur l'ancienne voie ferrée, les deux communes sont désormais reliées par un itinéraire cyclable en cœur de l'espace urbain, traversant les deux centres-villes (8,5 km pour relier les deux mairies par la voie verte). Les Villes souhaitent saisir l'opportunité de la voie verte, identifiée itinéraire principal de la Seine à Vélo, pour structurer leur projet de revitalisation autour de cet axe.

Localisation de la voie verte/ Seine à Vélo et périmètres ORT



Le Trait et Duclair sont engagées dans une dynamique de transition. Chaque ville porte un projet de revitalisation spécifique, en adéquation avec les enjeux particuliers de son territoire communal et de sa population. Le Trait et Duclair portent des projets complémentaires qui ont pour objectifs de renforcer leur attractivité.

Face à ces constats, l'enjeu de revitalisation commun à Duclair et au Trait est de conforter leur rôle de centralité à l'Ouest de la Métropole avec une offre de services de proximité permettant de répondre aux besoins de la population de ce territoire rural.

Plus spécifiquement pour la Ville de Duclair, les enjeux de revitalisation portent sur :

- Maintenir le nombre d'habitants et tendre vers une augmentation raisonnable ;
- Répondre aux besoins de logements de la population ;
- Rendre la ville attractive pour toutes les tranches d'âge.

Plus spécifiquement pour la Ville du Trait, les enjeux de revitalisation portent sur :

- Enrayer la déprise démographique et stabiliser son évolution ;
- Améliorer l'offre de logement pour permettre un parcours résidentiel complet sur la commune ;
- Réaffirmer le positionnement du centre-ville autour de deux polarités.



Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention territoriale PVD fixe les orientations stratégiques pour chaque commune. Celles-ci s'inscrivent dans les orientations définies dans la convention cadre ORT de la Métropole Rouen Normandie.

Pour la Ville de Duclair :

- Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale.
- Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
- Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.
- Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.
- Orientation 5 : Faciliter l'accès à l'emploi notamment des jeunes via la mise en place de nouveaux services en lien avec le numérique mais aussi via la formation professionnelle.
- Orientation 6 : Diversifier l'offre de logements, notamment à destination des seniors.

Pour la Ville du Trait :

- Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
- Orientation 2 : Améliorer les conditions d'éducation et développer les possibilités de formation.
- Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.
- Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
- Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ils seront validés par le comité de projet, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention territoriale PVD. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (cf. article 4).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant à la présente convention.

4.1 Les périmètres des secteurs d'intervention de l'ORT

La Ville de Duclair a défini un secteur d'intervention de l'ORT en lien avec son projet de revitalisation qui figure à l'annexe 2.

La Ville du Trait a défini deux secteurs d'intervention de l'ORT en lien avec son projet de revitalisation, un secteur centre-ville et un secteur de renouvellement urbain, qui figurent à l'annexe 2.

4.2 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné. Le calendrier prévisionnel des actions figure en annexe 5.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Un plan localisant les actions pour chaque commune ainsi que l'ensemble des fiches action sont annexés à la présente convention (annexe 7 pour Duclair, annexe 8 pour Le Trait et annexe 6 pour la fiche action commune aux deux villes).

A noter que toutes les actions présentées ci-après ou sur le plan de localisation ne font pas toujours l'objet d'une fiche : soit le projet a déjà été réalisé au moment de la signature de la présente convention, soit le projet est encore en maturation.

4.2.1. Les études

Dans le cadre des orientations stratégiques définies à l'article 3, les communes ont entrepris des études afin d'approfondir l'analyse de leur territoire.

Pour la Ville de Duclair :

➤ Audit de transformation digitale pour une transformation numérique de la mairie, étude réalisée de T2 2022 à T4 2022.

➤ Etude commerces « Shop'In », proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Banque des Territoires pour accompagner les communes PVD qui le souhaitent via la mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande PVD, prise en charge à 100% par la Banque des Territoires. Cette étude a pour objet d'apprécier objectivement les impacts de la crise sanitaire sur l'appareil commercial de la commune, disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux villes les moyens d'adapter leur politique d'intervention. L'étude a été réalisée de septembre 2022 à novembre 2022 par le cabinet Nouvelles Marges.

➤ Atelier hors les murs : La Ville de Duclair a été retenue par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande pour bénéficier d'un « Atelier hors les murs » en 2022 /2023 en partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Normandie (ENSA) et l'Ecole d'ingénieurs UniLaSalle. Les « Ateliers hors les murs » consistent à mobiliser des équipes d'étudiants, de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire. Cet atelier se fait également en partenariat avec la DDTM, la Préfecture, l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la fédération des Parcs. Dans ce cadre, des étudiants de l'école d'architecture ENSAN et de l'école d'ingénieurs UniLaSalle ont travaillé sur la « ville écologique et durable de demain ». L'atelier s'est déroulé de septembre 2022 à janvier 2023.

Pour la Ville du Trait :

➤ Etude commerces « Shop'In », proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Banque des Territoires

pour accompagner les communes PVD qui le souhaitent via la mobilisation des prestataires du Marché à Bons de Commande PVD, prise en charge à 100% par la Banque des Territoires. Cette étude a pour objet d'apprécier objectivement les impacts de la crise sanitaire sur l'appareil commercial de la commune, disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux villes les moyens d'adapter leur politique d'intervention. L'étude a été réalisée de septembre 2022 à octobre 2022 par le cabinet Nouvelles Marges.

➤ Etude pour l'élaboration d'une stratégie de soutien et de redynamisation du tissu commercial et artisanal en centre-ville. L'étude a pour objet d'analyser le fonctionnement commercial sur le territoire communal et de proposer une stratégie d'intervention pour soutenir et dynamiser le tissu commercial et artisanal de la commune. Cette étude fait suite aux résultats de l'étude flash « Shop'In », elle s'appuie sur les conclusions de celle-ci et aboutira à la définition d'une stratégie commerciale sur la commune. Le bureau d'étude Albert et Associés a été missionné. L'étude a démarré fin octobre 2022.

➤ Accompagnement en ingénierie de l'ANCT pour le déploiement de l'habitat inclusif : la Ville du Trait a candidaté à l'appel à projets Bien Vieillir de l'Etat et a été lauréate en août 2022.

Pour rappel, depuis la signature de la convention d'adhésion PVD en juillet 2021, la Ville du Trait a mis en œuvre les études suivantes :

➤ Définition d'un projet éducatif social et culturel 2022 -2025 : suite à la réalisation d'un diagnostic de territoire partagé. L'étude a été réalisée de mars à novembre 2021.

➤ Etude « Apaisement des conditions de circulation et intégration des modes actifs » réalisée par le Cerema avec une restitution à la Métropole en juin 2022. Cette étude élabore des propositions pour optimiser sur le territoire du Trait le partage de l'espace de circulation entre tous les usagers : piétons, cyclistes, automobilistes et véhicules à gros gabarits (passage de transports exceptionnels).

4.2.2. Les opérations

Dans le cadre des orientations stratégiques définies à l'article 3, les communes ont dès à présent entrepris des projets concourant à la revitalisation de leur territoire.

Pour la Ville de Duclair :

Projets sous maîtrise d'ouvrage Ville :

- Réhabilitation et extension de l'ancienne école des garçons en tiers lieu culturel.
- Rénovation des terrains de tennis couverts (couverture et parois) et réhabilitation et extension du club house.
- Réhabilitation d'un bâtiment laissé vacant par le trésor public pour installer les nouveaux locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).
- Aménagement d'un parc à vocation d'activités sportives, de loisirs et de jeux multigénérationnels.
- Construction d'un micro-abattoir dédié aux races locales et atypiques de volailles afin d'accompagner les éleveurs en prenant part au développement de la filière du canard de Duclair qui se constitue et qui est un élément d'identité locale fort.

Projets sous maîtrise d'ouvrage Métropole :

- Aménagement d'une aire de camping-car.
- Aménagement du prolongement de la voie verte de Duclair à Villers Ecalles.
- Aménagement de l'itinéraire cyclable « Seine à Vélo ».

Projets sous d'autres maîtrises d'ouvrage :

- Réhabilitation de la résidence des Capucines par le bailleur social Logéal Immobilière. Le programme « Résidence du Bois » comprend 10 logements à destination de familles, 11 logements pour les personnes âgées, 8 logements

« inclusifs » à destination de locataires issus du réseau Sclérose en plaques et de France Parkinson, une crèche en rez-de-chaussée et un centre de consultation de l'hôpital du Rouvray.

- Construction d'une gendarmerie, caserne et logements, par Habitat 76.
- Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours par le SDIS76.

Pour rappel, depuis la signature de la convention d'adhésion PVD en juillet 2021, la Ville de Duclair a mis en œuvre les projets suivants :

Sous maîtrise d'ouvrage de la Ville :

- Réhabilitation de la volière aux canards, structure métallique avec toit et panneaux grillagés en périphérie avec aménagement d'un espace paysagé pour le bien-être animal, projet qui s'inscrit dans le cadre de la conservation de la race du Canard de Duclair. Travaux réalisés de mai à décembre 2022.
- Installation du musée numérique Micro-Folie, inauguré le 17 septembre 2022.

Pour la Ville du Trait :

Projets sous maîtrise d'ouvrage Ville :

- Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Flaubert en maison de services et tiers lieu à vocation économique, avec aménagement d'un parc urbain le long de la voie verte.
- Réhabilitation de l'ancienne chapelle Saint Eloi en lieu culturel.
- Travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux (intégrant l'instrumentation des bâtiments pour un suivi des consommations énergétiques) : bibliothèque, centre de loisirs, mairie, école Maupassant.
- Proposition d'un accompagnement gratuit aux propriétaires de logements construits avant 1960 et en situation de précarité énergétique pour des conseils de travaux de rénovation, l'estimation des aides possibles, et un accompagnement au montage des dossiers administratifs. Dans le cadre d'une convention Ville/La Poste, prise de contact avec les propriétaires et orientation vers les conseillers de l'agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (SPL Altern).
- Numérisation de la base adressage de la ville, convention avec la Poste.
- Aménagement du parking des services techniques municipaux avec installation d'une ombrière.

Projets sous maîtrise d'ouvrage Métropole :

- Liaison cyclable entre la zone d'activités du Malaquis et la voie verte.
- Aménagement d'un espace public rue Jean Bart, le long de la voie verte.
- Aménagement de voiries en entrée de ville pour assurer la desserte du futur collège.
- Travaux de requalification du boulevard industriel avec aménagement d'une piste cyclable jusqu'à la Seine.

Projets sous d'autres maîtrises d'ouvrage :

- SEMVIT :
 - o Construction de logements, opération les Jardins de la Hauteville
 - o Mise en vente de 10 parcelles libres constructeur ZAC de la Hauteville
 - o Site Worms, démolition reconstruction de logements (démolition via une convention avec l'EPFN)
- Logéal Immobilière :
 - o Travaux de rénovation énergétique résidence autonomie Biville
- Habitat 76 :
 - o Travaux de rénovation énergétique immeubles du quartier « maisons blanches »
 - o Travaux de rénovation énergétique immeubles en centre-ville dans le quartier « mairie »
- Département :
 - o Reconstruction du collège Commandant Charcot
 - o Travaux de réaménagement et de mise en sécurité du Centre Médico Social
- Etablissement Public Foncier de Normandie :
 - o Démolition d'une friche, site dit Impro – convention Ville /EPFN (en vue du projet d'habitat inclusif)
 - o Démolition d'une friche, site dit Aubin– convention Ville /EPFN

Pour rappel, depuis la signature de la convention d'adhésion PVD en juillet 2021, la Ville du Trait a mis en œuvre les projets suivants :

Sous maîtrise d'ouvrage Ville :

- Travaux de rénovation énergétique gymnase Maupassant, fin travaux juillet 2021
- Installation d'un parc à vélo Alveole place Ronarc'h, juillet 2021
- Installation du musée numérique Micro-Folie inauguré le 6 novembre 2021
- Création d'une Maison France Service, inaugurée le 2 décembre 2021
- Equipements numériques des groupes scolaires Curie et Maupassant, fin travaux septembre 2022
- Création de locaux périscolaires Curie et Maupassant, fin travaux septembre 2022
- Installation du Wi-Fi gratuit dans les lieux publics, août 2022.

Sous maîtrise d'ouvrage Métropole :

- Réaménagement de la place Ronarc'h, juillet 2021.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés dans le plan d'action. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés aux partenaires, lors d'un comité de projets ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la convention, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Les projets en maturation pour la **Ville de Duclair** :

- Ouverture d'un lieu « flottant » événementiel en réflexion– maîtrise d'ouvrage Ville en lien avec la Métropole et la Ville d'Elbeuf-sur-Seine.
- Le développement d'itinéraires cyclables– maîtrise d'ouvrage Métropole.
- Réflexion stationnement autour du projet de tiers lieu culturel – maîtrise d'ouvrage Métropole.
- Démarche pour la protection des falaises le long de la RD et jusqu'à l'entrée de ville.
- Création de logements privés (site actuel MJC).
- Réhabilitation presbytère (projet de renforcement d'attractivité / ouverture au public) - mise en vente ou location.

Les projets en maturation pour la **Ville du Trait** :

- Réaménagement du parc paysager Jacques Guérillon - maîtrise d'ouvrage Ville.
- Réflexion pour un projet d'aménagement : démolition de la friche Aubin pour reconstruire un équipement, la Maison des Solidarités, et réaliser une opération tiroir permettant ainsi de libérer du foncier pour un projet.
- Réflexion sur le devenir de la cité administrative, ex gendarmerie.
- Réflexion sur le site de la Poste en centre-ville.
- Rénovation résidence Brossolette – maîtrise d'ouvrage SEMVIT.
- Le développement d'itinéraires cyclables - maîtrise d'ouvrage Métropole.
- Sécuriser et apaiser la circulation (généralisation zone 30, sécurisation RD982...)- maîtrise d'ouvrage Métropole.
- Amélioration des abords et amélioration de l'accessibilité piétonne autour du projet de l'espace Flaubert - maîtrise d'ouvrage Métropole.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des Territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan de la convention. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Depuis le lancement du programme PVD, le soutien en ingénierie est porté par :

- la Banque des Territoires, qui a confié au Département de la Seine-Maritime l'attribution de crédits d'ingénierie pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs études pré-opérationnelles. Une enveloppe de 85 000 € est réservée par la Banque des Territoires aux communes du Trait et de Duclair et à la Métropole Rouen Normandie pour des aides à l'ingénierie, avec 51 000 € disponibles sur la période 2022-2024. De plus, la Banque des Territoires a financé à 100% une étude commerces « Shop'In » dans le cadre de son marché à bons de commande spécifique PVD pour les villes de Duclair et Le Trait. La Banque des Territoires co-finance également le poste de chef de projet PVD.
- l'ANCT avec le co-financement du poste de chef de projet PVD. Pour la Ville du Trait, l'ANCT finance également un poste de Volontaire Territorial en Administration, chef de projet aménagement junior, ainsi qu'une aide à l'ingénierie dans le cadre de l'appel à projets Habitat Inclusif.
- l'Etablissement Public Foncier de Normandie via une convention signée avec la Ville de Duclair le 17 octobre 2022 pour le projet d'aménagement d'un parc à vocation d'activités sportives, de loisirs et de jeux multigénérationnel et une convention en cours d'élaboration avec la Ville du Trait pour un projet d'aménagement : démolition de la friche Aubin pour reconstruire un équipement, la Maison des Solidarités, et réaliser une opération tiroir permettant ainsi de libérer du foncier pour un projet.

Les Villes souhaitent mobiliser l'ensemble des partenaires qui pourront leur apporter une aide en ingénierie et ainsi permettre la réalisation de leurs projets de revitalisation.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à cette convention d'application territoriale.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements qui sont inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final des dossiers de demandes de subventions restant à déposer ou des projets restant à finaliser.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention territoriale PVD, les communes de Duclair et du Trait assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Métropole a recruté une cheffe de projet Petite Villes de Demain qui travaille en lien avec les communes de Duclair et du Trait pour la bonne réalisation du programme Petites Villes de Demain. Son poste est financé par la Banque des Territoires et l'ANCT à hauteur de 75%. Le restant à charge est partagé entre la Métropole et les communes de Duclair et du Trait. La cheffe de projet a été recrutée au sein du Pôle de proximité Austreberthe-Cailly du département Territoires et Proximité de la Métropole Rouen Normandie pour assurer la coordination et le pilotage des projets « Petites Villes de Demain » des communes de Duclair et du Trait et est en poste depuis le 28 septembre 2021.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du programme Petites villes de demain (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la présente convention territoriale PVD, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'eau, etc.

6.4. Engagements du Département

Dans le cadre de ses politiques de solidarités sociale et territoriale, le Département de la Seine-Maritime s'engage à :

- Mettre en œuvre la convention de partenariat opérationnel signée entre la Caisse des Dépôts et le Département de la Seine-Maritime, relative aux contributions de la Caisse des Dépôts au Programme « Petites Villes de Demain » confiées au Département (crédits d'ingénierie). Dans le cadre de cette convention, le Département s'engage à mobiliser ses ressources et compétences propres en cohérence avec ses domaines d'intervention, en lien avec les autres partenaires (notamment les EPCI, le CAUE, Seine-Maritime Attractivité...), dans le cadre fixé par la Caisse des Dépôts ;
- Soumettre à sa commission permanente l'attribution de toutes les aides de droit commun mobilisables (aide aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, aux travaux dans les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires de premier degré, aides en matière d'équipements sportifs, restauration du patrimoine, locaux à vocation culturelle, etc.) ainsi que celles incluses dans les contrats de territoire, dans la limite des disponibilités budgétaires et dans le respect des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention ;
- Mobiliser l'aide à l'amélioration des aménagements et des espaces publics des bourgs-centres, spécifiquement dédiée aux communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain », dans la limite des disponibilités budgétaires et dans le respect des dispositifs d'aides en vigueur à la date du dépôt de la demande de subvention.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Les deux villes ont déjà entrepris des démarches afin de mobiliser d'une part les citoyens et d'autre part les acteurs socio-économiques dans la réalisation des projets.

Au Trait, pour la mobilisation des acteurs socio-économiques, la Ville s'appuie sur deux réseaux :

- METYA (Mutualisation des Entreprises du Trait Yainville et Alentours) :

Créé en septembre 2020, le Club METYA réunit la Chambre de Commerce et d'Industrie Rouen Métropole, la Ville du Trait et les entreprises du territoire. Ce regroupement se mobilise pour faire rayonner le territoire et ses acteurs économiques en termes d'attractivité. Il a permis de mettre en place de nouveaux services à destination des entreprises comme le covoiturage ou la fibre. Il favorise la création et le maintien d'un réseau de partenaires professionnels et institutionnels. Des groupes de travail y ont vu le jour afin de travailler sur des thématiques comme les risques naturels, la formation (avec la participation du Collège Commandant Charcot) ou l'attractivité notamment. Ce dernier a permis de faire naître le Salon Bien Ici, un événement rassemblant entreprises et institutions et accueillant des personnalités qui font de ce territoire un lieu où il fait bon vivre. Depuis sa création, il y a eu une quinzaine de réunions plénières, auxquelles se sont ajoutés tous les groupes de travail.

- Union des Commerçants et Artisans du Trait (UCAT) :

Relancée en 2022, cette association regroupe des commerçants et artisans traitons (une vingtaine à ce jour) ayant pour objectif de revaloriser les commerces de la ville et fidéliser sa clientèle en organisant toutes sortes d'initiatives, dans le but de développer l'activité économique de la commune. Grâce à une collaboration étroite et la mise en place d'une convention avec la Ville du Trait (en cours), l'association bénéficie d'un accompagnement notamment dans ses actions de communication auprès de la population. L'UCAT fait également partie du Club METYA et a ainsi proposé aux entreprises du territoire ses produits et services dans le cadre de l'application 1CE. Cet outil permet l'accès à des

avantages économiques aux salariés du territoire et favorise le « consommer local ».

Pour la mobilisation de la population, la Ville du Trait a mis en place un Conseil de Vie Sociale au CCAS. Ce Conseil regroupe des représentants des bénéficiaires du service d'aide à domicile, des occupants des résidences autonomie ainsi que leurs familles et des représentants du personnel. Le Conseil de vie Sociale se réunit au minimum trois fois par an. De plus, deux instances de concertation sont en cours de création dans le cadre du Projet Educatif, Social et Culturel : le Comité de veille Seniors et le Conseil des habitants. Dans le cadre de la démarche lancée par la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'habitat inclusif (phase ingénierie), la Ville pourra également s'appuyer sur le Conseil des habitants pour favoriser l'implication et la participation citoyenne des personnes de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap en leur permettant de contribuer à l'élaboration de projets de logements répondant aux critères d'un habitat inclusif, au cœur de la ville, dans une perspective d'attractivité territoriale et de mixité sociale.

A Duclair, pour la mobilisation des acteurs socio-économiques la Ville s'appuie sur l'union commerciale regroupant 61 artisans et commerçants, représentant plus de 80% de l'ensemble. Plusieurs fonds d'aide ont été déployés pour accompagner les commerçants et les artisans : le fonds d'aide accordé par la Métropole en 2020 (dispositif de soutien exceptionnel aux associations du territoire métropolitain), le fonds collectif pour les commerces lors de l'opération de Noël et une subvention de la Ville en 2022. Par ailleurs, les commerçants ont été mobilisés dans le cadre de la réalisation de l'étude Shop'In, étude ayant pour objet d'analyser l'offre commerciale et de préconiser des actions à mettre en œuvre pour la pérennisation des commerces.

Pour la mobilisation de la population, la Ville met en place des résidences d'artistes et d'étudiants avec une réflexion sur le territoire :

- la résidence Atelier Hors les murs : les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Normandie (ENSA) et l'Ecole d'ingénieurs UniLaSalle sont allés à la rencontre des habitants lors de leur semaine d'immersion dans la ville avec un temps fort lors du marché hebdomadaire pour échanger sur la thématique de la « ville écologique et durable de demain ». Ils ont également mené des ateliers dans les écoles. Le travail réalisé par les étudiants a été restitué aux habitants lors d'une réunion publique le 20 janvier 2023.
- la résidence artistique « Amplitude » prévue en 2023 : Le Département de la Seine-Maritime et la Ville de Duclair s'associent pour mettre en place une résidence artistique territoriale autour de l'œuvre « Amplitude », conçue pour être un repère de crue. Au-delà de l'aspect artistique, l'œuvre aborde les thématiques de développement durable, de la culture du risque, des conséquences des activités humaines, de l'environnement et de ses impacts sur la vie des habitants et l'avenir des territoires. La résidence permettra d'accueillir un projet de création ou d'expérimentation artistique dans lequel sera intégré un programme d'actions culturelles et artistiques, en lien avec les acteurs locaux du territoire (Maison des Jeunes et de la Culture, Conservatoire du Val de Seine, fondation les Nids, association l'ESSOR, Scolaires) en direction des habitants de la commune, permettant de les familiariser avec l'œuvre et son message.

Enfin, pour certains projets identifiés dans la présente convention, des modalités de concertation plus précises seront définies au moment opportun, au vu de l'avancement des études, notamment pour le projet de tiers lieu culturel à Duclair et pour le projet de l'espace Flaubert au Trait. On peut noter l'exemple de la consultation organisée du 3 au 19 octobre 2022 par la Ville du Trait pour choisir le nom du futur équipement culturel (réhabilitation de l'ex chapelle St Eloi).

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la présente convention territoriale PVD. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la présente convention territoriale PVD.

La maquette financière figure en annexe 4.



Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est articulée avec la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique. La gouvernance du CRTE est distincte de la gouvernance de l'ORT. En effet, les signataires des deux contrats diffèrent. De plus, la Métropole Rouen Normandie a mis en place une gouvernance ORT adaptée à la structure de sa convention ORT : une convention cadre et des conventions territoriales d'application. Toutefois, les actions définies dans le cadre des conventions territoriales ORT répondent aux objectifs du CRTE et s'inscrivent dans au moins un des sept axes du contrat. Les financements DSIL/DETR des projets ORT sont mentionnés dans le CRTE.

➤ Comité de projet :

Le comité de projet est l'instance de pilotage du programme Petites villes de demain. Il est co-présidé par le maire de Duclair, le maire du Trait et l'élu métropolitain en charge du pôle de proximité Austreberthe Cailly.

Les participants sont :

- la Ville de Duclair,
- la Ville du Trait,
- la Métropole Rouen Normandie
- l'Etat,
- le Département de la Seine-Maritime,
- la Région Normandie,
- la Caisse des dépôts – Banque des territoires,
- le Cerema, ,
- le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande
- l'Etablissement public foncier de Normandie

ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, tels que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie, le CAUE 76 ou l'ADEME par exemple.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

➤ Comité technique

Le comité technique est chargé de la préparation des comités de projet. Il se réunit préalablement à chaque comité de projet. Il est composé obligatoirement des signataires de la présente convention territoriale ORT PVD. D'autres partenaires peuvent être invités à y participer en fonction de l'avancement des actions. Par ailleurs, le comité technique peut être réuni autant de fois que nécessaire.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de projet. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le résultat attendu du programme est de renforcer le rôle de centralité des deux communes. Pour y parvenir, un programme d'actions a été défini et est présenté à l'article 4 « Le plan d'action ». Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexes n°6, n°7 et n°8.

De plus, des indicateurs sont également définis pour chacune des orientations stratégiques présentées à l'article 3 afin d'évaluer l'impact du programme à l'échelle communale. Ces indicateurs sont les suivants :

Pour la Ville de Duclair :

- Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale.
 - Nombre d'événements culturels organisés
 - Superficie d'équipements culturels créée ou réhabilitée
 - Nombre d'équipements créés ou rénovés en soutien à la filière canard de Duclair
- Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
 - Nombre d'équipements publics rénovés / réhabilités
 - Nombre de nouveaux équipements publics ouverts
 - Nombre de nouveaux commerces installés
 - Nombre de nouveaux services installés
 - Nombre d'actions entreprises avec la Métropole et l'union commerciale en lien avec la Ville.
- Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.
 - Nombre d'hébergements touristique créé
 - Nombre d'événements organisés à destination notamment des touristes
 - Linéaire de pistes cyclables aménagées
- Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.
 - Superficie d'espace public renaturé ou végétalisé
 - Superficie d'espace public mise aux normes PMR
 - Superficie de friches traitées (recyclage foncier)
- Orientation 5 : Faciliter l'accès à l'emploi notamment des jeunes via la mise en place de nouveaux services en lien avec le numérique mais aussi via la formation professionnelle.
 - Nombres d'actions entreprises par la Ville pour accompagner l'insertion professionnelle des jeunes
- Orientation 6 : Diversifier l'offre de logements, notamment à destination des seniors.
 - Nombre de logements construits (publics/ privés, typologie)

- Nombre de logements réhabilités (publics/ privés, typologie)
- Nombre de logements construits ou réhabilités à destination des seniors (publics/ privés, typologie)
- Nombre de logements « habitat inclusif » construits ou réhabilités (publics/ privés, typologie)

Pour la Ville du Trait :

- Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l’habitat privé familial et l’adaptation au vieillissement.
 - Nombre de logements construits (publics/ privés, typologie)
 - Nombre de logements réhabilités (publics/ privés, typologie)
 - Nombre de logements construits ou réhabilités à destination des seniors (publics/ privés, typologie)
 - Nombre de logements « habitat inclusif » construits ou réhabilités (publics/ privés, typologie)
 - Superficie de friches traitées (recyclage foncier)
- Orientation 2 : Améliorer les conditions d’éducation et développer les possibilités de formation.
 - Nombre de classes avec un équipement numérique
 - Superficie de locaux périscolaires créée
- Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.
 - Nombre de nouveaux commerces installés
 - Superficie d’équipement créée pour le soutien au développement de l’activité économique
 - Superficie d’infrastructure requalifiée dans la zone d’activités
- Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
 - Nombre de nouveaux services installés
 - Nombre de nouveaux équipements publics ouverts
 - Nombre d’équipements publics réhabilités / rénovés
 - Linéaire de pistes cyclables aménagées
 - Superficie d’espace public mise aux normes PMR
- Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l’attractivité du territoire et une démarche d’exemplarité face aux enjeux climatiques.
 - Nombre d’équipements publics ayant fait l’objet d’une rénovation énergétique
 - Nombre de logements sociaux ayant fait l’objet d’une rénovation énergétique
 - Nombre de logements privés ayant fait l’objet d’une rénovation énergétique
 - Superficie de panneaux photovoltaïques installés
 - Nombre de centrale photovoltaïque installée
 - Superficie d’espace public renaturé ou végétalisé.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l’autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, « kit communication » disponible sur le site internet du programme de l’ANCT, pour toute la durée du programme Petites villes de demain afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu’aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l’une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l’autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu’elle n’acquiert aucun droit sur la charte graphique de l’autre Partie autre que celui de l’utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu’elle n’est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle

afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du programme Petites villes de demain et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

Les Villes de Duclair et du Trait souhaitent après la fin du programme Petites villes de demain en mars 2026 poursuivre l'Opération de Revitalisation de Territoire conformément à la durée de la convention cadre Métropole, soit jusqu'en février 2029.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour de la convention

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires et après avis du comité de projet (à l'exception des fiches actions). C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Pour les fiches actions, comme précisé à l'article 4 de la convention cadre ORT, il n'est pas nécessaire de signer un avenant pour les modifier ou pour créer de nouvelles fiches. Ces modifications pourront être ajoutées seulement après validation du comité de pilotage de la convention territoriale, dans le cas présent le comité de projet. En revanche, les financements indiqués dans les fiches actions devront nécessairement faire l'objet d'une validation par les instances décisionnaires des financeurs avant l'ajout d'une fiche action à la convention territoriale d'application.

Article 13 - Résiliation de la convention

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de projet, il peut être mis fin à la présente convention territoriale ORT PVD. La résiliation de la présente convention territoriale d'application PVD devra faire l'objet d'une modification de la convention cadre ORT de la Métropole Rouen Normandie qui prendra acte de cette résiliation.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au

titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L213-1 du Code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Rouen à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Rouen.

Signée à LE TRAIT, le 10 FEVRIER 2023, en 5 exemplaires,

Le Maire de Duclair,



Jean DELALANDRE

Le Maire du Trait,



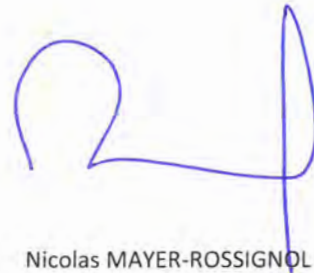
Patrick CALLAIS

Pour le préfet de la Seine-Maritime,
et par délégation,
La secrétaire générale,



Béatrice STEFFAN

Le Président de la Métropole Rouen Normandie,



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Le Président du Département de la Seine-Maritime,
*Pour le président par délégation,
le vice-président délégué,*



André GAUTIER

Annexes

Annexe 1 – Chiffres clés INSEE 2019 Duclair et Le Trait

Synthèse du plan d'actions du Projet Educatif Social et Culturel de la ville du Trait

Annexe 2 – Périmètres des secteurs d'intervention ORT

Annexe 3 – Modèle de fiche action

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – Calendrier prévisionnel des actions

Annexe 6 – Fiche action commune Duclair / Le Trait

Annexe 7 – Plan de localisation des actions à Duclair

Fiches actions Duclair

Annexe 8 – Plan de localisation des actions au Trait

Fiches actions Le Trait

Annexe 1 :

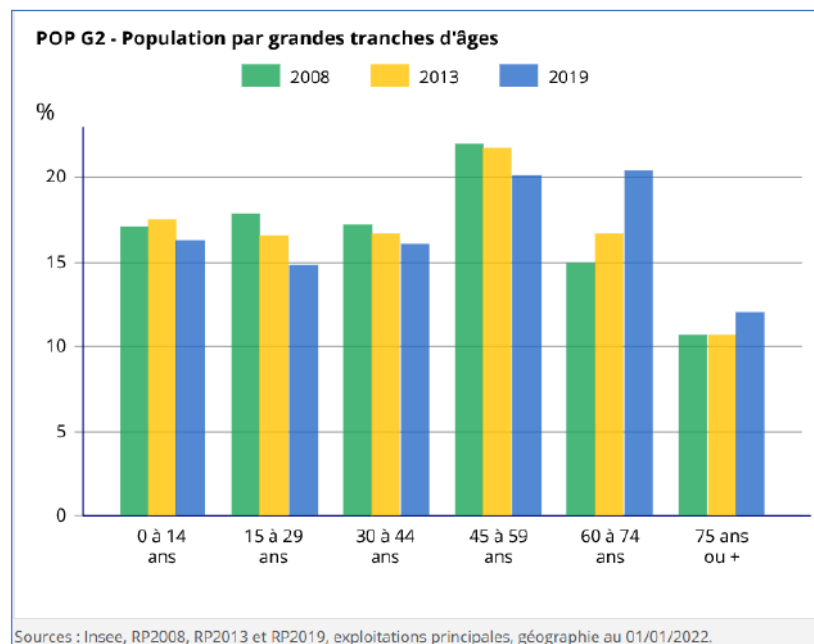
- Chiffres clés INSEE 2019 Duclair**
- Chiffres clés INSEE 2019 Le Trait**
- Synthèse du plan d'actions du Projet Educatif Social et Culturel du Trait**



DUCLAIR - Chiffres clés population (données INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	2 705	2 975	3 487	3 822	4 163	4 107	4 133	4 073
Variation annuelle moyenne de la population		1,4 %	2,3 %	1,2 %	1,0 %	-0,2 %	0,1 %	-0,2 %
Nombre de ménages						1 801	1 822	1 845

- 4 073 habitants (recensement 2019)
- 2,2 personnes /ménage
- 35,3% des ménages : 1 seule personne
- nombre d'habitants relativement stable entre 2008 et 2013 mais qui amorce un léger recul en 2019
- vieillissement de la population : 32,6% de + de 60 ans en 2019 (27,4% en 2013)

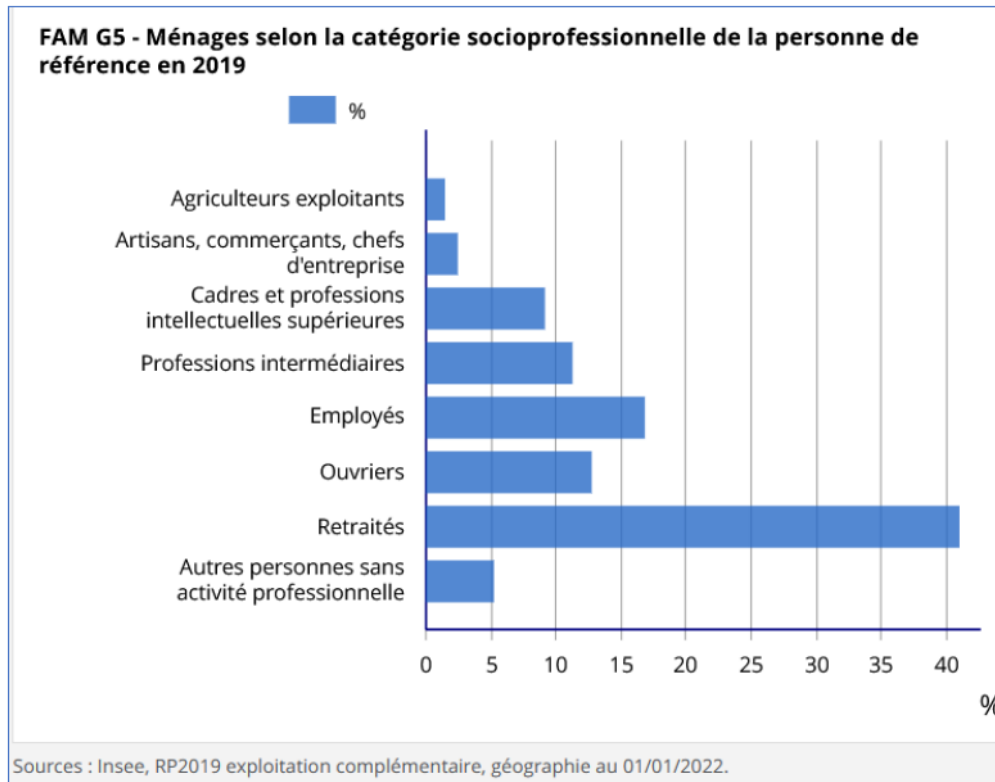


=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22

DUCLAIR - Chiffres clés **revenu/emploi** (données INSEE)

- Revenu médian 21 570 €, quasi équivalent à celui de la Métropole (21 190 €)
- 58 % des ménages fiscaux imposés
- Taux de chômage au sens du recensement : 10,4 % (taux national 13,4%)
- 81,2 % des actifs travaillent dans une commune autre que Duclair
- Part importante des retraités (41%)

=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22



DUCLAIR - Chiffres clés logement (données INSEE)

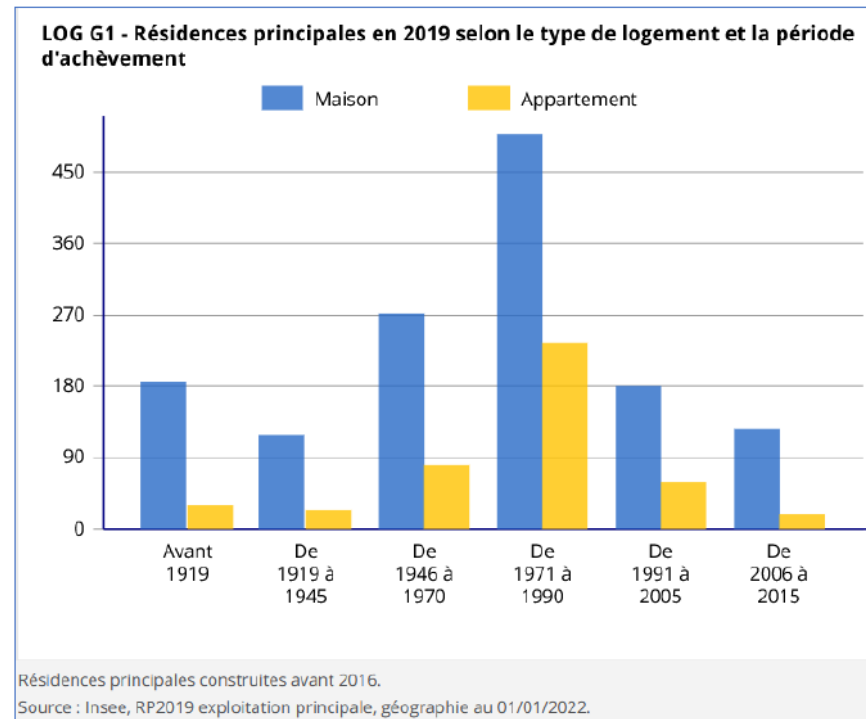
- 2 086 logements en 2019 :
 - 88,7 % de résidences principales
 - 1,1 % de résidences secondaires
 - 10,2 % de logements vacants

- 72,9% maison
27% appartement

- 56,5% propriétaires
42,3% locataires

- 28,8 % de logements sociaux
(inventaire SRU Etat 2022)

- 38,8% des résidences principales
construites avant 1970

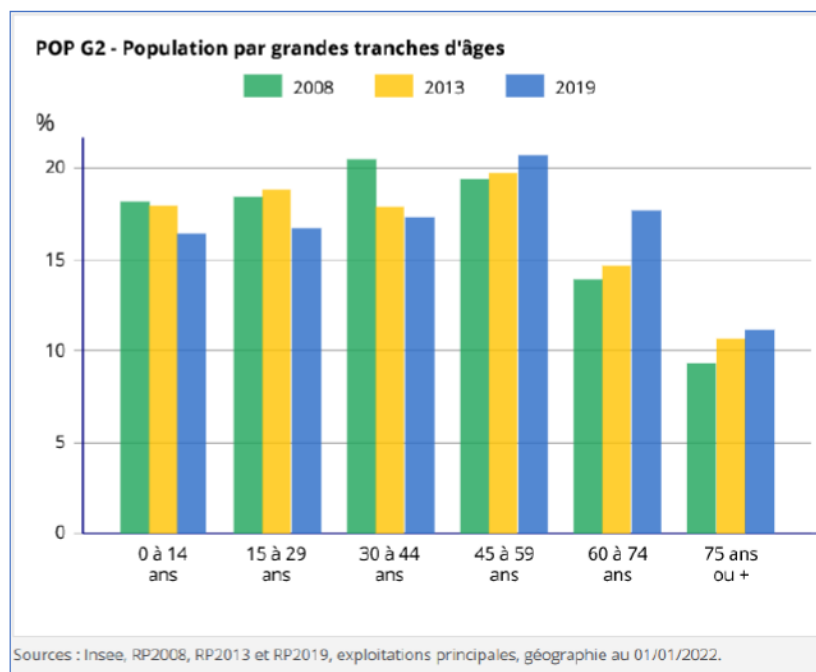


=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22, hormis % logement social

LE TRAIT - Chiffres clés population (données INSEE)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	6 408	6 321	5 917	5 485	5 397	5 172	5 195	4 876
Variation annuelle moyenne de la population		-0,2 %	-0,9 %	-0,9 %	-0,2 %	-0,5 %	0,1 %	-1,1 %
Nombre de ménages						2 187	2 304	2 315

- 4 876 habitants (recensement 2019)
- 2,1 personnes /ménage
- 40,4% des ménages : 1 seule personne
- déprise démographique : perte de 319 habitants en 6 ans (-1,1%/an)
- vieillissement de la population : 28,9% de + de 60 ans en 2019 (25,4% en 2013)

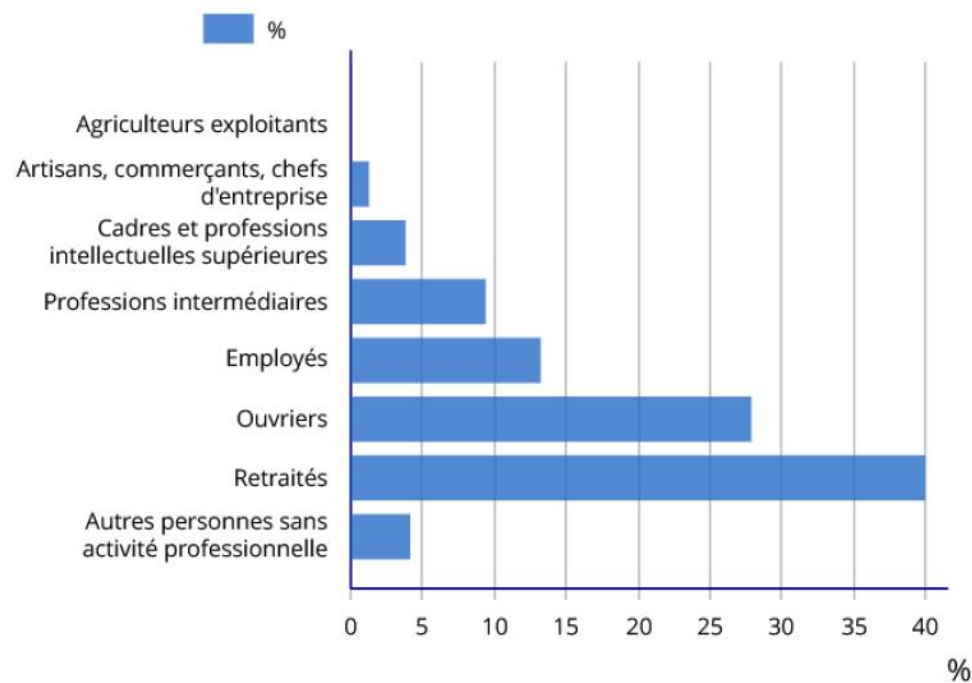


=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22

LE TRAIT - Chiffres clés **revenu/emploi** (données INSEE)

- Revenu médian 19 410 €, inférieur à celui de la Métropole (21 190 €)
- 47% des ménages fiscaux imposés
- Taux de chômage au sens du recensement : 19,6% (taux national 13,4%)
- 60,8% des actifs travaillent dans une commune autre que Le Trait
- Part importante des CSP retraités (40%) et ouvriers (27,3%)

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2019



=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22

LE TRAIT - Chiffres clés logement (données INSEE)

- 2 516 logements en 2019 :
 - 91,9% de résidences principales
 - 0,6% de résidences secondaires
 - 7,4% de logements vacants

- 59,5% maison
40,5% appartement

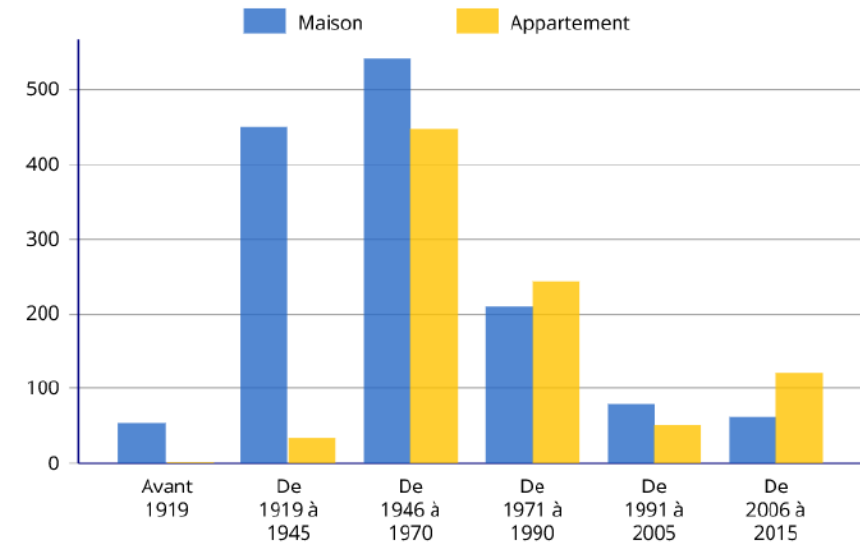
- 46,9% propriétaires
52% locataires

- 40,1% de logements sociaux
(source inventaire SRU Etat 2022)

- Parc ancien : 66,6% des résidences principales construites avant 1970

=> source chiffres Insee recensement 2019 paru 12/07/22, hormis % logement social

LOG G1 - Résidences principales en 2019 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2016.

Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

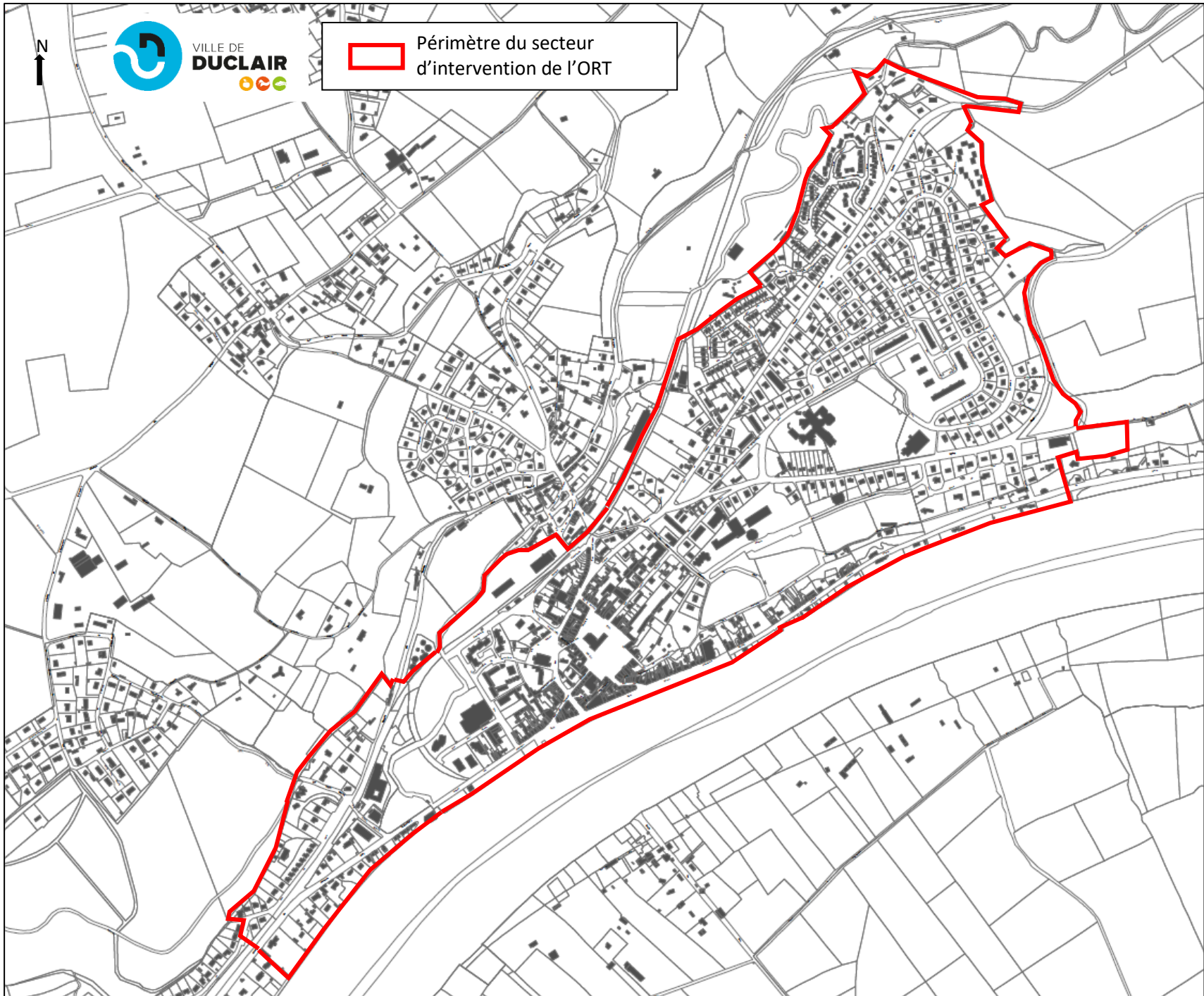
Synthèse des objectifs et des actions du Projet Educatif Social et Culturel de la Ville du Trait

1 Optimiser les ressources du territoire			
1.1	Rendre visibles les équipements et services existants	1.1.1	Visibilité... identité et signalétique
1.2	Valoriser les ressources patrimoniales et environnementales du territoire	1.2.1	Faites nous découvrir votre ville
1.3	Structurer le travail en réseau des acteurs sociaux, éducatifs et culturels	1.3.1	Mise en scène des acteurs du Trait
2 Développer l'offre de service			
2.1	Asseoir une action publique de proximité au travers de lieux relais	2.1.1	Satellites du centre social
2.2	Construire et mettre en œuvre une politique territoriale de soutien à la parentalité	2.2.1	Répit parental baby sitting
		2.2.2	Identifier, accompagner les parents en grandes difficultés
		2.2.3	Réseau d'entraide parentalité
2.3	Structurer une politique auprès des jeunes fondée sur la diversité de leurs besoins, facilitant leur autonomie et leurs engagements	2.3.1	Ouverture et jumelage
		2.3.2	Lien à la vie professionnelle
		2.3.3	Pôle jeunesse
		2.3.4	Place des jeunes dans la vie locale
2.4	Soutenir dans un cadre intergénérationnel et coopératif, l' autonomie des séniors	2.4.1	Comité veille séniors
		2.4.2	Accompagnement à la scolarité intergénérationnelle
		2.4.3	Bougeons Le Trait
2.5	Organiser l' offre de service culturelle autour d'un projet partagé par les différents partenaires, d'un pilotage défini et d'une approche inclusive des différentes identités culturelles et personnes au sein du Trait	2.5.1	L'écriture de la politique culturelle
		2.5.2	Coordination des acteurs culturels
		2.5.3	La voix du Trait
3 Animer une dynamique de développement éducatif social et culturel			
3.1	Développer une culture de la participation et du développement social entre élus, services, intervenants et habitants	3.1.1	Accueil des nouveaux habitants
		3.1.2	Développement de l'engagement bénévole
		3.1.3	Conseils d'habitants
		3.1.4	Réseau animation vie sociale
3.2	Faire émerger et soutenir des projets d'habitants	3.2.1	Soutien du centre social aux initiatives habitants
3.3	Positionner le centre social comme un outil territorial d'animation de la vie sociale	3.3.1	Stratégie globale de communication sur l'animation de la vie sociale
3.5	Contribuer à l' inclusion des personnes en situation de handicap	3.5.1	Action transversale inclusion des personnes en situation de handicap
3.6	Piloter et coordonner le projet social, éducatif et culturel	3.6.1	Piloter et coordonner le projet social, éducatif et culturel




Annexe 2 – Périmètres des secteurs d'intervention ORT

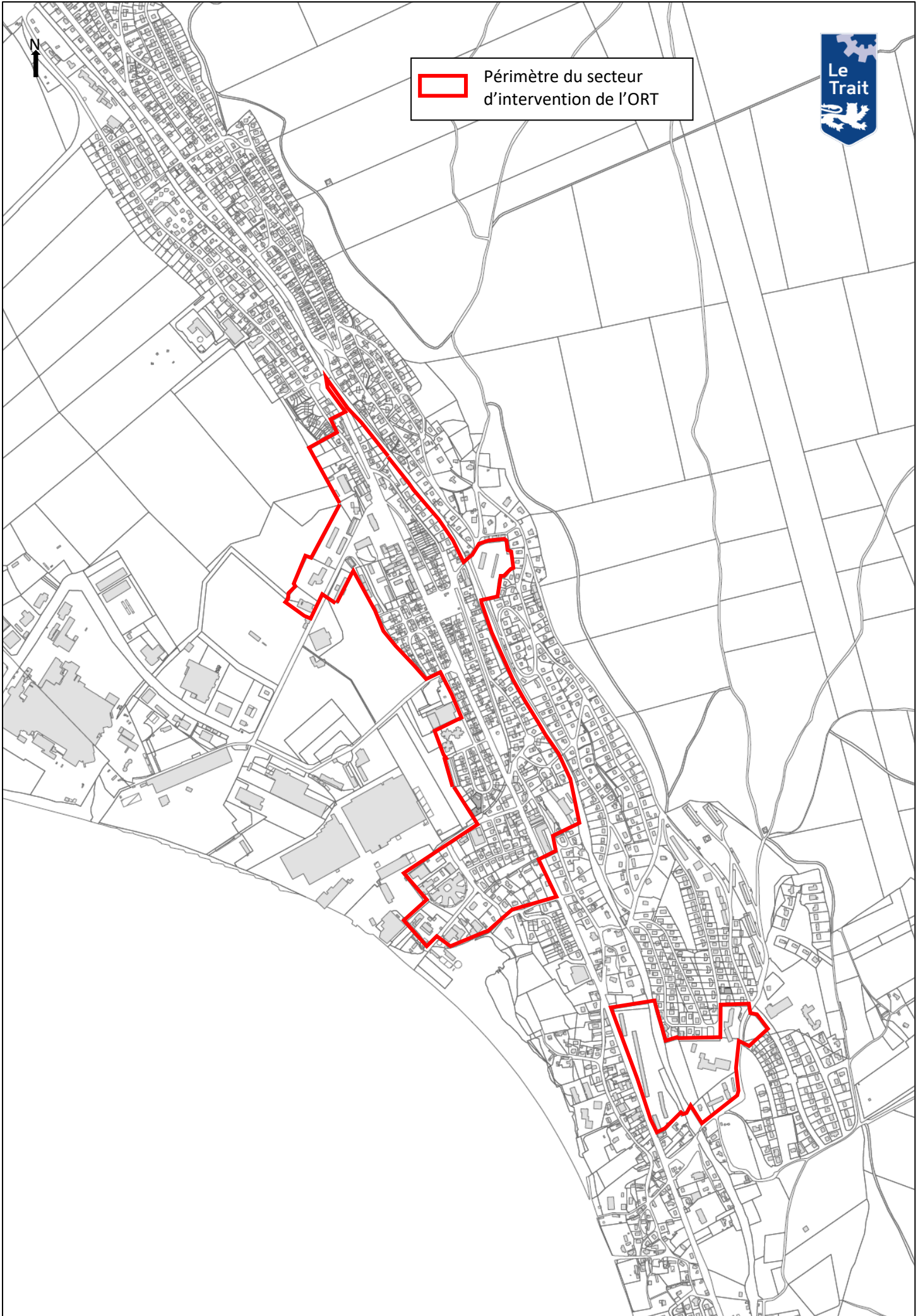




□ Périmètre du secteur
d'intervention de l'ORT



 Périmètre du secteur
d'intervention de l'ORT



Annexe 3 –Modèle de fiche action



FICHE ACTION N°

NOM COURT DE L'ACTION

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	
Action n°	
Statut	En projet / validée / engagée
Niveau de priorité	Fort / Médian / Faible
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type de l'organisation
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc (0,5 à 1 page max, renvoyer si besoin à une annexe détaillée)
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement par maître d'ouvrage et/ou financeur. Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, foncier..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe . Préciser les impacts récurrents éventuels en terme de fonctionnement. Préciser les recettes éventuellement envisagées
Plan de financement prévisionnel / définitif	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels par maître d'ouvrage et/ou financeur. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Préciser les recettes (de cession ou d'exploitation) éventuellement envisagées



Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes, les procédures ou évolutions réglementaires à mettre en œuvre. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans un Territoire d'industrie / en lien avec une Action cœur de ville / AMI Centre-Bourg / PNRQAD/NPNRU/en lien avec une convention OPAH ou OPAH-RU/dans le programme Avenir Montagne ? [NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Expliciter en quoi cette action contribue au renforcement des fonctions de centralité, et si ce n'est pas le cas en quoi cela est pertinent dans le cadre du programme PVD validé. S'inscrit-elle dans un secteur d'intervention prioritaire ?
Annexes	Préciser les autorisations nécessaires aux actions et aux projets en conformité avec la réglementation en vigueur Carte si opportun



Annexe 4 – Maquette financière



MAQUETTE FINANCIERE

RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

POUR LES COMMUNES

DUCLAIR

LE TRAIT

ANNEES 2023-2026

Sur la base des actions programmées de la convention territoriale ORT, la maquette financière prévisionnelle précise les financements prévus :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
PROJETS SUR LA COMMUNE DE DUCLAIR							
Audit de transformation digitale	Duclair	8 333,33 € HT	1 666,67 € (20%)	Plan de relance 6 666,66 € (80%)	/	Attribuée	Etude de T2 2022 à T4 2022
Etude Shop'In (commerces)	Banque des Territoires Duclair	12 894 € HT	12 894 € HT (100% des Banque des Territoires)	/	/	Etude réalisée	Etude de septembre à novembre 2022
Atelier hors les murs	PNR ENSA Normandie UniLaSalle	35 250 €	6 250 € (18%)	FNADT : 10 000 € (29%) DDTM : 5 000€ (14%)	PNR : 5 000 € (14%) EPFN : 5 000 € (14%) Duclair : 4 000 € (valeur en nature) (11%)	Attribuées	Atelier de septembre 2022 à janvier 2023

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Réhabilitation de la volière aux canards	Duclair	174 269,38 € HT	73 227,78 € HT (42%)	DSIL 2022 : 27 873,60 € (16%)	Métropole FAA : 31 357,60 € (18%) Département : 41 810,40 € (24%)	Attribuées	Travaux de mai à décembre 2022
Micro-Folie	Duclair	25 710,19 € HT	15 426,12€HT (60%)	FNADT : 10 284,08€ (40%)	/	Versée	Inauguration le 17/09/22
Création tiers lieu culturel – ancienne école des garçons <i>Etude de programmation</i>	Duclair	24 000 € HT	12 000 € HT (50%)		Banque des Territoires : 12 000 € (50%)	Attribuée	Etude de programmation démarrée en avril 2022
Réhabilitation clos/couvert <i>Maîtrise d'œuvre + honoraires + frais divers Travaux</i>	EPFN	Coûts prévisionnels : 173 861 € HT 629 475 € HT	30%		Ville 40% Région (fonds friche) 30 %	Convention à signer	
Extension et aménagements intérieurs : <i>Maîtrise d'œuvre + honoraires + frais divers Travaux</i>	Duclair	663 933 € HT 2 279 991 € HT		Montant à déterminer, demandes à faire : - DSIL	Montant à déterminer, demandes à faire : - Département - Région - Métropole - Agence de l'eau	Demandes de subventions à faire	
Rénovation et extension du tennis club	Duclair	677 485,18 € HT		DSIL 30% ?	Département 90 000 € Métropole 73 716,86 € (11%)	DSIL à demander Département attribuée Métropole attribuée	Travaux de décembre 22 à novembre 23
Reconversion bâtiment Trésor Public en Maison des Jeunes et de la Culture	Duclair	Montant estimé : 2 342 500 € HT			CAF : 600 000 € Département	Demandes CAF et Département à faire	Lancement maîtrise d'œuvre T4 22 / T1 23 Début travaux T3 23

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Aménagement parc multigénérationnel <i>Etudes techniques + scénarii aménagement</i> <i>Travaux</i>	Duclair	40 000 € HT A l'étude	16 000€ HT (40%)	/	EPFN : 12 000 (30%) Région -fonds friches : 12 000 € (30%)	Subventions attribuées, convention Ville /EPFN signée le 17/10/22	Début étude novembre 2022
Micro-abattoir races locales et atypiques de volailles <i>Etudes</i> <i>Travaux</i>	Duclair	12 500 € HT 154 166,66 € HT			Subventions demandées : FEADER : 100 000 € (60%) Métropole (FACIL) : 16 666,66 € (10%)	Subventions demandées FEADER et Métropole	2022 : études 2023 : travaux
Aménagement aire de camping-car <i>Etudes</i> <i>Travaux</i>	Métropole	7 775 € HT 86 230 € HT			Département : demande à faire	Département : demande à faire	2022 : études 2023 : travaux
Prolongement voie verte Duclair – Villers Ecalles <i>Etudes maîtrise d'œuvre</i> <i>Travaux</i>	Métropole	Stade AVP – montant prévisionnel : 108 500 € HT 1 778 795 € HT			Région 279 300 € Département : montant à déterminer, demande de subvention à faire	Région : subvention attribuée Département : demande de subvention à faire	Etudes maîtrise d'œuvre en cours
La Seine à Vélo	Métropole	A l'étude					
Résidence du Bois - réhabilitation	LOGEAL	4 110 072,47 € HT	4 110 072,47 € HT (100%)	/	/	/	Démarrage travaux : avril 2021 Livraison : janvier 23
Construction gendarmerie : caserne et logements <i>Maîtrise d'œuvre</i> <i>Travaux</i>	Habitat 76	612 800 € HT 6 100 990,34 € HT	612 800 € HT (100%) 6 100 990,34 € HT (100%)	/	/	/	Démarrage travaux : février 2022 Réception prévisionnelle : juillet 2023

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Centre d'Incendie et de Secours	SDIS 76	Montant prévisionnel 2 691 845 € HT	Montant prévisionnel 1 359 208 € HT (50%)	/	Prévisionnel : Métropole 450 700 € (17%) Département 450 700 € (17%) Participation Ville (terrain) 431 237€ (16%)	Convention financière SDIS, Ville, Métropole, Département à venir	Dépôt PC 1 ^{er} semestre 2023
PROJETS SUR LA COMMUNE DU TRAIT							
Etude Shop'In (commerces)	Banque des Territoires Le Trait	12 894 € HT	12 894 € HT (100% Banque des Territoires)	/	/	Etude réalisée	Etude de septembre à octobre 2022
Etude stratégie commerciale	Le Trait	12 195 € HT	3 048,75 € HT (25%)		Banque des Territoires : 6 097,50 € HT (50%) Métropole : 3 048,75 € HT (25%)	Banque des Territoires et Métropole : accordées	Etude de fin octobre 2022 à mars 2023
Habitat inclusif accompagnement ingénierie	Le Trait	A venir, prise en charge 100% ANCT					2023 : étude ANCT
Démolition friche Impro <i>Etudes préalables</i> <i>Travaux démolition</i>	EPFN (convention avec Ville)	60 000 € HT A l'étude	EPFN : 18 000 € (30%)	/	Participation Ville : 24 000 € HT (40%) Région (fonds friches) : 18 000 € (30%)	Subvention attribuées, convention Ville /EPFN signée le 12/07/22	Etudes démarrées en septembre 2022
Diagnostic - Projet éducatif social et culturel	Le Trait	29 666 € HT	29 666 € HT (100%)	/	/	/	Diagnostic réalisé de mars à novembre 21
Etude circulation	Le Trait	35 852 € HT	35 852 € HT (100%)	/	/	Etude réalisée	Restitution juin 22
Rénovation énergétique gymnase Maupassant	Le Trait	68 700,10 € HT	20 675,11 € HT (30%)	DSIL 2021 : 48 024,99 € (70%)	/	Facturé payée, Subvention attribuée,	Fin travaux juillet 2021

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Installation parc à vélo Alvéole	Le Trait	11 972 € HT	4 788,80 € HT (40%)	/	Alvéole Plus 7 183,20 € (60%)	Subvention versée	Parc à vélo installé juillet 2021
Micro-Folie	Le Trait	27 146,34 € HT	20 457,48 € HT (75%)	FNADT : 6 688,86 € (25%)	/	Factures payées, Subventions perçues	Inauguration le 6 novembre 2021
Maison France Services	Le Trait	58 216,34 € HT	37 121,44 € HT (64%)	France Relance (FITN) : 12 000 € (21%) DSIL 2021 : 9 094,90 € (16%)	/	Factures payées, Subventions perçues	Inauguration le 2 décembre 2021
Equipements numériques écoles Curie et Maupassant	Le Trait	94 524,78 € HT	69 948,17 € HT (74%)	/	Région (académie) : 24 576,61 € (26%)	Factures payées Subventions attribuées	Fin travaux septembre 2022
Création de locaux périscolaires Curie et Maupassant <i>Maîtrise d'œuvre/architecte Travaux</i>	Le Trait	108 397,45 € HT 1 136 464,09 € HT	831 055,59 € HT (67%)	DSIL 2021 : 213 805,95 € (17%)	CAF : 200 000 € (16%)		Fin travaux septembre 2022
WIFI gratuit dans les lieux publics	Le Trait	12 921,20 € HT	421,20€ HT (3%)	/	Fonds européens : forfait de 12 500 € HT (97%)	Subvention attribuée	Installation en août 22
Réaménagement place Ronarc'h	Métropole	649 272,34 € HT	503 170,84 € HT (77,5%)		Participation Ville : 146 101,50 € (22,5%)	Versée	Fin travaux juillet 2021
Lieu culturel halte St Eloi <i>Maîtrise d'œuvre Travaux</i>	Le Trait	172 000 € HT 2 122 727,43 € HT		DSIL 2022 : 177 100 € (7,7%)	Région (FRADT) ? Département : montant à déterminer, demande à faire	Région et Département : demandes subventions à faire	Maitrise d'œuvre 2022 Travaux T2 2023 à T4 2024

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
<p>Nouvel équipement Flaubert Phase 1: <i>isolation toiture et centrale photovoltaïque études + travaux</i></p> <p>Phase 2 : <i>réhabilitation et reconversion en espace de services publics et tiers lieu à vocation économique</i> <i>Etude de programmation</i></p> <p><i>Etudes, MOE, frais divers Travaux</i></p>	Le Trait	552 891 € HT	307 705,93 € HT (56%)	DSIL 2021 : 245 185,07€ (44%)		Subvention attribuée, Acompte perçu	Etude de programmation démarrée en mai 2022
		29 580 € HT	14 790 € HT (50%)	/	Banque des Territoires : 14 790 € (50%)	Attribuée	
		Coûts prévisionnels : 810 270 € HT 3 715 000 € HT		Montant à déterminer, demandes à faire : - DSIL	à Montant à déterminer : - FEDER - Région - Département	Demande déposée Demandes subventions Région, Département et DSIL à faire FEDER	
Travaux d'amélioration énergétique bâtiments communaux	Le Trait	A l'étude					
Accompagnement propriétaires d'énergies d'économies <i>Etude La Poste</i> <i>Audit + accompagnement</i>	Le Trait	10 000 € HT 16 000 € (prévisionnel)	10 000 € HT (100%) 16 000 € (100%)	/	/	/	Etude de mai à décembre 22 Accompagnement 2023
Numérisation base adressage ville	Le Trait	5 881 € HT	5 881 € HT (100%)	/	/	/	De septembre 2022 jusqu'au T2 2023
Aménagement parking services techniques	Le Trait	Prévisionnel 173 550 € HT	173 550 € HT (100%)	/	/	/	Travaux : 1 ^{er} semestre 2023

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Liaison cyclable voie verte / zone activités	Métropole	A l'étude					Etude 2022/2023
Aménagement espace public rue Jean Bart voie verte	Métropole	A l'étude					2023 : études 2024 : travaux
Requalification boulevard industriel <i>Etudes préalables Maîtrise d'œuvre Travaux</i>	Métropole	25 745,86 € HT 103 250 € HT 2 562 989,62 € HT	2 288 185,48 € HT (85%)	/	Région : 403 800 € (15%)	Région : demande déposée	Travaux de mai 22 à décembre 23
Construction logements Jardins Hauteville – Le Trait	SEMVIT	A l'étude					Janvier 2025 livraison prévisionnelle
Site Worms démolition / reconstruction logements <i>Etudes préalables Travaux démolition et construction</i>	EPFN (convention avec SEMVIT)	90 000 € HT A l'étude	EPFN : 27 000 € HT (30%)	/	SEMVIT : 36 000 € HT (40%) Région (fonds friches) : 27 000 € (30%)	Subvention attribuées, convention Ville /EPFN signée	Etudes démarrées en septembre 2022
Friche Aubin <i>Etudes préalables Travaux démolition</i>	EPFN (convention avec Ville)	70 000 € HT A l'étude	EPFN : 21 000 € (30%)	/	Participation Ville : 28 000 € HT (40%) Région (fonds friches) : 21 000 € (30%)	Subvention attribuées, convention Ville /EPFN signée le 12/07/22	Etudes démarrées en septembre 2022
Rénovation énergétique résidence Biville	LOGEAL	3 142 056,58 € HT	2 271 706,58 € HT (72%)	/	Département : 182 500 € (6%) AGIRC 88 000 € (3%) CARSAT 400 000€ (13%) Participation Ville : 199 580 € (6%)	Subventions attribuées	Travaux de novembre 2022 à septembre 2023

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur	Planning
Rénovation énergétique logements centre-ville	Habitat 76	5 893 263 € HT	100% ?	/	Feder ?	Demande Feder à faire	Janvier 2023 à T3 2024
Rénovation énergétique logements maisons blanches	Habitat 76	558 710 € HT	558 710 € HT (100%)	/	/		Janvier 2023 à T3 2024
Reconstruction collège	Département	A l'étude					Etudes 2022/2023
Réaménagement Centre Médico Social	Département	441 987,53 € HT	441 987,53 € HT (100%)	/	/	/	Inauguration 18 novembre 2022

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
771 724,11 €	18 666,66 €	26 972,94 €	/	2021 : 516 110,91 € 2022 : 204 973,60 €	/	DDTM : 5 000 €

Annexe 5 – Calendrier prévisionnel des actions



Calendrier prévisionnel DUCLAIR (1/2)

	2021	2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Maîtrise d'ouvrage Ville																					
Réhabilitation de la volière aux canards - travaux <i>(action n°1)</i>																					
Micro-Folie – inauguration <i>(action n°3)</i>				17/9																	
Création tiers lieu culturel - ancienne école des garçons <i>(action n°5)</i>																					
AMO étude de programmation																					
Etudes maîtrise d'œuvre																					
Travaux																					
Rénovation et extension du tennis club <i>(action n°4)</i>																					
Etudes de maîtrise d'œuvre																					
Travaux																					
Reconversion Trésor Public en MJC <i>(action n°11)</i>																					
Etudes de maîtrise d'œuvre																					
Travaux																					
Aménagement parc multigénérationnel <i>(action n°15)</i>																					
Etudes																					
Travaux																					
Micro- abattoir races locales et atypiques de volailles <i>(action n°14)</i>																					
Etudes																					
Travaux																					
Audit de transformation digitale <i>(action n°8)</i>																					
Etude Shop'In (commerces) <i>(action n°13)</i>																					
Atelier hors les murs <i>(action n°12)</i>																					

Légende :

études	travaux	autres
--------	---------	--------

**Calendrier prévisionnel
DUCLAIR (2/2)**

	2021	2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Maîtrise d'ouvrage Métropole																					
Prolongement voie verte tronçon Duclair / Villers-Ecalles (<i>action n°9</i>)																					
<i>Etudes</i>																					
<i>Travaux</i>																					
La Seine à Vélo – travaux (<i>action n°10</i>)																					
Aménagement aire de camping (<i>action n°17</i>)																					
<i>Etudes</i>																					
<i>Travaux</i>																					
Autres maîtrises d'ouvrage																					
Résidence du Bois réhabilitation LOGEAL - travaux (<i>action n°2</i>)																					
Construction gendarmerie : caserne et logements Habitat 76 (<i>action n°6</i>)																					
Réhabilitation presbytère - mise en vente ou location (<i>action n°7</i>)																					
Construction Centre d'Incendie et de Secours – travaux (<i>action n°16</i>)																					

Légende :

études	travaux	autres
--------	---------	--------

Calendrier prévisionnel

LE TRAIT (1/3)

	2021	2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Maîtrise d'ouvrage Ville																					
Maison France Services – inauguration (<i>action n°4</i>)	2/12																				
Micro-Folie – inauguration (<i>action n°3</i>)	6/11																				
Equipements numériques écoles Curie et Maupassant (<i>action n°9</i>)																					
Création de locaux périscolaires écoles Curie et Maupassant (<i>action n°7</i>)																					
Rénovation énergétique gymnase Maupassant (<i>action n°2</i>)																					
Wifi gratuit dans les lieux publics (<i>action n°24</i>)																					
Numérisation de la base adressage de la ville (<i>action n°10</i>)																					
Installation d'un parc à vélo Alveole (<i>action n°11</i>)																					
Nouvel équipement Flaubert - réhabilitation (<i>action n°17</i>)																					
Phase 1 (toiture + centrale photovoltaïque)																					
Phase 2 (réhabilitation service public, tiers lieu)																					
<i>Etude de programmation</i>																					
<i>Etudes de maîtrise d'œuvre</i>																					
<i>Travaux</i>																					
Halte St Eloi, réhabilitation ex chapelle en lieu culturel (<i>action n°16</i>)																					
<i>Etudes de maîtrise d'œuvre</i>																					
<i>Travaux</i>																					
Amélioration énergétique des bâtiments communaux (<i>action n°28</i>)																					

Légende :

études	travaux	autres
--------	---------	--------

Calendrier prévisionnel

LE TRAIT (2/3)

	2021	2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Suite maîtrise d'ouvrage Ville																					
Friche Aubin – démolition (<i>action n°29</i>)																					
Habitat inclusif accompagnement ingénierie et recyclage friche centre-ville (<i>action n°27</i>)																					
<i>Etudes techniques</i>																					
<i>Démolition friche Impro</i>																					
Rénovation énergétique parc privé (<i>action n°14</i>)																					
<i>Etude La Poste</i>																					
<i>Audit + accompagnement</i>																					
Aménagement parking Services Techniques (<i>action n°13</i>)																					
Réaménagement parc Guérillon (<i>action n°30</i>)																					
Etude Shop'In – commerces (<i>action n°19</i>)																					
Etude stratégie commerciale (<i>action n°20</i>)																					
Diagnostic projet éducatif, social et culturel (<i>action n°5</i>)																					
Etude circulation (<i>action n°6</i>)																					
Maîtrise d'ouvrage Métropole																					
Réaménagement de la place Ronarc'h (<i>action n°1</i>)																					
Liaison cyclable voie verte zone d'activités (<i>action n°18</i>) - études																					
Requalification boulevard industriel (<i>action n°12</i>)																					
Aménagement espace public rue Jean Bart (<i>action n°32</i>)																					

Légende :

études	travaux	autres
--------	---------	--------

Calendrier prévisionnel

LE TRAIT (3/3)

	2021	2022				2023				2024				2025				2026			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Autres maîtrises d'ouvrage																					
Lotissement allée du Roy, vente terrains constructibles SEMVIT (<i>action n°8</i>)																					
Construction logements Jardins de la Hauteville SEMVIT (<i>action n°25</i>)																					
Rénovation énergétique résidence Biville – LOGEAL (<i>action n°21</i>)																					
Rénovation énergétique logements maisons blanches - Habitat 76 (<i>action n°22</i>)																					
Rénovation énergétique logements centre-ville – Habitat 76 (<i>action n°23</i>)																					
Réaménagement centre médico social - Département – inauguration (<i>action n°15</i>)					18/11																
Reconstruction collège commandant Charcot – Département (<i>action n°31</i>)																					
Site Worms démolition/reconstruction logements -SEMVIT (<i>action n°26</i>)																					

Légende :

études	travaux	autres
--------	---------	--------

Annexe 6 – Fiche action commune Duclair /Le Trait



FICHE ACTION N° 1

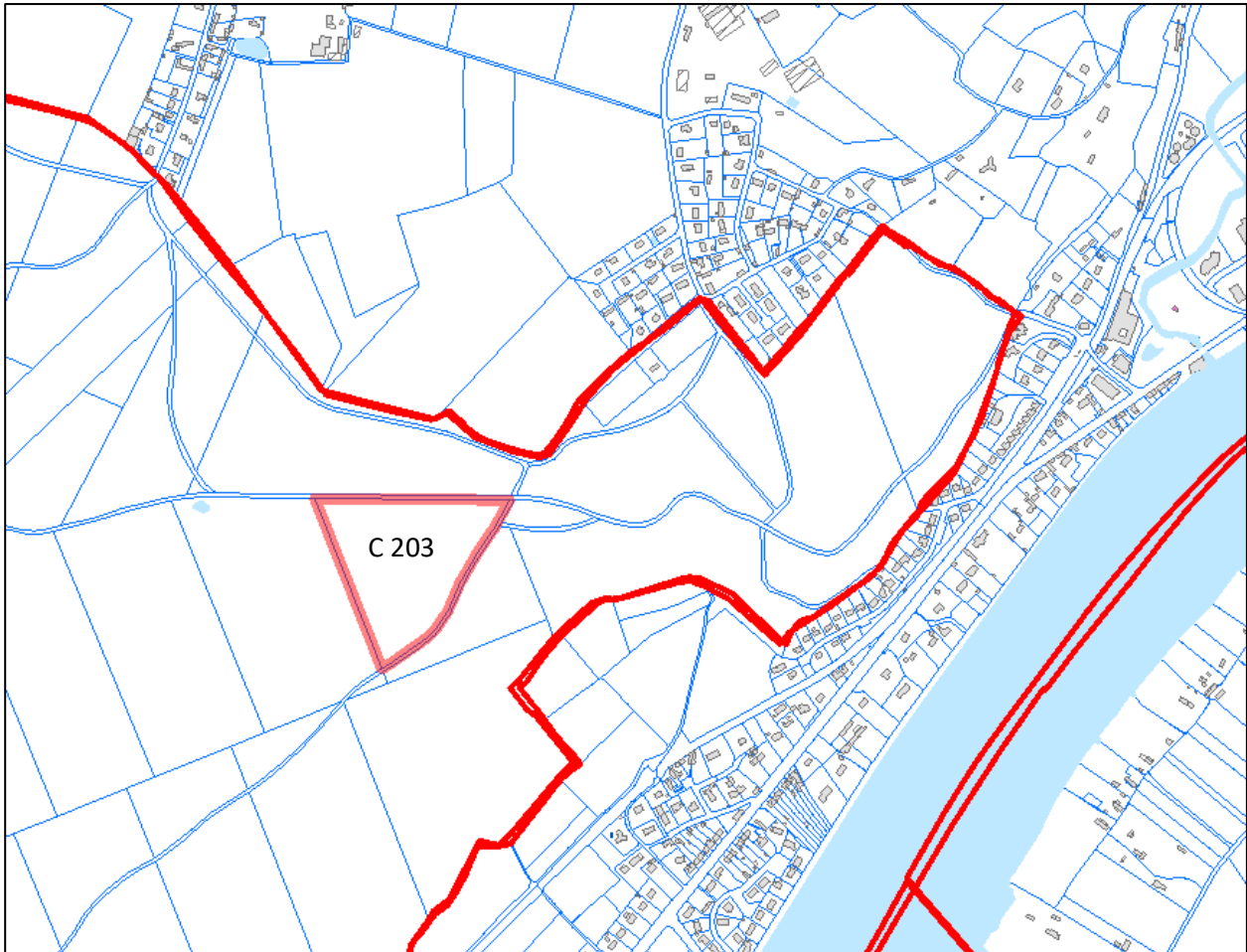
PROMONTOIRE FORET DOMANIALE LE TRAIT-MAULEVRIER

Orientation stratégique	<p><u>Duclair</u> :</p> <p>Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.</p> <p><u>Le Trait</u> :</p> <p>Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.</p>
Action nom	Promontoire forêt domaniale Le Trait-Maulévrier
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie Office National des Forêts (ONF)
Description de l'action	<p>La Métropole s'est engagée dans une démarche partenariale autour de l'accueil du public en forêt dans le cadre d'une Charte Forestière de Territoire qui prévoit notamment de développer de nouveaux usages pour les bois locaux. Un des moyens identifiés pour cela est de mettre en place des partenariats pour mener des réflexions sur la conception d'objets en bois innovants sur le territoire. Cette volonté marquée de travailler sur cet éco-matériau se traduit par la mise en œuvre d'un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie) visant à promouvoir l'utilisation du bois dans le cadre d'un projet de réflexion pédagogique autour de la création d'un promontoire en bois en forêt domaniale du Trait-Maulévrier. L'ONF est associée à la démarche.</p> <p>Le projet porte sur l'installation d'un promontoire en forêt domaniale du Trait-Maulévrier afin d'offrir un panorama sur une boucle de la Seine depuis la forêt. Cinq projets ont été présentés par les étudiants en 4^{ème} année à l'ENSA Normandie.</p> <p>Le projet retenu s'intitule « Le Méandre ligneux ». Ce belvédère se situe sur les hauteurs du Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande. À son extrémité se dégage le paysage des méandres de la Seine. Installé dans la forêt domaniale du Trait-Maulévrier, le projet s'inspire de son site. Sa forme de courbe, permet une implantation respectueuse de son environnement. Le belvédère prolonge le sentier, contourne les arbres proches, et s'élance vers le paysage. C'est l'idée</p>



	<p>d'une balade sous la canopée. La structure en bois, aux détails constructifs simples, survole la végétation basse et se met à hauteur des troncs environnants. Son entrée plus large que sa finalité, appelle le visiteur à y entrer. Arrivé au bout de ce pincement, c'est l'expérience d'un moment de poésie, seul face au paysage.</p> <p>Le promontoire sera fabriqué par l'atelier bois de l'ONF. Il sera installé sur la commune du Trait sur la parcelle C203 appartenant à l'ONF. L'accès au panorama se fera par le lieu-dit Le Claquemeure sur la commune de Duclair.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSA Normandie) - Ville de Duclair - Ville du Trait
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etudes : 30 726 € HT Travaux réalisation : 30 246 € HT Pose : à définir (prévue en 2023)</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	La Métropole subventionne l'ONF à hauteur de 2/3 des dépenses engagées dans la limite des plafonds fixés annuellement.
Calendrier	<p>2021 : présentation du travail des étudiants et sélection du projet Septembre 2022 : travaux de requalification du chemin et de l'aire d'accueil en forêt au Claquemeure. De novembre 2022 à juin 2023 : études T4 2023 : construction et pose de l'ouvrage</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Le site qui accueillera le futur promontoire se situe au sein de la forêt domaniale Le Trait-Maulévrier, sur la commune du Trait, avec un accès par la commune de Duclair, en dehors des périmètres de l'ORT. Ce projet contribue à conforter le rôle de centralité de Duclair et Le Trait à l'ouest du territoire métropolitain. En effet, ce projet de panorama est un symbole du travail commun mené par les deux villes pour renforcer leur attractivité, notamment touristique ainsi que de leur volonté de développer leur stratégie de revitalisation avec des projets complémentaires.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



Annexe 7 :

- Plan de localisation des actions à Duclair**
- Fiches actions Duclair**

Localisation des projets et périmètre ORT – Duclair

Niveau de priorité des projets :

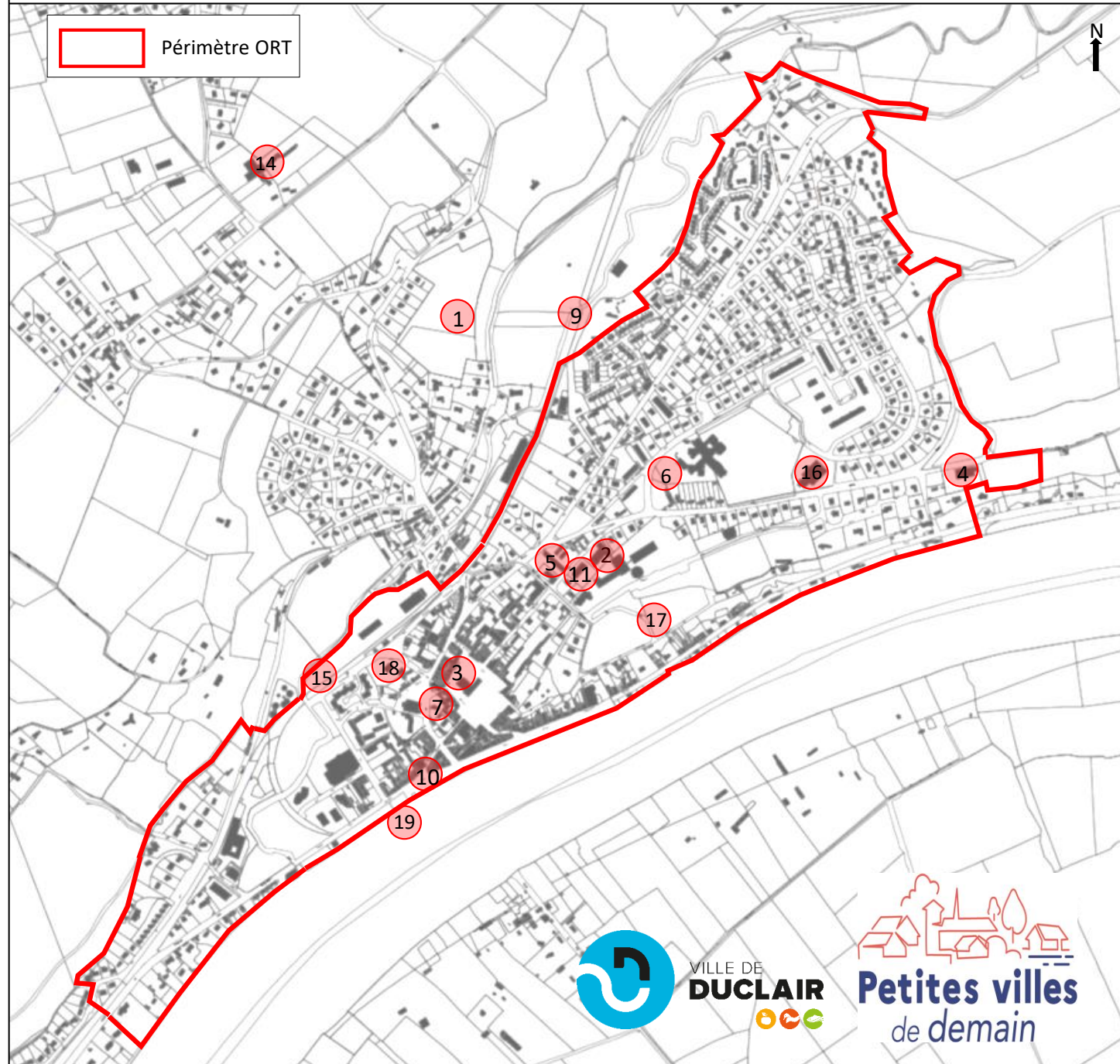
- fort
- médian
- faible

Projets PVD localisés sur la carte :

- 1/ Réhabilitation volière aux canards (Ville)
- 2/ Résidence du Bois (Logéal)
- 3/ Micro-Folie (Ville)
- 4/ Rénovation et extension tennis club (Ville)
- 5/ **Création tiers lieu culturel - ancienne école des garçons (Ville)**
- 6/ **Construction gendarmerie : caserne et logements (Habitat 76)**
- 7/ Réhabilitation presbytère
- 9/ Prolongement voie verte – tronçon Duclair /Villers-Ecalles (Métropole)
- 10/ **La Seine à Vélo (Métropole)**
- 11/ Reconversion du bâtiment du Trésor Public en MJC (Ville)
- 14/ Micro-abattoir races locales et atypiques de volailles (Ville)
- 15/ Aménagement parc multigénérationnel –loisirs, activités sportives (Ville)
- 16/ **Construction Centre d'Incendie et de Secours (SDIS)**
- 17/ Aménagement aire de camping car (Métropole)
- 18/ Création de logements (site actuel MJC)
- 19/ Lieu flottant événementiel

Autres actions non localisées :

- 8/ Audit de transformation digitale
- 12/ Atelier hors les murs (PNR)
- 13/ Etude Shop'In – commerces (Banque des Territoires/Ville)



VILLE DE
DUCLAIR
OCC


Petites villes
de demain

FICHE ACTION N° 1

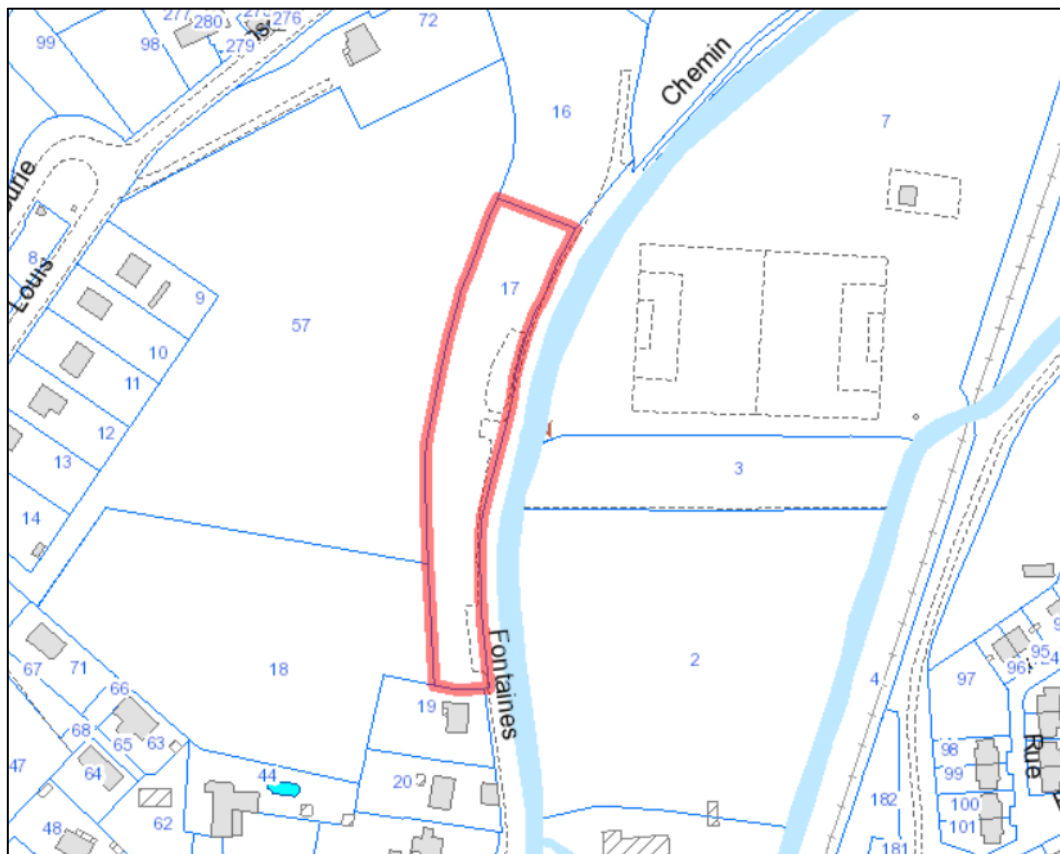
REHABILITATION DE LA VOLIERE AUX CANARDS

Orientation stratégique	Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale
Action nom	Réhabilitation de la volière aux canards
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>La Ville souhaite intensifier son implication dans la redynamisation de la filière du canard de Duclair, avec notamment la réhabilitation de l'actuel parc aux canards en volière. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les actions pour la sauvegarde de la race du Canard de Duclair mises en œuvre par le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. La réhabilitation de la volière a été pensée pour faciliter son exploitation mais aussi en prenant en compte le bien-être animal et son insertion paysagère. Ce projet présente des enjeux touristiques, environnementaux, pédagogiques et patrimoniaux.</p> <p>La réhabilitation de la volière se situe sur la parcelle cadastrée AZ 17 : une structure métallique avec toit et panneaux grillagés en périphérie avec une partie aquatique alimentée par une source et une partie en terre végétalisée. Aménagement d'un espace paysagé pour le bien-être animal.</p> <p>La volière est gérée en partie par les services municipaux : entretien de la structure, des espaces-verts et aménagement extérieur. Pour le bien-être animal taille des végétaux à l'intérieur de la volière.</p>
Partenaires	<p>Mise à disposition à l'association « Le canard de Duclair » pour le développement de la race du canard de Duclair.</p> <p>Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande a eu un rôle de conseil auprès de la Ville pour la mise en œuvre de cette réhabilitation.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Coût initial : 139 368,90 € HT</p> <p>Coût travaux après réévaluation du projet : 174 269,38 € HT</p> <p>Lot n° 01 – déconstruction – curage – gros œuvre 18 986 € HT</p> <p>Lot n°02 – volière 155 310,38 € HT</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions attribuées : <ul style="list-style-type: none"> – Etat (DSIL) : 27 873,60 € (soit 20% avant réévaluation, soit 16% après réévaluation) – Métropole (FAA) 31 357,60 € (soit 22% avant réévaluation, soit 18% après réévaluation) – Département : 41 810,40 € (soit 30% avant réévaluation, soit 24% après réévaluation).
Calendrier	Travaux de mai à décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Attribution du marché de travaux - Réalisation des travaux dans le respect du planning prévisionnel - Inauguration du lieu
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet participe au renforcement de l'attractivité de la ville, avec le soutien de la Ville à la redynamisation de la filière du canard de Duclair, identité forte de la commune. Le projet est situé en dehors du périmètre ORT.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 2

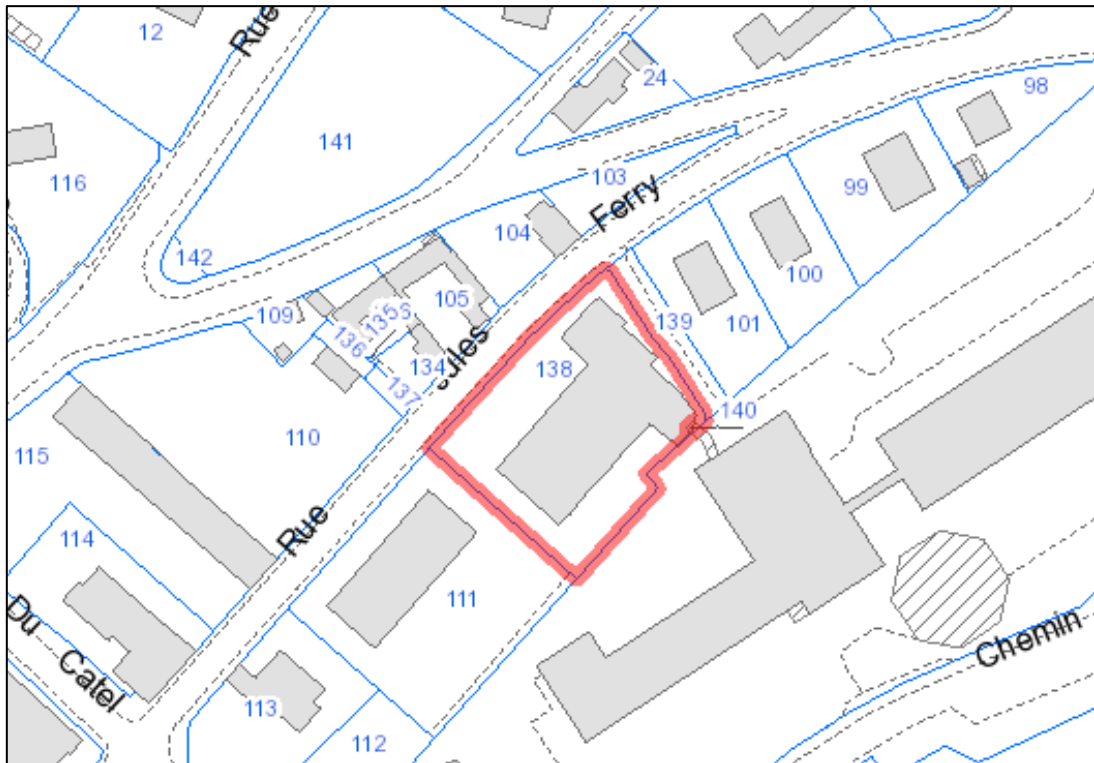
RESIDENCE DU BOIS

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.</p> <p>Orientation 6 : Diversifier l'offre de logements, notamment à destination des seniors.</p>
Action nom	Résidence du Bois – réhabilitation
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Logéal Immobilière Société Anonyme d'HLM
Description de l'action	<p>En 2014, les résidents de la Résidence Les Capucines ont intégré l'EHPAD nouvellement construit par Logéal Immobilière à Duclair. Il ne restait donc que le Centre d'intervention et de secours (CIS) au rez-de-chaussée, qui souhaitait rester sur site et disposer de locaux plus adaptés. Un projet de réhabilitation global de l'immeuble a donc été mené, mais a été abandonné en 2017 suite au départ du CIS. Un nouveau projet a été lancé en intégrant cette fois, la complexité de trouver une nouvelle fonction à la surface importante disponible dans la remise des camions de pompiers.</p> <p>En 2019, Logéal et la Fondation Partage et Vie ont répondu conjointement à un appel à projets de l'ARS et du Département pour le bien vieillir et le développement de logement inclusif. Cela a permis de cadrer un projet de logements adaptés autour d'une salle commune implantée à l'emplacement de l'ancien réfectoire de la RPA. Le réseau Sclérose en plaques et France Parkinson ont rejoint le projet et ont partagé les attentes et besoins de leurs patients.</p> <p>Le projet porte sur la réhabilitation d'une résidence pour personnes âgées construite en 1982, située 340 rue Jules Ferry sur la parcelle AS 138 d'une superficie de 1 815 m², appartenant à Logéal Immobilière.</p> <p>Le programme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 logements à destination de familles, - 11 logements pour les personnes âgées, autonomes ou en perte d'autonomie, - 8 logements « inclusifs » à destination de locataires issus du réseau Sclérose en plaques et de France Parkinson,



	<ul style="list-style-type: none"> - une salle commune de 111 m² au 2^{ème} étage mise à disposition des résidents des logements « inclusifs » pour les visites, les repas, les animations... animations et prestations collectives en lien avec la Fondation Partage et Vie, - une crèche de 350 m² au rdc, aménagée et gérée par les crèches Liberty, - un centre de consultation de 126 m² au rdc, loué par le Centre Hospitalier du Rouvray. <p>Les logements sont connectés. Le bâtiment sera labellisé R2S Résidentiel de la SBA.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Fondation Partage et Vie : projet d'habitat inclusif (AVP), suite appel à projet conjoint FPEV et Logéal. - Ville de Duclair : mise à disposition d'un parking pour y aménager les places de stationnement nécessaires à la réalisation du projet. - Centre Hospitalier du Rouvray : location du centre de consultation - Association Liberty et Compagnie : aménagement et location de la crèche - Département : projet inscrit dans la programmation habitat inclusif 2022-2029, en relais du forfait habitat inclusif initialement financé par l'ARS.
Dépenses prévisionnel/définitif	4 110 072,47 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Projet pris en charge à 100% par le maître d'ouvrage
Calendrier	<p>Avril 2019 : consultation maîtrise d'œuvre</p> <p>Avril 2021 : démarrage travaux de désamiantage / curage</p> <p>Février 2022 : travaux restructuration</p> <p>Janvier 2023 : livraison</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements créés - superficie d'équipements créés
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce projet contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'il participe à l'émergence d'un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique, avec notamment la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en lieu culturel, le nouveau centre d'incendie et de secours, la réhabilitation de locaux pour la MJC et la nouvelle gendarmerie.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



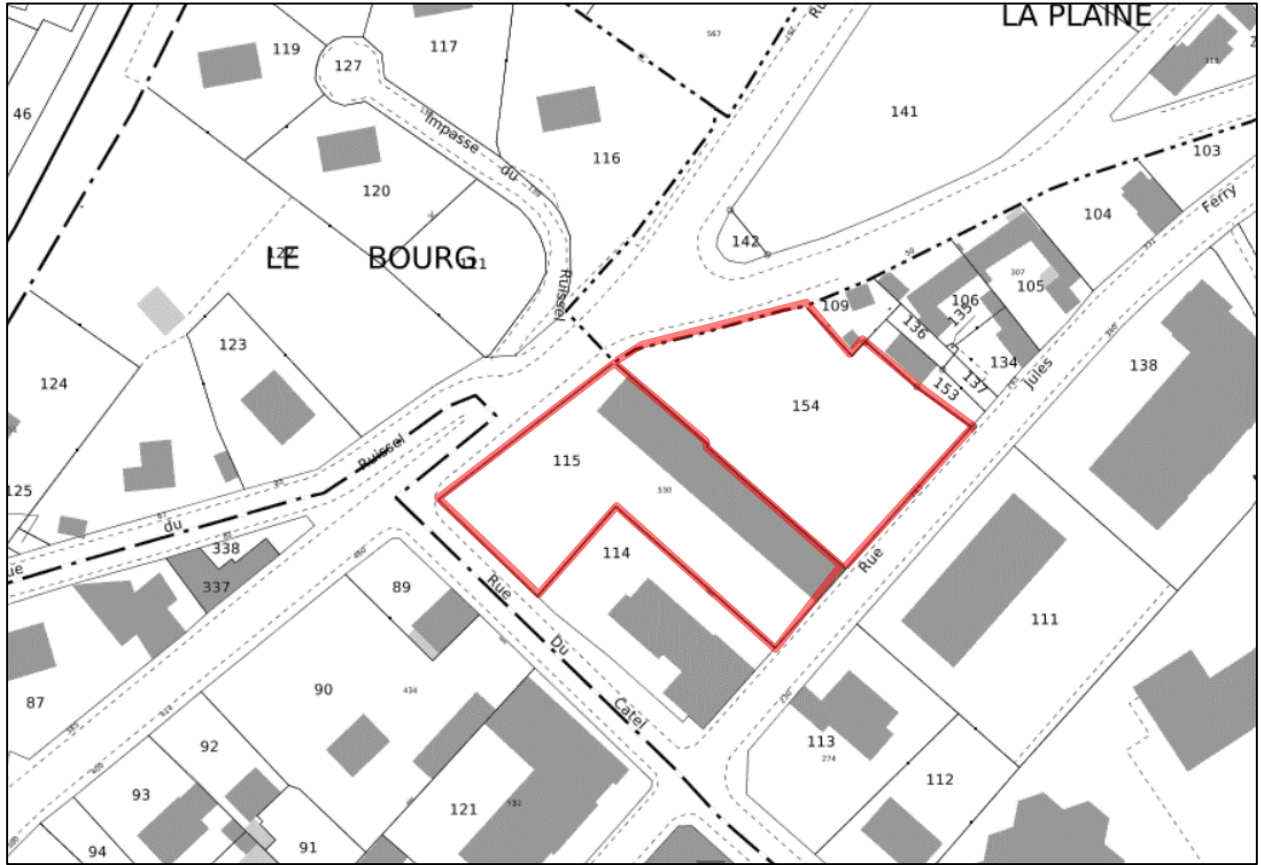
FICHE ACTION N° 3

MICRO-FOLIE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale.
Action nom	Micro-Folie
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>Installation du dispositif Micro-Folie, Musée numérique.</p> <p>Le lieu d'implantation pérenne est le futur tiers-lieu culturel qui sera créé dans l'ancienne école des garçons (voir fiche action n°5), projet situé sur les parcelles AS 115 et AS 154.</p> <p>Dans l'attente de la réalisation de ce projet, la Micro-Folie est installée au théâtre municipal.</p> <p>Le Musée numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs-d'œuvre réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.</p> <p>La Ville a recruté un médiateur spécifique pour la Micro-Folie ainsi qu'un service civique.</p>
Partenaires	Etat - Ministère de la Culture Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses définitives : 25 710,19 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Ville 15 426,12€HT (60%) - Etat (FNADT) 10 284,08€ (40%)
Calendrier	Inauguration le 17/09/22.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de visiteurs par an - nombre d'ateliers mis en place avec les écoles et le collège
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. C'est une composante du projet de futur tiers lieu culturel. Elle contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'elle participe à l'émergence d'un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique.
Annexes	Plan cadastral



Plan cadastral



FICHE ACTION N° 4

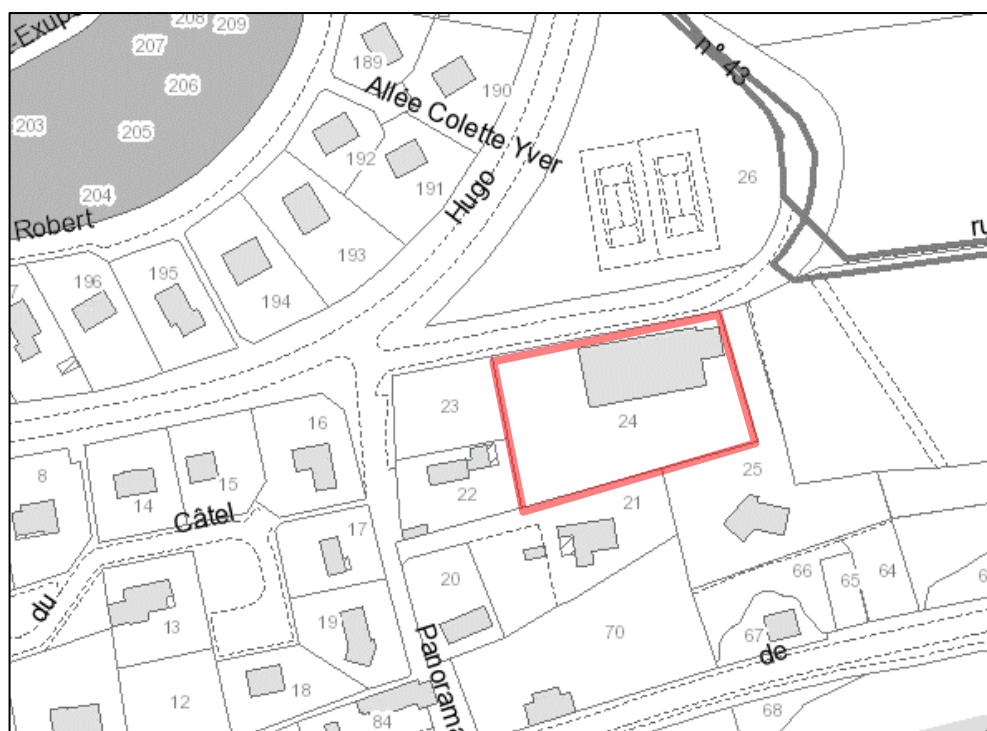
RENOVATION ET EXTENSION DU TENNIS CLUB

Orientation stratégique	Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
Action nom	Rénovation des terrains de tennis couverts et réhabilitation et extension du club house
Action n°	4
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>Ce projet participe à l'amélioration de la qualité des services aux habitants ainsi qu'à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.</p> <p>Le bâtiment ne répond plus aux besoins des utilisateurs (surface club house trop petite) et est énergivore. L'infrastructure est utilisée journalièrement pour les cours le soir et le mercredi après-midi, l'accès libre au court couvert pour les adhérents qui le réservent, les compétitions le week-end. Le club propose également des cycles de tennis pour les scolaires (élémentaires mais également maternels en 2022). Le club a pour objectif de développer le sport santé en dispensant des cours adaptés au public en situation de handicap fréquentant l'ESSOR (structure d'accueil de personnes en situation de handicap). Le président du club souhaiterait également que l'infrastructure soit mise à disposition de la gendarmerie et des pompiers par le biais d'une convention.</p> <p>Le court de tennis et le club house sont situés 50, clos de l'Ange sur la parcelle AR24 de 3 113 m², appartenant à la Ville de Duclair.</p> <p><u>Programme des travaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Rénovation de la couverture et des parois des terrains de tennis couverts. – Réhabilitation et extension du club house. <p>L'éclairage sera changé pour de l'éclairage à LED, moins énergivore. L'infrastructure n'est pas équipée de chauffage mais un système de double peau sur les courts va être installée pour mieux isoler le bâtiment. Actuellement, le club house est chauffé électriquement et est non isolé. Le nouveau club house répondra aux normes énergétiques en vigueur avec une isolation et un chauffage adaptés.</p>



Partenaires	L'association de tennis de Duclair qui gère le lieu.
Dépenses prévisionnel/définitif	677 483,18 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Subventions attribuées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Département 90 000 € - Métropole 73 716,86 € <p><u>Subventions à demander :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - DSIL - Autres....
Calendrier	Travaux de décembre 22 à novembre 23
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Cet équipement n'est pas situé dans le centre-bourg mais la rénovation des terrains de tennis participe à proposer aux habitants une offre de services plus qualitative.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 5

CREATION TIERS LIEU CULTUREL – ANCIENNE ECOLE DES GARCONS

Orientation stratégique	Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale.
Action nom	Création tiers-lieu culturel : réhabilitation de l'ancienne école des garçons et construction d'une extension
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>Depuis 2014, la Ville de Duclair initie et mène une politique culturelle pour proposer une programmation riche, variée et accessible à tous. Des événements culturels, en passant par des expositions, des concerts, des représentations de théâtre ou encore la remise en circuit du cinéma au cœur de la ville. Promouvoir la Culture pour tous et par tous est aujourd'hui un des piliers centraux de la politique culturelle de Duclair.</p> <p>C'est dans ce contexte de développement de soutien et de création artistique que la Ville de Duclair mène aujourd'hui un projet de réhabilitation de l'ancienne école des garçons, d'extension et de renaturation de l'espace extérieur du bâtiment. Ce lieu a pour objectif de devenir un lieu totémique pour la Ville de Duclair, son bassin de vie et le territoire métropolitain, en matière de politique culturelle.</p> <p>Les enjeux sont multiples : créer un outil de travail pour les acteurs culturels, un espace de rencontres pour les publics et les artistes, un liant entre les différents équipements de la ville (écoles, maisons des jeunes et de la culture, Théâtre, Conservatoire).</p> <p>Le projet se développe autour de quatre axes majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif culturel <ul style="list-style-type: none"> - Animer : Présenter une offre culturelle riche, diversifiée, intergénérationnelle et attractive. - Soutenir la création artistique : un lieu pour tous et surtout accessible à tous, pour les artistes amateurs et professionnels. - Innover : contribuer à développer les liens entre les institutions culturelles et l'écosystème de l'innovation notamment grâce à l'installation d'une Micro-Folie (Adhésion de la Ville au dispositif depuis le 22 juillet 2021 / Inauguration le 17 septembre 2022).



	<p>➤ Objectif social et éducatif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et décloisonner la pratique amateur : Favoriser les échanges et les confrontations entre les disciplines artistiques (musique, danse, théâtre, arts visuels ...), la diffusion et le rayonnement de ces pratiques. - Développer le lien social : Encourager la création, l'innovation et les rencontres intergénérationnelles au sein d'un même lieu. - Promouvoir la culture pour tous : présenter une offre culturelle riche, diversifiée, intergénérationnelle et attractive - Renforcer les partenariats avec les grandes écoles du territoire (ESADHaR, Ecole Nationale d'Architecture de Rouen Normandie...) à travers différentes actions culturelles telles que les résidences. <p>➤ Objectif économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement de la ville et des alentours : Attirer et développer l'attrait des artistes, des touristes et des habitants du territoire. - Développer des partenariats : Créer et consolider des liens avec des acteurs régionaux et nationaux. - Travailler avec les acteurs locaux : Associer les acteurs autour d'un projet culturel dynamique et innovant. <p>➤ Objectif environnemental</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des ilots de fraîcheur. - Travailler sur la mise aux normes énergétique du lieu. - Proposer une programmation culturelle sur la sensibilisation au changement climatique et à la culture du risque. <p>L'école de garçons est implantée sur le coteau est de la vallée de l'Austreberthe, en arrière-plan mais bien reliée au centre-ville. Deux axes routiers bordent le site de l'école, dont une route départementale (rue de Verdun devenant rue Victor Hugo à l'est) et une rue de desserte plus locale (rue Jules Ferry), où notamment sera implantée la Maison de la Jeunesse et de la Culture (réhabilitation de l'ancien bâtiment de la trésorerie publique). Le site est situé à moins de 5 minutes à pied des principaux équipements de la ville de Duclair. Il constituera avec le projet de MJC ainsi que la résidence du Bois (crèche en rez-de-chaussée et accueil hôpital de jour) un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique.</p> <p>Le projet se situe sur les parcelles AS 115 (1 652 m²) et AS 154 (1 563m²). Le bâtiment existant a une surface de 662 m² sdp. La future extension sera d'environ 460 m² sdp.</p>
Partenaires	<p>Le futur lieu culturel a pour objectif d'être le principal lien entre les différents acteurs de la ville, écoles, Maison des Jeunes et de la Culture, Théâtre de Duclair, Conservatoire du Val de Seine, ESSOR, Fondation les Nids, EHPAD ...) mais également un lieu de diffusion et d'élargissement des propositions culturelles en lien avec les grandes écoles normandes (ESADHaR, ENSA ...)</p>

	Ce lieu intégrera des acteurs culturels locaux : conservatoire du Val de Seine, atelier de peinture Paul Mascart, bibliothèque associative, le dispositif Micro-Folie ainsi qu'un espace de création et d'expositions (résidences).
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses prévisionnelles :</u></p> <p>En investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation : 24 000 € HT - Maîtrise d'œuvre et travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation : maîtrise d'ouvrage EPFN coût opération estimée à 803 336€ HT (travaux 629 475 € HT + honoraires et frais divers, dont MOE 173 861 € HT) - Extension et aménagements intérieurs : maîtrise d'ouvrage Ville – coût opération estimés à 2 943 924 € HT (travaux 2 279 991 € HT + honoraires et frais divers, dont MOE 663 933 €HT) <p>En fonctionnement : ressources humaines</p> <p>Pas de recette identifiée à ce jour.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de programmation : subvention de la Banque des Territoires 12 000 €, crédits intermédiés par le Département ➤ Pour la partie réhabilitation : <p><u>En cours :</u> convention à signer entre la Ville et l'EPFN dans le cadre du fonds friche régional</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région fonds friche : 30% - EPFN : 30% - Ville : 40% <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour la partie extension : <p><u>Demandes de subventions à faire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Métropole Rouen Normandie : FACIL - Région Normandie : FRADT (futur contrat de territoire Métropole/Région) - Département Seine Maritime : FDADT (futur contrat de territoire Métropole/Département en cours de négociation, projet présenté comme prioritaire par la Métropole) - Etat DSIL - Agence de l'eau <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Autre subvention attribuée :</u> <p>Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), AAP Merisier : 36 250 € au titre de la rénovation énergétique pour la pose de capteurs dans le futur lieu culturel.</p> <p><u>Fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandes de subventions à faire <ul style="list-style-type: none"> - FNADT - DRAC

FICHE ACTION N° 6

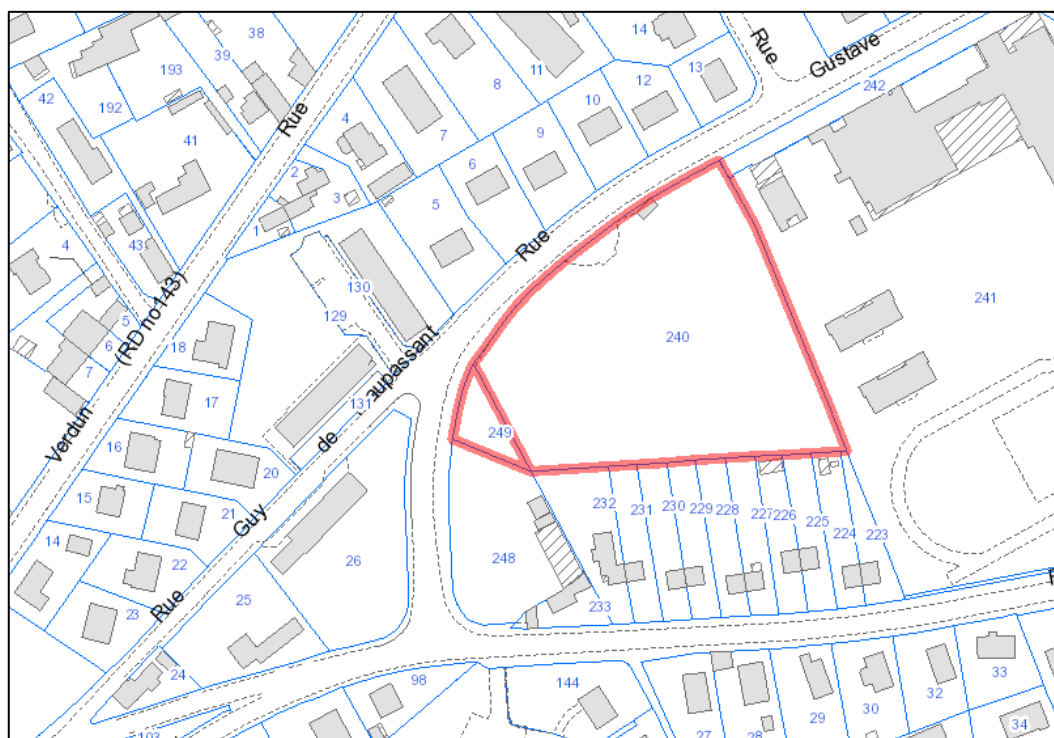
CONSTRUCTION GENDARMERIE : CASERNE ET LOGEMENTS

Orientation stratégique	Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
Action nom	Construction gendarmerie : caserne et logements
Action n°	6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Habitat 76 Office Public de l'Habitat
Description de l'action	<p>A l'été 2017, Habitat 76 met ses compétences au service de la commune de Duclair qui se porte candidate pour accueillir les nouveaux locaux de la brigade territoriale autonome de Duclair (centralisant l'ensemble des effectifs des brigades actuelles de Duclair, Le Trait et Déville-lès-Rouen, dont la circonscription n'est pas modifiée).</p> <p>L'ensemble proposera 34 logements ainsi qu'une caserne de locaux administratifs et techniques. La Ville remporte cet appel à candidature en novembre 2018.</p> <p>Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des gendarmes. A ce titre, les gendarmes ont été consultés. La qualité de vie des 38 militaires et de leurs familles est également au cœur du projet. Les 34 logements répartis sur 2 bâtiments seront placés à l'écart du bâtiment administratif afin que les gendarmes puissent couper du travail lorsqu'ils finissent leur journée.</p> <p>Le terrain retenu pour le projet est situé sur les parcelles AP 240 et AP 249, d'une superficie totale de 7 818 m², appartenant initialement à la Ville de Duclair qui l'a vendu à Habitat 76.</p> <p><u>Programme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 34 logements répartis sur 2 bâtiments - locaux administratifs séparés (525 m²) <p><u>Typologies et surfaces moyennes des logements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 2 T2 – 51,6 m² 10 T3 – 70 m² 16 T4 – 87,2 m² 5 T5 104,8 m² 1 T6 – 119,4 m²



Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Duclair - Département de la Seine-Maritime (garantie de l'emprunt, selon règlement en vigueur) - Gendarmerie de Normandie (Bureau Immobilier Logement)
Dépenses prévisionnel/définitif	Prix de revient 8 665 168,3 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 612 800 € HT - Travaux : 6 100 990,34 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Projet pris en charge à 100% par le maître d'ouvrage (100% prêt)
Calendrier	2019/2020 : Etudes et consultations prestataires 11/01/2021 : Notification du marché global entreprise/architecte 07/07/2021 : Obtention Permis Construire Février 2022 : Démarrage travaux Juillet 2023 : Réception prévisionnelle
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements construits - Superficie d'équipement public créé
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce projet contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'il participe à l'émergence d'un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique, avec notamment la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en tiers lieu culturel, le nouveau centre d'incendie et de secours, la réhabilitation de locaux pour la MJC et la crèche en rez-de-chaussée de la résidence du Bois.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 8

AUDIT DE TRANSFORMATION DIGITALE

Orientation stratégique	Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
Action nom	Audit de transformation digitale
Action n°	8
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	En plein période de transformation numérique et écologique des territoires, la Ville de Duclair s'interroge sur la place du numérique dans ses services et souhaite faire un état des lieux afin de pouvoir évoluer.
Partenaires	Etat : partenaire financier Bureau d'étude : ERIDANIS
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 8 333,33 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat - Plan de relance : 6 666,66 € (80%) – subvention attribuée Ville de Duclair : 1 666,67 € (20%)
Calendrier	Audit réalisé de T2 2022 à T4 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet participe au renforcement de l'attractivité de la ville et à sa redynamisation. Cet audit a permis d'établir un état des lieux de la place du numérique au service des habitants.
Annexes	/



FICHE ACTION N°9

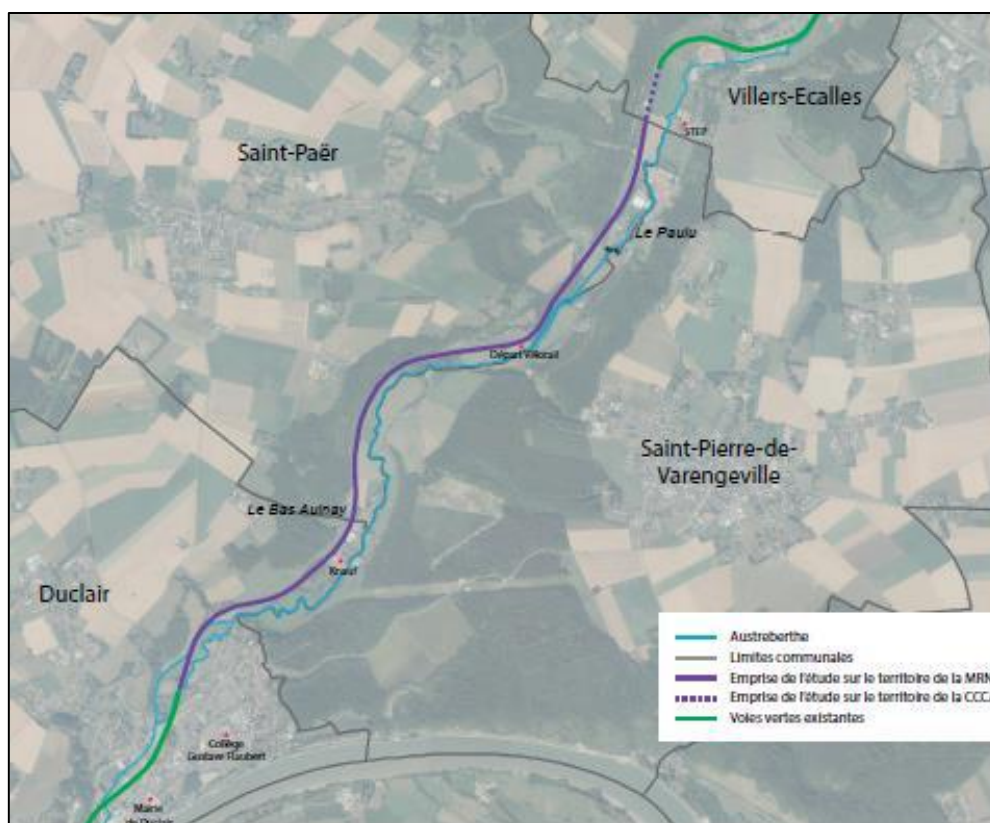
PROLONGEMENT VOIE VERTE – TRONCON DUCLAIR/VILLERS-ECALLES

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.</p> <p>Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.</p>
Action nom	Prolongement de la voie verte de Duclair à Villers-Ecalles
Action n°	9
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>Le projet porte sur l'aménagement d'une voie verte sur une ancienne voie ferrée. La voie de 6 km passera par Duclair, Saint Paër et Villers-Ecalles : 5,6 km sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et 400 m sur celui de la communauté de communes Caux Austreberthe. Cet aménagement cyclable permettra de relier deux voies vertes existantes, celle reliant Duclair au Trait en passant par Yainville et celle reliant Villers-Ecalles à Pavilly en passant par Barentin.</p> <p>Cet aménagement prendra la forme d'une voie verte en enrobé noir de 3 mètres de large entourée de bandes engazonnées d'environ 1 mètre de large de chaque côté lorsque l'emprise le permet. Le projet prévoit également la réhabilitation de deux ouvrages d'arts et la réalisation d'aires de repos.</p> <p>Pour la partie Saint-Paër – Villers-Ecalles, la Communauté de communes Caux-Austreberthe a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la Métropole.</p> <p>Ce projet implique également un partenariat avec la SNCF qui doit fermer administrativement la ligne ferroviaire avant le commencement des travaux et établir une convention de transfert de gestion avec la Métropole.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Duclair - Ville de Saint-Paër - Ville de Villers-Ecalles - Communauté de communes Caux Austreberthe - SNCF - Maîtrise d'œuvre : groupement Be Techniroute – Espace Libre – Travée - Partenaires financiers : Région Normandie et Département de la Seine-Maritime



Dépenses prévisionnel/définitif	Stade AVP – montant prévisionnel : 1 887 295 € HT - Etudes : 108 500 € HT - Travaux : 1 778 595 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région - subvention attribuée : 279 300 € Département - demande de subvention à faire
Calendrier	2022/2023 : études 2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Linéaire de pistes cyclables aménagées
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé en dehors du périmètre d'intervention de l'ORT. Toutefois, il contribue au renforcement des fonctions de centralité de Duclair. En effet, cette voie verte sera raccordée à la voie verte existante qui dessert le centre-ville de Duclair. Ainsi, cet aménagement permettra aux habitants des communes voisines d'accéder aux commerces et services du centre-ville de Duclair par un mode de déplacement doux. De plus, ce projet participe au développement touristique de la commune.
Annexes	Plan

Plan localisant la future voie verte Duclair – Villers Ecalles



FICHE ACTION N° 10

LA SEINE A VELO

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.</p> <p>Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.</p>
Action nom	Aménagement de l'itinéraire cyclable « Seine à vélo »
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>La Seine à vélo est née en 2015, de la volonté des collectivités normandes et franciliennes bordant le fleuve d'offrir une expérience touristique riche et unique, entre Paris et la mer.</p> <p>A terme, cette véloroute sera un linéaire de plus de 500 km jalonnés qui traversent 8 départements, 130 communes et engage 18 territoires.</p> <p>Sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie, déjà 42 km de voies vertes ont été aménagés entre Saint-Pierre-lès-Elbeuf et Le Trait. Des travaux se poursuivront jusqu'en 2025 pour offrir aux cyclotouristes un équipement totalement sécurisé.</p> <p>Duclair est situé sur le secteur 2 « La Bouille – le Trait ». La voie verte reliant Duclair au Trait fait partie du tracé principal de la Seine à vélo.</p> <p>L'itinéraire cyclable restant à aménager sur la commune de Duclair concerne le tronçon entre la sortie du bac pour relier la voie verte existante, via la rue de Verdun, rue du 19 mars 1962 et la rue Clémenceau. Une aire de repos sera également aménagée.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Duclair - Maîtrise d'œuvre : SOGETI Ingénierie / ARC EN TERRE - partenaires financiers : Région Normandie et Département de la Seine-Maritime
Dépenses prévisionnel/définitif	A l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	A l'étude
Calendrier	<p>2022/2023 : études</p> <p>2024 : travaux</p>



FICHE ACTION N° 11

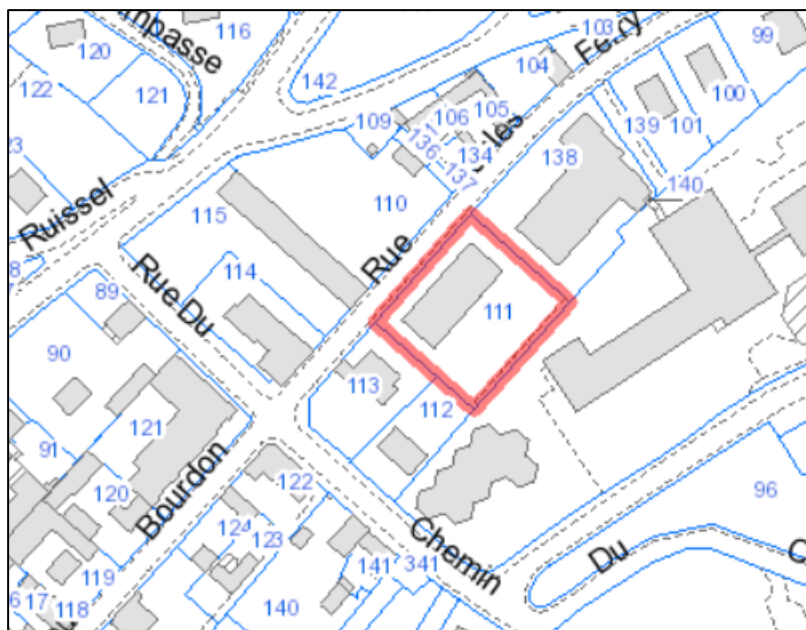
RECONVERSION BATIMENT TRESOR PUBLIC EN MJC

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.</p> <p>Orientation 5 : Faciliter l'accès à l'emploi notamment des jeunes via la mise en place de nouveaux services en lien avec le numérique mais aussi via la formation professionnelle.</p>
Action nom	Reconversion du bâtiment du Trésor Public en Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC)
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>La MJC de Duclair est une association qui développe des activités et des actions d'animation socio-culturelle et d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire ouest de la Métropole. Elle occupe aujourd'hui des locaux appartenant à la Ville, situés au 17 rue du 19 mars 1962 à Duclair, parcelle AV312. Toutefois l'accueil des enfants est actuellement réparti sur deux sites. Les enfants des tranches d'âges 6-11 ans et 12-17 ans sont accueillis rue du 19 mars 1962 et les enfants de 3-6 ans sont quant à eux accueillis dans des locaux dédiés au sein de l'école de Duclair. La dissociation en deux sites oblige les familles à se rendre à deux endroits différents pour déposer leurs enfants. Par ailleurs, les locaux actuels sont vétustes, sous dimensionnés pour accueillir la totalité des enfants inscrits, sous dimensionnés pour permettre le stockage des matériels d'activités, difficilement accessibles pour les personnes en situation de handicap. Le bâtiment est mal isolé et énergivore. La Ville a ainsi décidé de proposer des nouveaux locaux qui seront plus adaptés à des exigences d'accueil des jeunes.</p> <p>La future MJC sera située 250 rue Jules Ferry, parcelle AS111, dans les locaux de l'ancien Trésor Public. La réhabilitation de ce bâtiment permettra d'accueillir les enfants sur un seul et même site et dans des espaces réellement adaptés à la réalisation des activités. Par ailleurs, cette reconversion des lieux permettra de procéder à une réhabilitation thermique afin de limiter les consommations énergétiques l'hiver, mais surtout limitera les phénomènes de surchauffe estivale, lors des périodes de canicule.</p> <p>L'aménagement des espaces extérieurs sera l'occasion de disposer d'espaces végétalisés plus importants et sécurisés vis à vis des espaces</p>



	publics. L'aménagement du théâtre de verdure proposé dans l'étude de faisabilité sera un réel complément d'aménagement pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles. Le bâtiment réhabilité intégrera les exigences environnementales, énergétiques, d'accessibilité.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La MJC : convention avec l'association pour la mise à disposition des locaux - CAF : partenaire financier
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant estimé de l'opération : 2 342 500 € HT (scénario 3B)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demandes de subvention à faire : <ul style="list-style-type: none"> - CAF : 600 000 € - Département
Calendrier	Juillet 2022 : Etude de maîtrise d'œuvre Août 2023 : Fin des études et consultation des entreprises Septembre 2023 : Début des travaux Juillet 2024 : Fin des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Date permis de construire - Inauguration des locaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce projet contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'il participe à l'émergence d'un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique, avec notamment la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en tiers lieu culturel.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 12

ATELIER HORS LES MURS

Orientation stratégique	Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.
Action nom	Atelier hors les murs
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) - L'École nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSAN) - L'Institut Polytechnique UniLaSalle Campus de Rouen (UniLaSalle)
Description de l'action	<p>Les « Ateliers hors les murs » consistent à mobiliser des équipes d'étudiants, de disciplines différentes pour élaborer avec les acteurs locaux un projet sur le thème de la revitalisation d'une commune et de son bassin de vie en lien avec son territoire.</p> <p>Le PNRBSN a retenu la candidature de la Ville de Duclair pour bénéficier d'un atelier hors les murs sur l'année scolaire 2022/2023. Ainsi, des étudiants de l'école d'architecture ENSAN et de l'école d'ingénieurs UniLaSalle ont travaillé sur le thème de la « ville écologique et durable de demain » avec une approche transversale et interdisciplinaire.</p> <p>Cet atelier est organisé autour de 3 temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ première visite de site le 26 septembre 2022, ➤ un atelier sur place de 5 jours regroupant les deux écoles du 17 au 21 octobre 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - un atelier sur le marché le mardi, - un workshop avec les élus et techniciens le mercredi après-midi, - une restitution intermédiaire le vendredi en fin de journée, ➤ une présentation le 20 janvier 2023 auprès des élus et habitants à la suite du rendu des projets. <p>L'atelier hors les murs permet d'associer les habitants et les usagers de la ville à la démarche avec notamment un stand tenu sur le marché un mardi et des ateliers réalisés dans les écoles.</p>



Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande - la Ville de Duclair - L'Etat : <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Normandie - Direction départementale des territoires et de la mer de Seine Maritime - L'Établissement Public Foncier de Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'atelier : 35 250 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : <ul style="list-style-type: none"> FNADT : 10 000 € (29%) DDTM : 5 000€ (14%) PNR : 5 000 € (14%) EPFN : 5 000 € (14%) ENSA et UniLaSalle : 6 250 € (18%) Duclair : 4 000 € (valeur en nature) (11%)
Calendrier	Atelier de septembre 2022 à janvier 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Les étudiants ont pour sujet d'étude « la ville écologique et durable de demain ». Une commune identifiée Petites Villes de Demain a pour objectif de répondre aux besoins des habitants de son territoire, en jouant son rôle de centralité. Les rendus des étudiants pourront être sources de questionnements pour les élus et de réflexion pour la mise en œuvre de nouvelles actions.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 13

ETUDE SHOP'IN (COMMERCES)

Orientation stratégique	Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements
Action nom	Etude Shop'In, diagnostic de l'offre commerciale et préconisations
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Banque des Territoires Ville de Duclair
Description de l'action	<p>La Banque des Territoires a proposé aux communes labellisées Petites Villes de Demain de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour apprécier objectivement les impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain, disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux bénéficiaires de Petites villes de demain les moyens d'adapter leur politique d'intervention. Pour cela, les villes devaient candidater au plus tard le 31 octobre 2021.</p> <p>Le commerce est un des leviers de redynamisation de la commune et un élément nécessaire pour conforter son rôle de centralité. La Ville de Duclair a candidaté le 14/10/21. Toutefois au vu du nombre de demandes, la Ville a été contacté par le bureau d'étude en juin 2022.</p> <p>L'étude a été menée par le cabinet Nouvelles Marges. La réunion de lancement a eu lieu le 02/09/22 et la réunion de restitution le 25/11/22.</p> <p>Cette étude va permettre à la Ville de définir un plan d'actions pour assurer la pérennité de l'offre commerciale.</p>
Partenaires	- Métropole Rouen Normandie : accompagnement de la personne chargée du développement commerce
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 12 894 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude prise en charge à 100% par la Banque des Territoires
Calendrier	Etude réalisée de septembre à novembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »

Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude concerne directement la fonction de centralité puisqu'elle a pour objet les commerces en centre-ville. Les résultats et préconisations faites dans le cadre de l'étude vont permettre à la Ville de Duclair de définir un plan d'actions pour soutenir la dynamique actuelle et contribuer à pérenniser l'offre commerciale.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 14

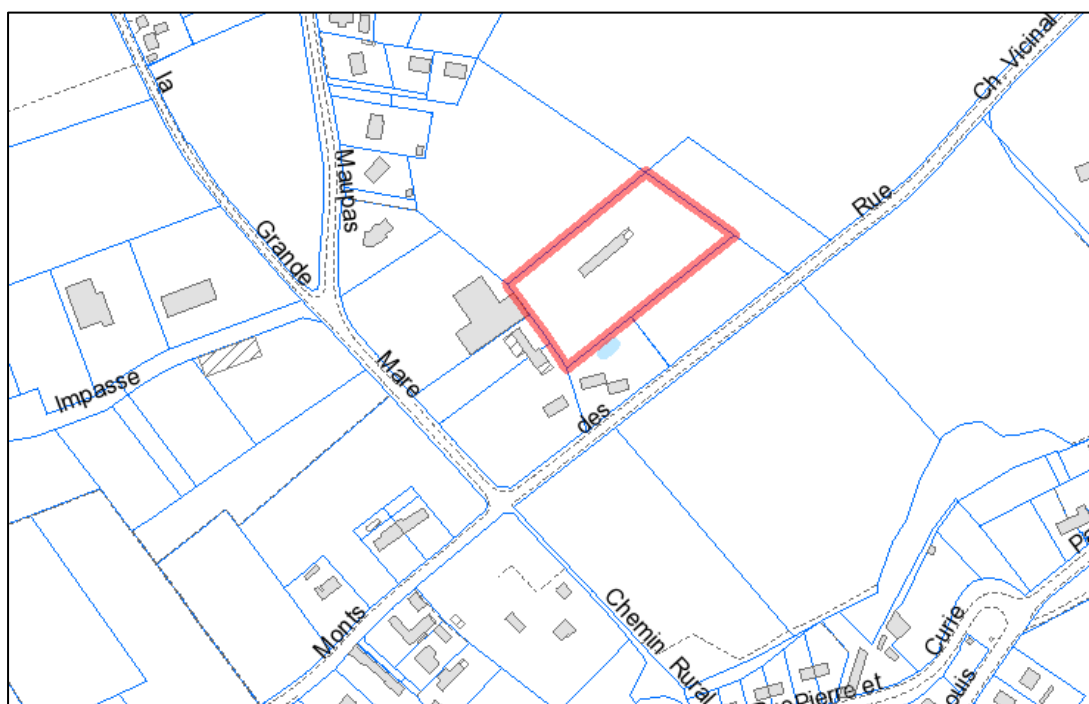
MICRO-ABATTOIR RACES LOCALES ET ATYPIQUES DE VOLAILLES

Orientation stratégique	Orientation 1 : Affirmer l'identité de Duclair autour de l'offre culturelle, gastronomique et patrimoniale
Action nom	Micro-abattoir dédié aux races locales et atypiques de volailles
Action n°	14
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair
Description de l'action	<p>Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN) accompagne les éleveurs locaux. Cependant, la filière des canards et plus particulièrement celle du canard de Duclair rencontre un vif succès, mais se heurte à un coût d'abattage important ayant une incidence sur les coûts de vente. Par conséquent, cette filière d'excellence est menacée. Ainsi, un collectif d'éleveurs locaux ont fait part de ce contexte au PNRBSN. L'enjeu est de fournir un outil adapté en termes d'équipements aux éleveurs de volailles patrimoniales hors gabarit et nécessitant des techniques de plumaison particulières.</p> <p>Le projet porte sur la réhabilitation d'un bâtiment appartenant à la Ville pour en faire un micro-abattoir qui sera ensuite donné en gérance à une coopérative d'éleveurs. Ce bâtiment est situé au lieu-dit Les Monts, sur la parcelle AM23 d'une superficie de 6 827 m². Ce projet est mis en œuvre avec le PNRBSN. Il va permettre de relocaliser la production. Cette action répond à des enjeux de bien-être animal et de respect de l'environnement, ainsi que pour des enjeux de biodiversité domestique et de préservation de races locales.</p> <p>La réhabilitation du bâtiment est prise en charge par la Ville, l'aménagement intérieur (machines...) sera pris en charge par les éleveurs qui peuvent bénéficier en leur qualité de subventions.</p> <p>Les objectifs du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement des circuits courts, - une diminution des coûts d'abattages, - la promotion et la préservation des races locales. <p>Le micro-abattoir est un outil clé et adapté qui permettra l'émergence de filières alternatives de volailles, au premier titre desquelles, celle du canard de Duclair. Il s'agit pour la Ville de participer à sa mesure au</p>



	maintien de la diversité des goûts dans nos assiettes et à l'adaptation au changement climatique en permettant la préservation de la biodiversité domestique. En permettant le développement des élevages de races rustique, la Collectivité participe également à la création de nouvelles pratiques d'élevage en réponses aux attentes sociétales sur le bien-être animal.
Partenaires	- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'opération : 166 666,66 € HT <ul style="list-style-type: none"> - Etudes et prestations : 12 500 € HT - Travaux : 154 166,66 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions demandées : <ul style="list-style-type: none"> - FEADER (fonds Leader) : 100 000 € (60%) - Métropole Rouen Normandie (FACIL) : 16 666,66 € (10%) Reste à charge Ville de Duclair : 50 000 € (30%)
Calendrier	2022 : études 2023 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet participe au renforcement de l'attractivité de Duclair, avec le soutien de la Ville à la redynamisation de la filière du canard de Duclair, identité forte de la commune. Le projet est situé en dehors du périmètre ORT.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 15

AMENAGEMENT D'UN PARC A VOCATION D'ACTIVITES SPORTIVES, DE LOISIRS, ET DE JEUX MULTIGENERATIONNELS

Orientation stratégique	<p>Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.</p> <p>Orientation 4 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, sous le signe de l'environnement, de la nature et de l'accessibilité.</p>
Action nom	Aménagement d'un parc à vocation d'activités sportives, de loisirs, et de jeux multigénérationnels
Action n°	15
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Duclair /EPFN
Description de l'action	<p>La Ville souhaite aménager un parc d'activités sportives et de loisirs sur une friche en centre-ville. Ce terrain était anciennement occupé par un silo qui a été démoli.</p> <p>La Ville a sollicité l'EPFN pour l'accompagner dans son projet avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> – une mission de portage foncier : avec l'acquisition d'une emprise d'environ 10 612 m² de la parcelle AT25 par l'EPFN suite à la délégation du droit de préemption, convention Ville/EPFN signée le 19/10/22. – une mission d'études : études techniques préalables (biodiversité, qualité des sols), étude paysagère et proposition de scénarii d'aménagement, convention Ville/EPFN signée le 17/10/22.
Partenaires	EPFN
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etudes : 40 000 € HT</p> <p>Travaux : à l'étude</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etudes :</p> <p>Ville 16 000€ HT (40%)</p> <p>EPFN : 12 000 (30%)</p> <p>Région -fonds friches : 12 000 € (30%)</p> <p>Travaux : à définir suite aux études</p>
Calendrier	Début des études novembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »



FICHE ACTION N° 16

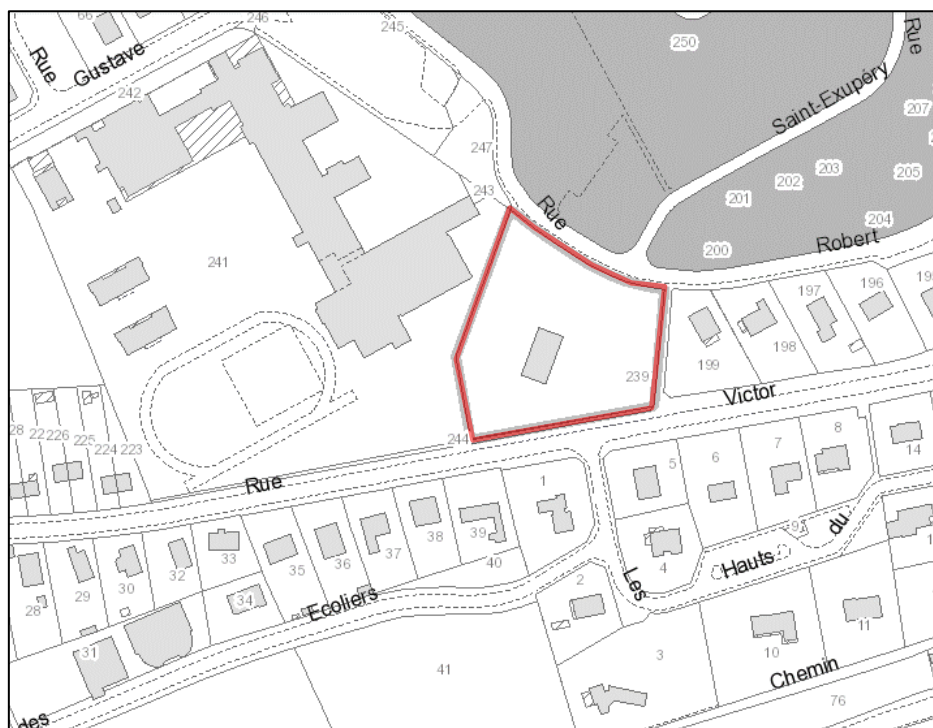
CONSTRUCTION CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Orientation stratégique	Orientation 2 : Faciliter l'accès de tous aux équipements, services et commerces du centre bourg, pérenniser les commerces et renforcer les équipements.
Action nom	Construction Centre d'Incendie et de Secours
Action n°	16
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS 76)
Description de l'action	<p>Ce projet s'inscrit dans le plan pluriannuel bâtementaire décidé par le Conseil d'administration du SDIS 76. La reconstruction de la caserne de Duclair fait partie des 4 projets identifiés comme prioritaires.</p> <p>L'action porte sur la construction à neuf d'un centre d'incendie et de secours (CIS) sur le site actuel (parcelle AP239) rue Robert Schuman, permettant à terme l'arrivée d'une garde mixte postée.</p> <p>L'implantation du CIS sur la parcelle existante apporte la contrainte de construire le bâtiment selon la zone disponible hors aléas du risque inondation.</p> <p>Un cadencement de construction précis sera nécessaire car le site sera occupé et devra permettre la sortie des secours pendant toute la durée du chantier. Une fois le bâtiment construit, le déménagement pourra avoir lieu.</p> <p>S'ensuivra, la phase de démontage du CIS provisoire, puis de la fin du traitement des espaces extérieurs.</p> <p>La parcelle sera divisée à la fin des travaux et une partie sera restituée à la commune. Compte tenu du peu d'espace, le terrain sera entièrement utilisé pendant le chantier.</p> <p>La parcelle actuelle a été mise à disposition du SDIS 76 pour permettre de construire le CIS temporaire.</p> <p>Un permis précaire a été obtenu en février 2018. Un nouveau permis avec le projet final sera prochainement déposé.</p>
Partenaires	Convention à venir entre le SDIS 76, le Département de la Seine-Maritime, la Ville de Duclair et la Métropole Rouen Normandie.
Dépenses prévisionnel/définitif	Le cout total estimé attendu pour un CIS avec capacité d'accueil de garde (CIS de type A) est de 3 345 000€ TTC.



Plan de financement prévisionnel / définitif	Contribution de la Ville : mise à disposition du terrain. Projet estimé à 3 345 000 € TTC.
Calendrier	2022 : Etude de maîtrise d'œuvre 1 ^{er} semestre 2023 : dépôt permis de construire 2 ^{ème} semestre 2023 au 2 ^{ème} semestre 2025 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale » Le projet s'inscrit dans une politique de mise à jour de la couverture opérationnelle en accord avec les nouvelles orientations du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Inauguration des locaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce projet contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'il participe à l'émergence d'un pôle d'équipements publics en extension du centre-ville historique, avec notamment la réhabilitation de l'ancienne école des garçons en tiers lieu culturel, la nouvelle gendarmerie, la réhabilitation de locaux pour la MJC et la crèche en rez-de-chaussée de la résidence du Bois.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 17

AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CAMPING CAR

Orientation stratégique	Orientation 3 : Développer le tourisme, notamment via une offre nouvelle en hébergements.
Action nom	Aménagement d'une aire de camping-car
Action n°	17
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>D'une manière générale, le territoire métropolitain est sous-équipé en matière d'accueil de la clientèle des camping-caristes. Or, le tourisme en camping-car a connu un essor spectaculaire depuis ces dernières années, et il génère d'importantes retombées économiques pour les territoires accueillants (commerces, restaurants, sites de visite...).</p> <p>Par sa situation privilégiée, et en raison de son potentiel touristique, Duclair représente un site stratégique pour implanter un équipement dédié aux camping-caristes, afin de les faire rester plus longtemps sur le territoire. Le parking du Catel remplit par ailleurs de nombreuses caractéristiques recherchées par cette clientèle (calme mais pas isolé, à proximité du centre-bourg, sur un site verdoyant).</p> <p>Le projet porte sur l'aménagement d'une aire de camping-car de 5 places, sur une emprise de la parcelle AV152, située chemin du Catel. Actuellement la parcelle est occupée par le parking du cimetière qui comporte 28 places. Le projet consiste à créer l'aire de camping-car en lieu et place d'une partie du parking, donc sur un terrain déjà minéralisé. Cet aménagement d'hébergement touristique a pour effet la suppression de 9 places de stationnement sur le parking du cimetière. Cette diminution du nombre de places est acceptable eu égard à l'usage actuel.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville de Duclair - bureaux d'études: Arbre à Cadabra et BeTechniroute
Dépenses prévisionnel/définitif	<ul style="list-style-type: none"> - études : 7 775 € HT - montant prévisionnel travaux : 86 230 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Demande de subvention à faire au Département
Calendrier	<p>2022 : études</p> <p>2023 : travaux</p>



Annexe 8 :

- Plan de localisation des actions au Trait**
- Fiches actions Le Trait**

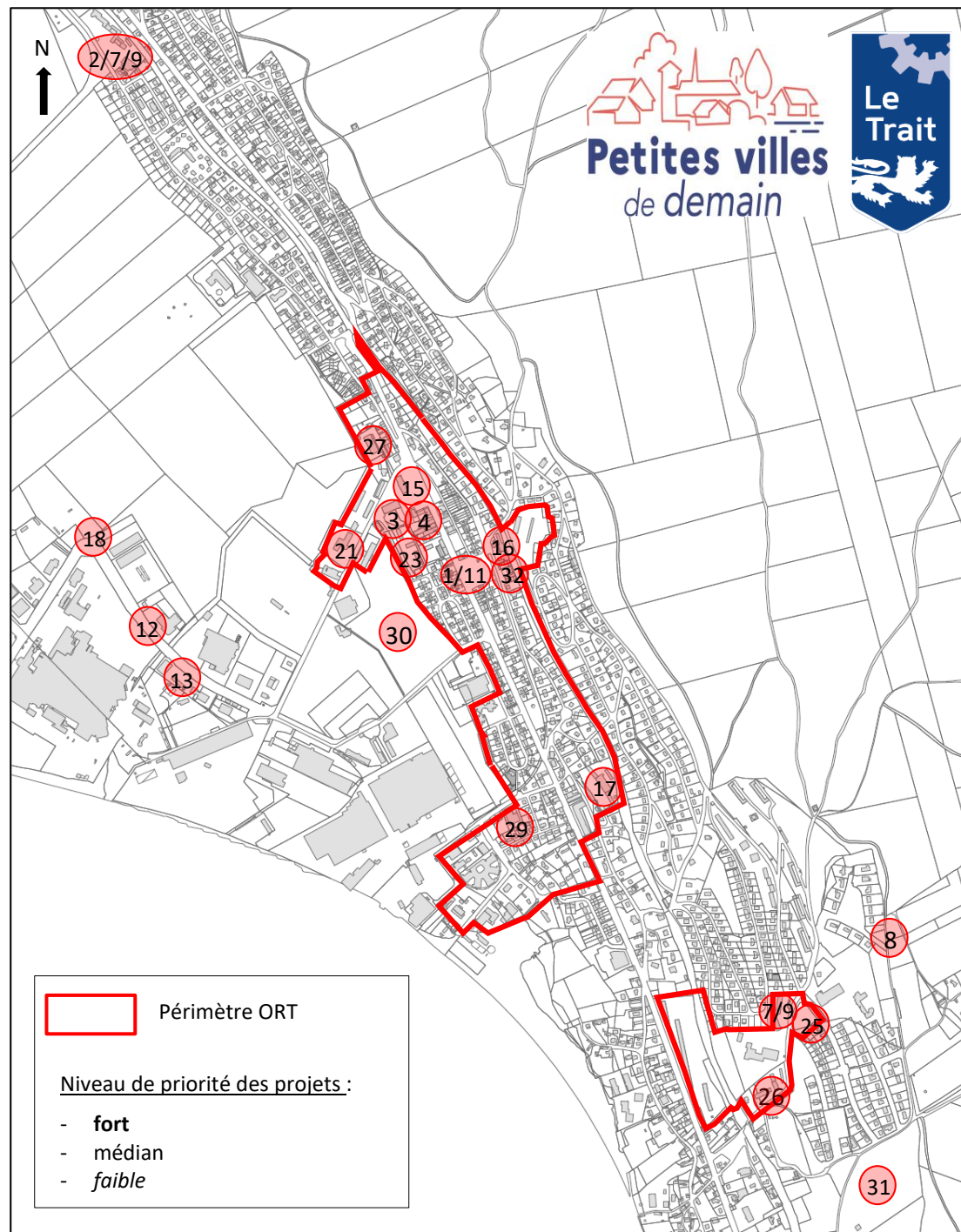
Projets PVD localisés sur la carte :

- 1/ **Réaménagement place Ronarc'h** (Métropole)
- 2/ Rénovation énergétique gymnase Maupassant (Ville)
- 3/ Micro-Folie (Ville)
- 4/ **Maison France Services** (Ville)
- 7/ Création locaux périscolaires écoles Curie et Maupassant (Ville)
- 8/ *Vente terrains constructibles lotissement* (Semvit)
- 9/ Equipements numériques écoles Curie et Maupassant (Ville)
- 11/ *Installation parc à vélo Alveole* (Ville)
- 12/ *Requalification boulevard industriel* (Métropole)
- 13/ *Aménagement parking Services Techniques* (Ville)
- 15/ Réaménagement Centre Médico Social (Département)
- 16/ **Halte St Eloi, réhabilitation ex-chapelle en lieu culturel** (Ville)
- 17/ **Nouvel équipement Flaubert – réhabilitation** (Ville)
- 18/ *Liaison cyclable voie verte - zone d'activités* (Métropole)
- 21/ Rénovation énergétique résidence Biville (Logeal)
- 23/ **Rénovation énergétique logements centre-ville** (Habitat 76)
- 25/ Construction logements Jardins de la Hauteville (Semvit)
- 26/ **Site Worms démolition/reconstruction logements** (Semvit)
- 27/ **Habitat inclusif accompagnement ingénierie et recyclage friche centre-ville** (Ville)
- 29/ *Friche Aubin* (Ville)
- 30/ *Réaménagement parc paysager Guérillon* (Ville)
- 31/ **Reconstruction collège commandant Charcot** (Département)
- 32/ *Aménagement espace public rue Jean Bart* (Métropole)

Autres actions non localisées :

- 5/ Diagnostic Projet Educatif Social et Culturel (Ville)
- 6/ Etude circulation (Ville)
- 10/ Numérisation de la base adressage de la ville (Ville)
- 14/ Rénovation énergétique parc privé (Ville/SPL Altern/Métropole)
- 19/ Etude Shop'In – commerces (Banque des Territoires/Ville)
- 20/ **Etude stratégie commerciale** (Ville)
- 22/ **Rénovation énergétique logements maisons blanches –** (Habitat 76)
- 24/ **WIFI gratuit dans lieux publics** (Ville)
- 28/ Amélioration énergétique des bâtiments communaux (Ville)

Localisation des projets et périmètre ORT – Le Trait



FICHE ACTION N° 3

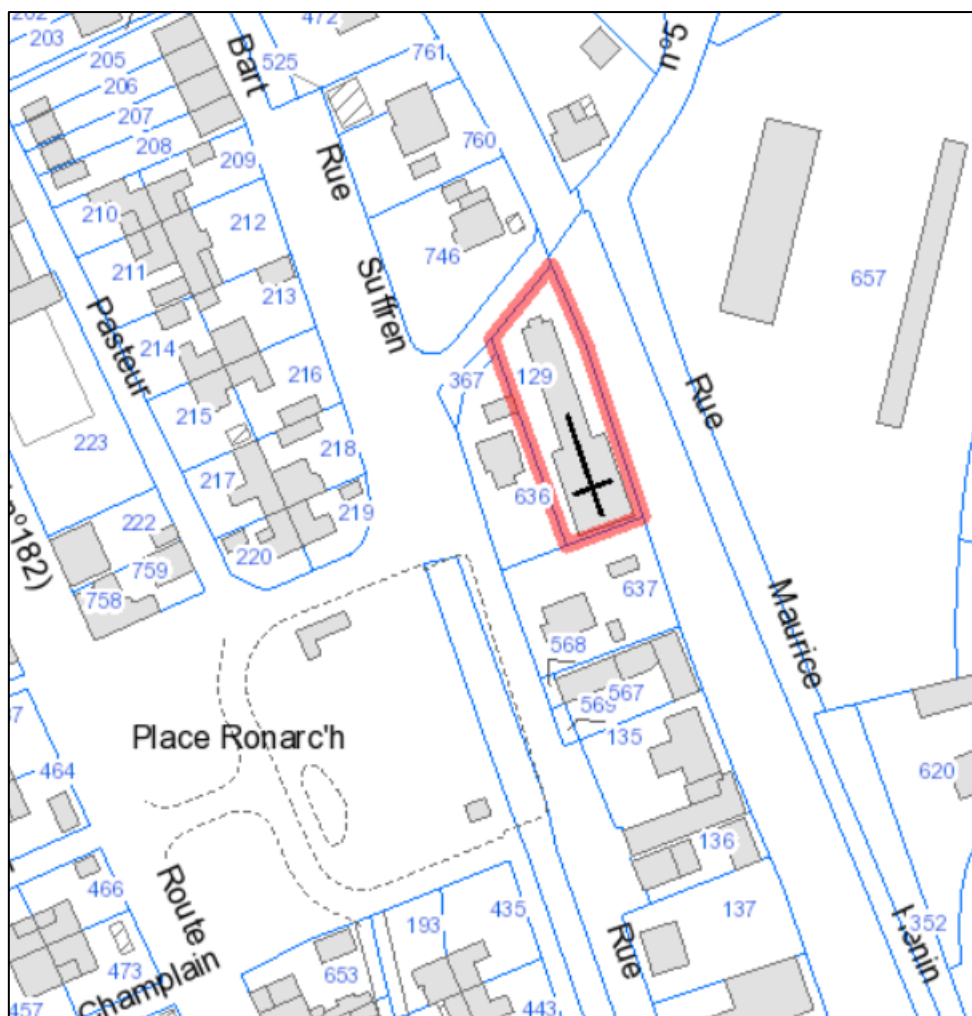
MICRO-FOLIE

Orientation stratégique	Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
Action nom	Micro-Folie
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Installation du dispositif Micro-Folie, Musée numérique.</p> <p>Le lieu d'implantation pérenne est le futur lieu culturel qui sera créé dans l'ancienne chapelle St Eloi (voir fiche action n°16), projet situé sur la parcelle AK 129. Dans l'attente de la réalisation de ce projet, la Micro-Folie est installée dans la salle de spectacle municipale Hydre en Scène.</p> <p>Le Musée numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs-d'œuvre réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition. La Ville a également mis en place une ludothèque et une bibliothèque au sein du Musée numérique.</p> <p>La Ville a recruté un médiateur spécifique pour la Micro-Folie.</p>
Partenaires	Etat - Ministère de la Culture Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV)
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses définitives : 27 146,34 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	- Ville : 20 457,48 € HT (75%) - FNADT : 6 688,86 € (25%)
Calendrier	Inauguration le 6 novembre 2021
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre de visiteurs par an - nombre d'ateliers mis en place avec les écoles et le collège



Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT. C'est une composante du projet de lieu culturel dans l'ancienne chapelle St Eloi. Elle contribue au renforcement des fonctions de centralité puisqu'elle participe au développement des équipements publics en centre-ville.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 10

NUMERISATION DE LA BASE ADRESSAGE DE LA VILLE

Orientation stratégique	<p>Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.</p> <p>Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.</p>
Action nom	Numérisation de la base adressage de la ville
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Cette action répond aux obligations de l'article 169 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite Loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.</p> <p>L'objet de cette action est la numérotation / renumérotation des parcelles de la commune et attribution de noms à certaines rues ou chemins qui n'en n'ont pas, afin de géolocaliser les adresses. Cette normalisation a été effectuée pour améliorer l'accessibilité des logements aux Services de secours, de Médecine d'urgence, de Sécurité Publique et l'efficacité des services tels que La Poste, ERDF, GRDF, INSEE...</p> <p>Mise à jour des bases de données des principaux organismes publics ou privés.</p> <p>Mise à jour du cadastre et de la cartographie (IGN, données GPS, etc...)</p> <p>La prochaine étape est le passage des délibérations et arrêtés en conseil municipal pour valider les modifications de la Base Adressage Locale.</p>
Partenaires	- La Poste
Dépenses prévisionnel/définitif	5 881 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Prise en charge à 100% par la Ville
Calendrier	Mission commencée depuis le 01/09/2022 et qui devrait prendre fin au premier semestre 2023.



	Attente recensement pour mise à jour base propriétaires/locataires.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet concerne tout le territoire municipal, il inclut donc le périmètre de l'ORT. La numérisation de la base adressage communale contribue à renforcer le rôle de centralité de la Ville en permettant de rendre plus lisible et plus accessible les différents services, commerces et équipements publics. Ce projet participe également à rendre plus accessible les logements notamment pour les services de secours.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 12

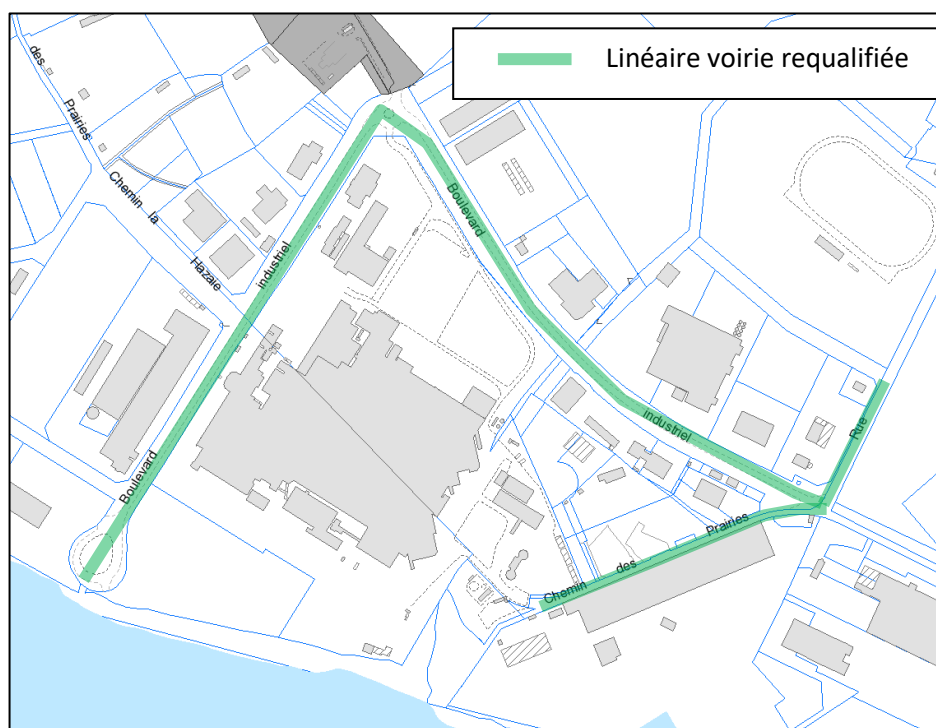
REQUALIFICATION BOULEVARD INDUSTRIEL

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.</p> <p>Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.</p>
Action nom	Requalification boulevard industriel – zone d’activités du Malaquis
Action n°	12
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l’action	<p>Le parc d’activités du Malaquis au Trait regroupe une trentaine d’entreprises dont deux d’envergure internationale (Sanofi et Flexi France). L’ensemble des entreprises emploient plus de 3 000 salariés. Les emprises publiques du parc d’activités du Malaquis sont peu ou pas aménagées.</p> <p>Le programme de requalification prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation de la voirie sur 1,5 km ; - La création d’une piste cyclable permettant de desservir l’ensemble du parc d’activités ; - La sécurisation de tous les modes de déplacements : - Création d’un rond-point, - Création de trottoirs conformes à l’accessibilité des PMR, - Passage surélevé aux carrefours, - Installation de ralentisseurs. - L’organisation des stationnements poids lourds et véhicules légers. Il est à noter que l’ensemble des parkings VL sera en pavés béton avec joints enherbés afin de minimiser la minéralisation et favoriser l’impermeabilité des sols. - L’amélioration de la qualité visuelle des emprises publiques avec l’aménagement des abords de la chaussée : trottoirs, espaces verts, noues, mobilier urbain ; - La mise en place de nouveaux mâts d’éclairage public solaires, 115 mâts seront installés ; - L’installation de 2 bornes de recharge pour les véhicules électriques. <p>Les aménagements paysagers qui seront créés comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des noues enherbées existantes ;



	<ul style="list-style-type: none"> - La plantation de 100 arbres et 2044 arbustes d'essences locales conformément au PLUi ; - La création de 5 000 m² d'espaces enherbés ; - La pose de mobilier urbain : tables, bancs.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - Région Normandie (demande de subvention déposée)
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes préalables : 25 745,86 € HT Maîtrise d'œuvre : 103 250 € HT Travaux : 2 562 989,62 € HT Total : 2 691 985,48 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subvention demandée Région : 403 800 € (15%) Reste à charge Métropole : 2 288 185,48 € HT (85%)
Calendrier	Travaux de mai 2022 à décembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Linéaire de voirie requalifiée
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé en dehors du périmètre d'intervention de l'ORT. Toutefois, il contribue au renforcement des fonctions de centralité du Trait puisqu'il participe à la valorisation et au développement de la zone d'activités du Malaquis, zone d'emploi majeure du territoire ouest de la Métropole Rouen Normandie. De plus les salariés contribuent au dynamisme de la ville, notamment commercial.
Annexes	Plan

Plan



FICHE ACTION N° 13

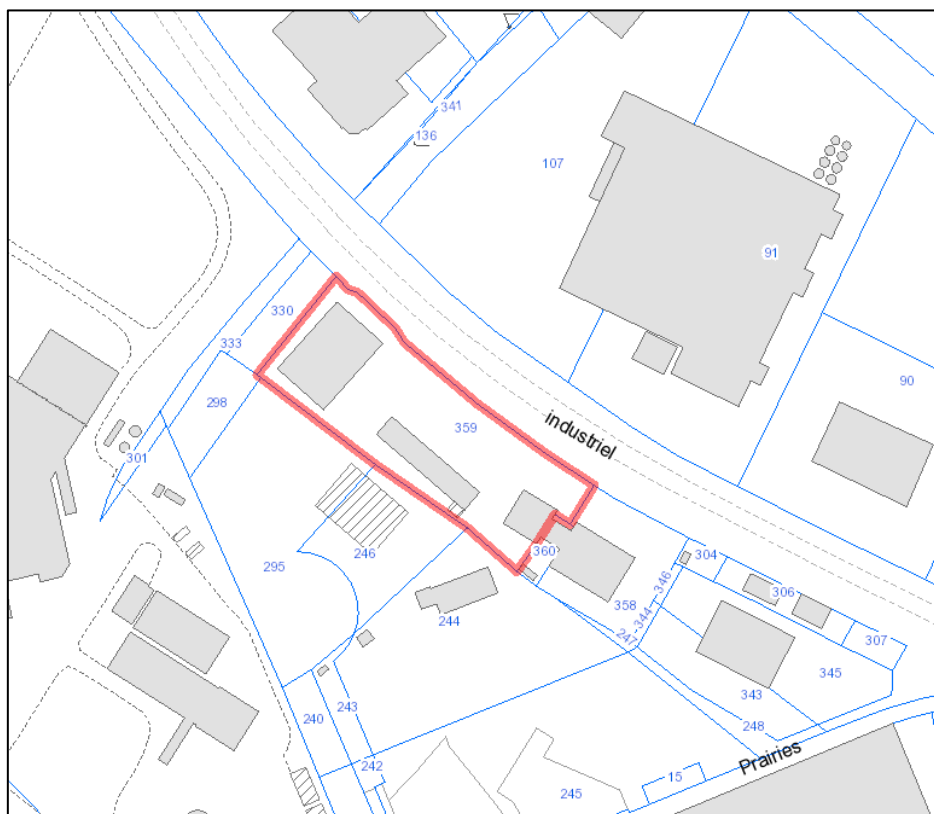
AMENAGEMENT PARKING SERVICES TECHNIQUES

Orientation stratégique	Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.
Action nom	Aménagement du parking des services techniques municipaux
Action n°	13
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Le projet porte sur le réaménagement du parking des services techniques municipaux situés au 181 boulevard industriel, sur la parcelle AC 359.</p> <p>Les travaux sont prévus en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un parking pour les véhicules légers à destination des agents des services techniques. - L'élaboration d'un chemin piétonnier. Il sera muni d'une ombrière avec des panneaux photovoltaïques. - La conception d'un parking pour les véhicules lourds et le stockage des bennes. <p>L'installation d'un portail coulissant et motorisé a été posé (attente de la motorisation) muni d'une petite barrière levante pour le contrôle de sorties des véhicules et des camions de livraison jouxtant le magasin. Le sens de circulation des services techniques municipaux se fera dans le sens des aiguilles d'une montre, ce qui évitera tout véhicule en contre sens.</p>
Partenaires	Les partenaires seront sélectionnés suite à la mise en œuvre d'un marché public.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Dépense prévisionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 000 € HT pour l'aménagements des parkings - 93 550 € HT pour la fourniture et pose d'un passage piéton couvert avec centrale photovoltaïque
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement 100% Ville du Trait
Calendrier	Travaux : 1 ^{er} semestre 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Suivi et réception des chantiers assurés par la Ville. Mesurer et intégrer la production d'électricité générée et accompagner notamment la transition du parc de véhicules (thermique vers électrique).
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action est située en dehors du périmètre de l'ORT. Toutefois ces aménagements concourent à la transition écologique en contribuant à la réduction des émissions carbone dans le cadre des projections d'ajustement du parc de véhicules de la ville.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 14

RENOVATION ENERGETIQUE PARC PRIVE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Rénovation énergétique parc privé
Action n°	14
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Proposition d'un accompagnement gratuit aux propriétaires de logements construits avant 1960 et en situation de précarité énergétique pour des conseils de travaux de rénovation, l'estimation des aides possibles, et un accompagnement au montage des dossiers administratifs. Dans le cadre d'une convention Ville/La Poste, prise de contact avec les propriétaires et orientation vers les conseillers de l'agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (SPL Altern). L'objectif est de cibler et sensibiliser les ménages vivant en logement individuel aux enjeux de la rénovation énergétique de leur habitation.</p> <p><u>Les différentes phases de l'action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Information des ménages via l'envoi d'un courrier de M. Le Maire annonçant l'opération - Passage du facteur à domicile pour réaliser un questionnaire (mission assurée par La Poste) - Organisation de réunions publiques (5) avec l'Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN) et la Métropole Rouen Normandie selon les quartiers d'habitation pour les ménages intéressés. - Informations complémentaires sur la démarche, l'accompagnement et les aides possibles dans la rénovation de son habitation – SPL ALTERN - Suivi et accompagnement des ménages désirant se lancer dans un projet de rénovation – SPL ALTERN <p>1 547 ménages ciblés en 5 phases (voir calendrier) de août à novembre 2022.</p>



Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - La Poste, AMO pour la 1^{ère} phase de l'action - Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN) pour la 2^{ème} phase de l'action - Métropole Rouen Normandie pour le lien avec la SPL ALTERN
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses :</p> <p>Mission AMO détection des ménages intéressés : 10 000 € HT</p> <p>Budget prévisionnel pour soutien aux propriétaires pour la réalisation de l'audit énergétique : 16 000 €</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>La mission AMO La Poste est prise en charge à 100% par la Ville.</p> <p>La Ville a réservé un budget de 16 000 € pour soutenir financièrement les propriétaires qui souhaiteraient s'engager dans des travaux accompagnés par la caisse auxiliaire du Trait.</p> <p>Accompagnement par la SPL ALTERN (ville actionnaire de la SPL) : mission de service public sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.</p>
Calendrier	<p>de mai à décembre 2022 : prise de contacts, réunions publiques</p> <p>2023 : accompagnement individuel pour la réalisation de travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Par rapport au questionnaire La Poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de réponse - Taux de retour sur la participation envisagée aux réunions publiques - Taux de participation aux réunions publiques <p>En lien avec la Métropole et la SPL ALTERN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de prise de contact - Taux de projet abouti (accompagnement jusqu'à la réalisation de travaux)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Les logements concernés par cette action sont situés sur tout le territoire communal. Cette action dépasse donc le périmètre d'intervention de l'ORT. Toutefois la rénovation énergétique du parc privé individuel est un des éléments clés pour renforcer l'attractivité des centres-villes. Cela permettra à terme d'éviter le développement de la vacance des logements et de proposer une offre d'habitat privé en centre-ville en meilleure adéquation avec les souhaits des ménages.</p>
Annexes	/

FICHE ACTION N° 15

REAMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DU CENTRE MEDICO-SOCIAL

Orientation stratégique	Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
Action nom	Travaux de réaménagement et de mise en sécurité du Centre Médico-Social (CMS) du Trait
Action n°	15
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Département de la Seine-Maritime
Description de l'action	<p>Le Centre Médico-Social est situé place du 11 novembre au Trait, sur la parcelle AI 229, d'une superficie de 589 m². Le Département est propriétaire du bâtiment construit en 1954 depuis le 17/11/2009 suite à une acquisition auprès de la Ville.</p> <p>L'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) Entre Seine et Mer du Département a souhaité que soit réalisé un réaménagement du rez-de-chaussée du CMS du TRAIT suite à une augmentation des besoins du bassin de population, à la fréquentation grandissante du CMS ainsi qu'au départ de la CPAM et d'une association qui occupaient une partie des locaux.</p> <p>Profitant des surfaces ainsi libérées, il a été décidé de réaliser des travaux visant à restructurer les espaces de travail pour une distribution plus fonctionnelle, une accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), une mise en conformité électrique et une amélioration des performances énergétiques. Les travaux ont d'autre part donné l'occasion de regrouper toute l'activité du CMS au rez-de-chaussée. La nouvelle organisation spatiale a permis de créer un accès public doté d'un sas d'entrée distinct de celui réservé au personnel et de séparer les espaces dédiés au social de ceux du médical. Il a été créé, entre autres, des salles de convivialité et de réunion. La quasi-totalité des locaux et circulations du rez-de-chaussée sont accessibles aux PMR.</p> <p>La réhabilitation des locaux s'est inscrite dans une opération de restructuration conséquente en « site occupé » (donc sans interruption de l'activité du CMS afin de garantir la continuité de service à la population). La maîtrise d'œuvre interne a été assurée par la Direction Adjointe Bâtiment, Aménagement, Maintenance et Entretien de la Direction du Numérique et des Environnements de Travail (établissement des plans, dépôt de l'autorisation de travaux, suivi de chantier, gestion des bons de commande...).</p>



FICHE ACTION N°16

HALTE SAINT ELOI - REHABILITATION ANCIENNE CHAPELLE EN LIEU CULTUREL

Orientation stratégique	Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité
Action nom	Halte Saint Eloi - réhabilitation de l'ancienne chapelle en lieu culturel
Action n°	16
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>La Ville du Trait est propriétaire de la chapelle St Eloi construite en 1931, située en bordure de la voie verte, itinéraire de la Seine à Vélo. La chapelle est fermée depuis 2012 au vu de son état de dégradation. La Ville souhaite valoriser ce patrimoine architectural et développer l'offre culturelle locale en réhabilitant la chapelle St Eloi en un nouveau lieu culturel sur la commune avec une position particulièrement favorable pour attirer un public diversifié avec la proximité de la voie verte. Depuis mars 2021, la chapelle est désacralisée par arrêté diocésain.</p> <p>Le bâtiment est situé rue de la Cavée du Val, sur la parcelle AK 129 d'une superficie de 876 m².</p> <p>La réhabilitation est axée sur trois enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnemental : le projet doit contribuer à atteindre les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques et d'émission de gaz à effets de serre. - Culturel : le projet doit non seulement conserver mais surtout mettre en valeur le patrimoine qu'il représente. - Technique : le projet présente une spécificité des matériaux et des techniques mise en œuvre en réponse aux divers risques de pathologie que le bâtiment présente. <p>L'entrée principale du bâtiment vient ainsi se repositionner face à la voie verte adjacente et est marquée par un auvent vitré et un grand hall central partiellement recouvert d'une verrière. Le bâtiment sera constitué d'un espace d'exposition et d'une salle de spectacle. La Micro-Folie aujourd'hui installée à la salle Hydre en Scène sera déplacée et installée de façon pérenne dans ce nouvel équipement. L'extérieur sera également sujet de modifications pour assurer la conformité PMR tout en offrant un cheminement agréable depuis la rue.</p> <p>Des panneaux photovoltaïques (200m²) seront installés pour la production d'énergie renouvelable en autoconsommation collective. Ce</p>



	<p>choix s'inscrit dans la démarche de la Ville de développer l'énergie solaire pour la production d'électricité.</p> <p>Une consultation a été organisée du 3 au 19 octobre 2022 via le site internet de la ville pour choisir le nom du futur équipement culturel. Ce nouveau lieu sera ainsi appelé Halte Saint Eloi.</p>
Partenaires	<p><u>Partenaires financiers :</u> Etat avec la DSIL Demandes de subventions à faire Région et Département</p> <p><u>Partenaires – occupation du lieu :</u> - Micro-Folie - Métropole Rouen Normandie : réseau des musées métropolitains</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Maîtrise d'œuvre : 172 000 € HT Travaux : 2 122 727,43 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention accordée : - DSIL 2022 : 177 100 €</p> <p>Subventions à demander : - Région – FRADT - Département – aides de droit commun</p>
Calendrier	<p>Début des travaux : T2 2023 Fin des travaux : T4 2024 Réception et ouverture : T4 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - date obtention PC - superficie panneaux photovoltaïques créés - superficie d'équipement public à vocation culturelle
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce futur équipement est situé en centre-ville, à proximité de la mairie et de la place Ronarc'h, le long de la voie verte. Ce projet participe à conforter la place des équipements publics en centre-ville et contribue ainsi au renforcement des fonctions de centralité.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 17

NOUVEL EQUIPEMENT FLAUBERT - REHABILITATION

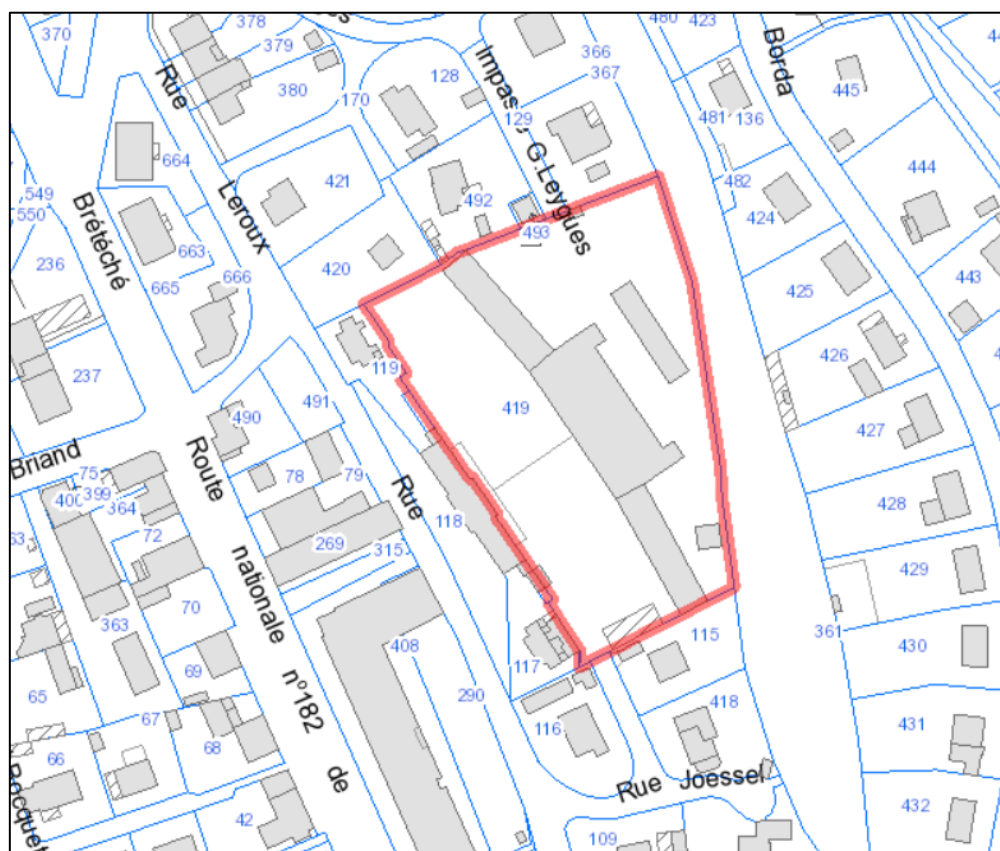
Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.</p> <p>Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.</p>
Action nom	Reconversion de l'ancien groupe scolaire Flaubert en maison de services publics et tiers lieu avec l'aménagement d'un parc urbain le long de la voie verte et renaturation de l'ancienne cour de l'école.
Action n°	17
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancée par l'éducation nationale en 2019, pour une offre scolaire et éducative de qualité, la collectivité a regroupé ses 6 écoles (3 maternelles et 3 élémentaires) réparties sur 3 lieux en 2 écoles primaires. Les élèves sont depuis 2020 accueillis au sein des écoles Curie et Maupassant. Ainsi le groupe scolaire Flaubert, école de la cité jardin construite entre 1926 et 1932, a fermé.</p> <p>La Ville a entrepris la reconversion de ce site, situé le long de la voie verte, sur la parcelle AL419 de 7 263 m². La réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Flaubert consiste en un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et mobilisant des solutions innovantes.</p> <p>Il comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un espace de services publics (agence postale, Maison France Services, centre social), - un tiers lieu (co-working, fab-lab, salle de séminaire), - l'aménagement d'un parc urbain, espace de fraîcheur, le long de la voie verte (renaturation des cours d'école), - l'intégration de ce nouvel espace de plus de 3 500m² en centre-ville dans un schéma de mobilités douces s'appuyant sur la voie verte, - l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques), - l'exemplarité des modalités du confort d'hiver et du confort d'été.



	<p>Un premier accompagnement par le CAUE a été réalisé en 2020. Une étude paysagère urbaine a été confiée à un architecte. Les premiers travaux ont été entrepris en 2021 avec la démolition des locaux de l'ancienne cantine scolaire (préfabriqué) et début 2022 par les travaux d'isolation de la toiture et d'installation d'une centrale photovoltaïque à autoconsommation collective. La Ville a lancé une étude pour un travail de concertation avec les utilisateurs et les services concernés jusqu'à la rédaction du programme fonctionnel et technique détaillé de l'opération, aux fins de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre.</p>
Partenaires	<p><u>Partenaires financiers :</u> Demandes de subvention en cours ou à faire</p> <p><u>Partenaires – occupation du lieu :</u> - La Poste pour la future agence postale communale - les associations qui occuperont la partie dédiée aux locaux associatifs</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Phase 1</u> : isolation toiture et centrale photovoltaïque études + travaux 552 891 € HT Ville 307 705,93 € HT (56%) DSIL 2021 : 245 185,07 € (44%)</p> <p><u>Phase 2</u> : réhabilitation et reconversion en espace de services publics et tiers lieu à vocation économique Etude de programmation 29 580 € HT <u>Coûts prévisionnels :</u> Etudes, MOE, frais annexes 810 270 € HT Travaux 3 715 000 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Phase 1</u> : isolation toiture et centrale photovoltaïque Ville 307 705,93 € HT (56%) DSIL 2021 : 245 185,07 € (44%) subvention attribuée</p> <p><u>Phase 2</u> : réhabilitation et reconversion en espace de services publics et tiers lieu à vocation économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation 29 580 € HT : Ville 50% Banque des Territoires 50%, crédits intermédiés par le Département - <u>Coûts prévisionnels :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes, MOE, frais annexes 810 270 € HT - Travaux 3 715 000 € HT <p>Demande déposée FEDER. Demandes Région, Département FDAT (futur contrat de territoire en cours de négociation, projet présenté comme prioritaire par la Métropole) et DSIL à faire. Convention avec la Poste pour les aménagements intérieurs de l'agence postale.</p>

Calendrier	<p>Marché de maîtrise d'œuvre : avril 2023 à décembre 2023</p> <p>Attributions des marchés de travaux : T1 2024</p> <p>Travaux : T1 2024 jusqu'au deuxième semestre 2025</p> <p>Ouverture : septembre 2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - superficie d'équipements publics réhabilités / rénovés - superficie d'espace public renaturé ou végétalisé
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Le projet est situé dans le périmètre d'intervention de l'ORT. Ce futur équipement est situé au niveau de la polarité commerciale secondaire de la ville. Ainsi, il contribue à renforcer ce pôle de commerces et de services, nécessaire au vu de la configuration urbaine pour permettre au plus grand nombre d'habitants d'avoir accès à des commerces et services de proximité.</p>
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 18

LIAISON CYCLABLE VOIE VERTE – ZONE D’ACTIVITES

Orientation stratégique	<p>Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.</p> <p>Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.</p>
Action nom	Liaison cyclable voie verte – zone d’activités
Action n°	18
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l’action	<p>La commune du Trait bénéficie depuis 2020 d’une voie verte permettant les liaisons cyclables vers Duclair et Rives-en-Seine. Depuis mai 2022, des travaux de requalification des emprises publiques du parc d’activités du Malaquis sont en cours. Ils incluent la création de pistes cyclables sur l’ensemble des voies du parc d’activités.</p> <p>L’objectif est de créer une liaison cyclable entre la voie verte et le parc d’activités du Malaquis.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - bureau d’étude : INGETEC
Dépenses prévisionnel/définitif	A l’étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	/
Calendrier	2022/2023 : étude de faisabilité
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Linéaire de piste cyclable créée
Conséquence sur la fonction de centralité	La zone d’activités du Malaquis est située en dehors du périmètre d’intervention de l’ORT. En fonction de l’itinéraire qui pourra être aménagé, la nouvelle piste cyclable desservira le centre-ville, et donc se situera en partie au sein du périmètre d’intervention de l’ORT. Ce projet





	contribue au renforcement des fonctions de centralité du Trait puisqu'il participe à la valorisation et au développement de la zone d'activités du Malaquis, zone d'emploi majeure du territoire ouest de la Métropole Rouen Normandie. De plus les salariés contribuent au dynamisme de la ville, notamment commercial.
Annexes	/

FICHE ACTION N°19

ETUDE SHOP'IN (COMMERCES)

Orientation stratégique	Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.
Action nom	Etude Shop'In, diagnostic de l'offre commerciale et préconisations
Action n°	19
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Banque des Territoires Ville Le Trait
Description de l'action	<p>La Banque des Territoires a proposé aux communes labellisées Petites Villes de Demain de bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour apprécier objectivement les impacts de la crise sur l'appareil commercial des territoires Petites villes de demain, disposer d'une image des fragilités existantes et de leur évolution possible et donner aux bénéficiaires de Petites villes de demain les moyens d'adapter leur politique d'intervention. Pour cela, les villes devaient candidater au plus tard le 31 octobre 2021.</p> <p>Le commerce est un des leviers de redynamisation de la commune et un élément nécessaire pour conforter son rôle de centralité. Dans le cadre de l'élaboration de la convention ORT, la Ville a défini un fort besoin d'une étude de stratégie commerciale.</p> <p>La Ville du Trait a candidaté le 18/10/21. Toutefois au vu du nombre de demandes, la Ville a été contacté par le bureau d'étude en juin 2022.</p> <p>L'étude a été menée par le cabinet Nouvelles Marges. La réunion de lancement a eu lieu le 09/09/22 et la réunion de restitution le 12/10/22.</p> <p>La Ville a ensuite entrepris une étude de stratégie commerciale plus approfondie, basée sur les résultats de l'étude Shop'In. Cette seconde étude a pour objet de connaître et analyser le fonctionnement commercial de la ville et de sa zone de chalandise. Puis, sur la base de ce diagnostic et des problématiques détectées, construire la stratégie commerciale de la ville.</p>
Partenaires	- Métropole Rouen Normandie : accompagnement de la chargée de développement commerce



Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 12 894 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etude prise en charge à 100% par la Banque des Territoires
Calendrier	Etude réalisée en septembre et octobre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude concerne directement la fonction de centralité puisqu'elle a pour objet les commerces en centre-ville. Les résultats et préconisations ont donné à la Ville du Trait un premier diagnostic sur la situation commerciale que la Ville souhaite approfondir afin de définir une stratégie commerciale en vue de soutenir et dynamiser le tissu commercial et artisanal de la commune.
Annexes	/

FICHE ACTION N°20

ETUDE STRATEGIE COMMERCIALE

Orientation stratégique	Orientation 3 : Accompagner le développement économique en consolidant la présence commerciale et en accompagnant le monde économique.
Action nom	Etude stratégie commerciale
Action n°	20
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Suite à l'étude flash Shop'In, la Ville a entrepris une étude de stratégie commerciale plus approfondie, basée sur les résultats de cette première étude. Cette seconde étude a pour objet de connaître et analyser le fonctionnement commercial de la ville et de sa zone de chalandise. Puis, sur la base de ce diagnostic et des problématiques détectées, construire la stratégie commerciale de la ville.</p> <p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de l'environnement du Trait - Description de l'offre commerciale, artisanale et de services du Trait et de son intégration urbaine - Analyse de la demande : enquête consommateurs auprès des ménages résidents et des salariés - Echanges professionnels et personnes ressources <p><u>Phase 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux - Stratégie - Plan d'actions opérationnel
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Métropole Rouen Normandie : accompagnement de la chargée de de développement commerce et partenaire financeur - Banque des Territoires : partenaire financeur (crédits intermédiés par le Département)
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 12 195 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subventions accordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque des Territoires : 6 097,50 € HT (50%) - Métropole : 3 048,75 € HT (25%) <p>Reste à charge Ville : 3 048,75 € HT (25%)</p>
Calendrier	Etude de novembre 2022 à mars 2023



Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions concernant les commerces en centre-ville
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude concerne directement la fonction de centralité puisqu'elle a pour objet les commerces en centre-ville. L'objectif est de définir une stratégie commerciale en vue de soutenir et dynamiser le tissu commercial et artisanal de la commune.
Annexes	/

FICHE ACTION N° 21

RENOVATION ENERGETIQUE RESIDENCE AUTONOMIE BIVILLE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Rénovation énergétique de la résidence autonomie Biville
Action n°	21
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Logéal Immobilière Société Anonyme d'HLM
Description de l'action	<p>La Résidence Autonomie René Biville est située au 441 rue François Arago, sur la parcelle AC128. La résidence sera constituée de 73 logements à l'issue des travaux (71 logements avant travaux). Le projet porte sur la rénovation énergétique de cette résidence construite en 1979.</p> <p><u>Programme des travaux :</u></p> <p>Extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation des façades par l'extérieur et pose d'un bardage - Remplacement des menuiseries extérieures des communs - Remplacement des volets roulants - Isolation des terrasses - Réfection et création de rampes PMR - Création de 3 places PMR <p>Intérieur – parties communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection des locaux communs du RDC (hall d'entrée, salle à manger, salon) : pose d'un carrelage, d'un faux plafond et mise en peinture des murs - Réfection des communs des étages (faux plafond, murs + sol dans les salons et sas ascenseur) - Mise en place de luminaires LED avec détection de présence - Remplacement des boîtes aux lettres - Déplacement de la loge en lieu et place du patio <p>Intérieur – logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une VMC Hygroréglable avec détalonnage des portes - Réalisation de 5 logements PMR en RDC (dont 2 dans l'ancien logement de gardien)



	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection des douches, des sols et des murs des salles de bain de l'ensemble des logements - Mise en conformité des installations électriques avec adaptation des placards d'entrée <p>Les travaux sont réalisés en site occupé. 19 logements ont été libérés et serviront au relogement des résidents le temps des travaux (environ 1 mois par demi pallier de 7 logements).</p>
Partenaires	<p>Partenaires financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - Département - AGIRC ARRCO - CARSAT
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses prévisionnelles</u> :</p> <p>Travaux : 3 142 056,58 € HT</p> <p><u>Recettes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyers de 73 logements
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Subventions attribuées</u> :</p> <p>Département : 182 500 € (6%) AGIRC 88 000 € (3%) CARSAT 400 000 € (13%) Participation Ville : 199 580 € (6%)</p> <p><u>Reste à charge Logéal Immobilière</u> :</p> <p>2 271 706,58 € HT (72%)</p>
Calendrier	Travaux de novembre 2022 à septembre 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - date d'obtention du permis de construire - montant loyers - % de baisse des consommations énergétiques pour les résidents - nombre de logements rénovés
Conséquence sur la fonction de centralité	La résidence autonomie Biville se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT, dit centre-ville. Ces travaux de rénovation énergétique permettent d'améliorer le patrimoine de logements existants à destination des personnes âgées en cœur de ville.
Annexes	Plan cadastral

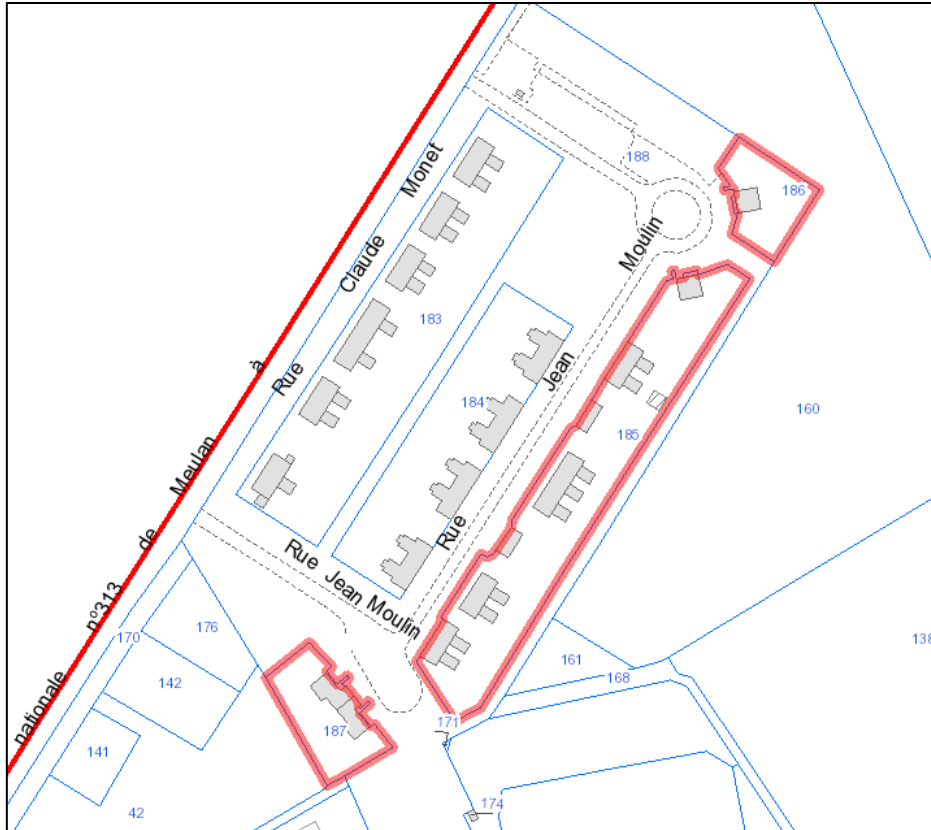
FICHE ACTION N° 22

RENOVATION ENERGETIQUE QUARTIER MAISONS BLANCHES

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Réhabilitation de 8 logements résidence Maisons Blanches
Action n°	22
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Habitat 76 Office Public de l'Habitat
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la stratégie patrimoniale d'Habitat 76. La volonté de l'office est d'une part de lutter contre le réchauffement climatique et d'autre part de maîtriser les charges locatives liées à l'énergie.</p> <p>Le projet porte sur la réhabilitation de 8 logements « semi collectifs » situés sur la commune du Trait dans le quartier « Maisons Blanches », un lotissement pavillonnaire excentré de bord de Seine. Plus spécifiquement les logements se trouvent sur les parcelles AB n°185, AB n°186 et AB n°187 d'une superficie totale de 8 652 m². L'ensemble des 4 bâtiments desservent chacun 2 logements bénéficiant d'un garage et d'un jardin individuel clôturé. Le quartier Maisons Blanches est très végétalisé du fait de sa situation à proximité de zones agricoles.</p> <p><u>Programme travaux :</u></p> <p><u>Façades</u> : - Isolation thermique par l'extérieur aluminium - Peinture D2 Peinture sur ouvrage métallique : grille de défense soubassement, grille de ventilation, garde-corps sur rampe - Peinture de sol époxy balcons - Peinture sur ouvrages métalliques : portes de garage, portes accès garage/cellier - Mise en peinture des portes palières logements - Mise en œuvre de profil aluminium sur les nez de dalles balcons</p> <p><u>Menuiseries extérieures</u> : - Remplacement des menuiseries logements Remplacement des volets battants par des volets battants en aluminium - Remplacement des lisses des fenêtres - Remplacement des garde-corps sur balcons – Remplacement des portes palières des logements</p>

	<p><u>Couverture</u> : - Nettoyage/démoussage et traitement anti contaminant/anti cryptogamique des couvertures - Isolation en comble par laine minérale soufflée - Isolation en sous face des dalles RDC dans les garages - Traitement préventif sur charpente : fongicide / insecticide curatif - Mise en œuvre d'une étanchéité bitumineuse sur casquette escalier béton.</p> <p>La réhabilitation permet de ramener l'étiquette énergétique des logements à C (DPE 2021) contre D et E avant travaux.</p> <p>Typologies et surfaces habitables moyennes : 2 T2 – 59,41 m² ; 2 T3 – 75,74 m² ; 2 T4 – 88,72 m² ; 2 T5 – 110,78 m²</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - Emprunt auprès de la Banque des Territoires garanti par le Département (selon le règlement en vigueur)
Dépenses prévisionnelles	<p>Prix de revient : 558 710 € HT, 598 074 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 529 849 € HT - Honoraires divers : 28 861 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Emprunt Banque des Territoires : 49 000 € - Autres emprunts : 487 000 € - Fonds propres : 62 074 €
Calendrier	<p>Début des travaux : Janvier 2023 Fin des travaux prévue : T3 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- % de baisse des consommations énergétiques pour les résidents
Conséquence sur la fonction de centralité	Le quartier Maisons Blanches se situe en dehors du périmètre de l'ORT. Toutefois, ces travaux de rénovation énergétique participent à renforcer le rôle de centralité de la ville du Trait en contribuant à améliorer l'offre de logements sur la commune. Cette action s'inscrit dans la stratégie globale de la Ville de rénovation et de diversification du parc de logements sociaux et privés sur la commune.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



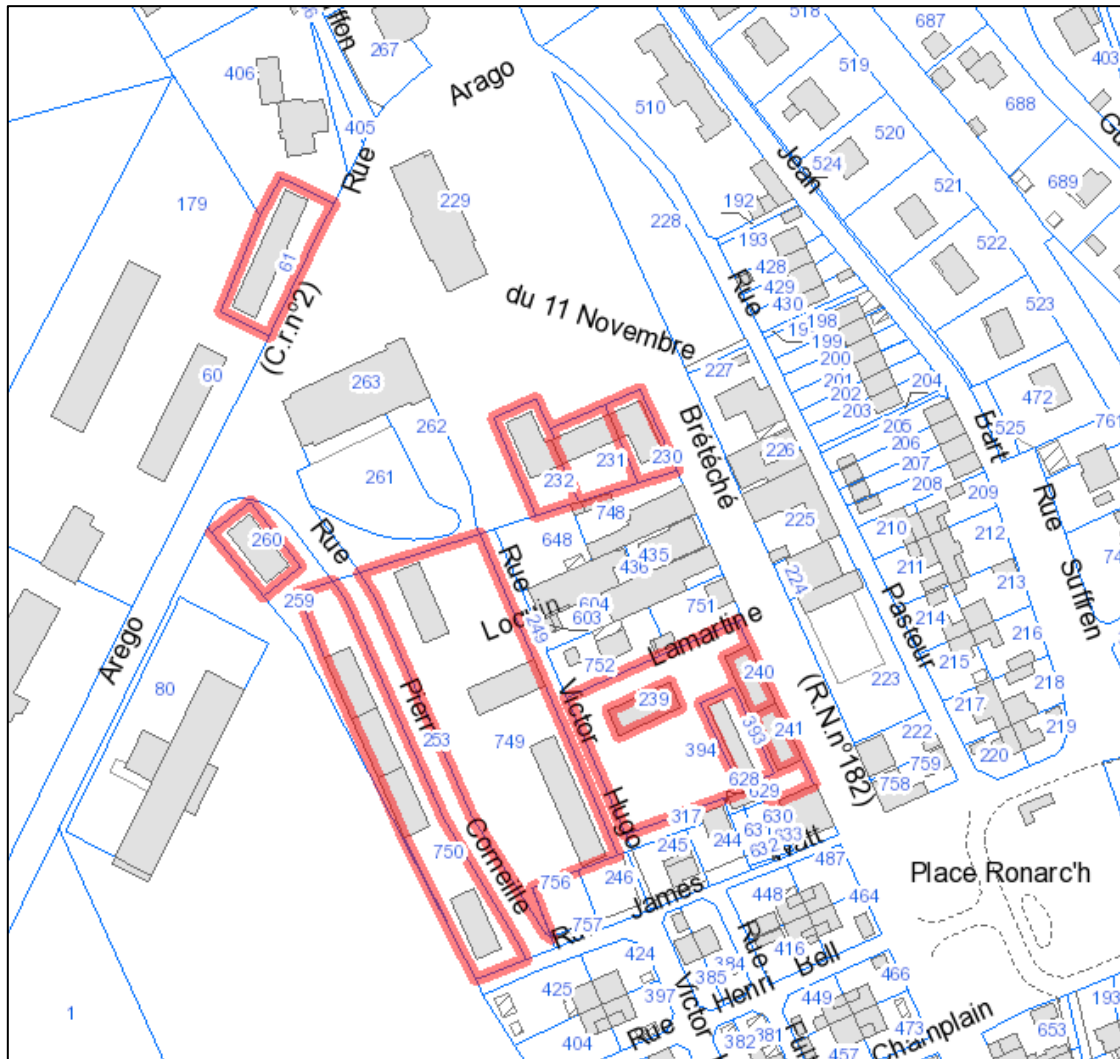
FICHE ACTION N°23

RENOVATION ENERGETIQUE IMMEUBLES CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Rénovation énergétique immeubles centre-ville (Mairie 1 et 2)
Action n°	23
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Habitat 76 Office Public de l'Habitat
Description de l'action	<p>Cette action s'inscrit dans la stratégie patrimoniale d'Habitat 76. La volonté de l'office est d'une part de lutter contre le réchauffement climatique et d'autre part de maîtriser les charges locatives liées à l'énergie.</p> <p>Le projet porte sur la réhabilitation de 106 logements sur la commune du Trait dans le quartier « Mairie » au cœur du centre-ville, à proximité des services et commerces. La résidence est située dans le périmètre de protection des monuments historiques, sur les parcelles AC61, AI230, AI231, AI232, AI239, AI240, AI241, AI260, AI394, AI749, AI750 d'une superficie de 10 788 m².</p> <p>Résidence Mairie - 10 bâtiments - R+2 / R+3 - 17 halls. Typologie des logements 4 T1, 5 T2, 80 T3, 15 T4, 1 T5 et 1 T6 Les bâtiments sont issus de la Reconstruction et leur architecture est symbolique de ce style basé sur la rigueur et la symétrie. L'objectif est donc de conserver l'écriture architecturale actuelle tout en améliorant la performance énergétique de ceux-ci.</p> <p><u>Programme travaux :</u></p> <p><u>Façades :</u> Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur/remplacement des menuiseries extérieures avec volets roulants électriques/ Remplacement des garde-corps et des séparatifs de balcons / descentes EP.</p> <p><u>Logements :</u> Réfection des pièces humides (cuisine/WC/SDB) : revêtements de sol PVC / peinture et faïence sur murs / peinture plafonds / remplacement des équipements sanitaires - Chaudière à</p>

	<p>condensation murale - Mise en conformité électrique des logements - Création de VMC Basse pression hygro B.</p> <p><u>Parties communes</u> : Remplacement des portes extérieures accès locaux communs. Remplacement des portes de caves individuelles et portes d'accès aux sous-sols depuis les halls, des portes des locaux vélos, du local gardien et des accès aux combles.</p> <p>La réhabilitation labellisée BBC rénovation permet de ramener l'étiquette énergétique des logements à C (DPE 2021) contre D avant travaux.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - Emprunt auprès de la Banque des Territoires garanti par le Département (selon le règlement en vigueur)
Dépenses prévisionnelles	<p>Prix de revient : 5 893 263 € HT, 6 371 482 € TTC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires + divers : 283 011 € HT - Travaux : 5 610 252 € HT
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Emprunt Banque des Territoires : 1 832 000 € - Autres emprunts : 3 960 000 € - Fonds propres : 579 482 € <p>Fonds européens à solliciter en 2023</p>
Calendrier	<p>Début des travaux : Janvier 2023</p> <p>Fin des travaux prévue : T3 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- % de baisse des consommations énergétiques pour les résidents
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet porte sur des logements sociaux situés en centre-ville, dans le périmètre de l'ORT. Ces travaux de rénovation énergétique participent à renforcer le rôle de centralité de la ville du Trait en contribuant à améliorer l'offre de logements sur la commune. Cette action s'inscrit dans la stratégie globale de la Ville de rénovation et de diversification du parc de logements sociaux et privés sur la commune.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 24

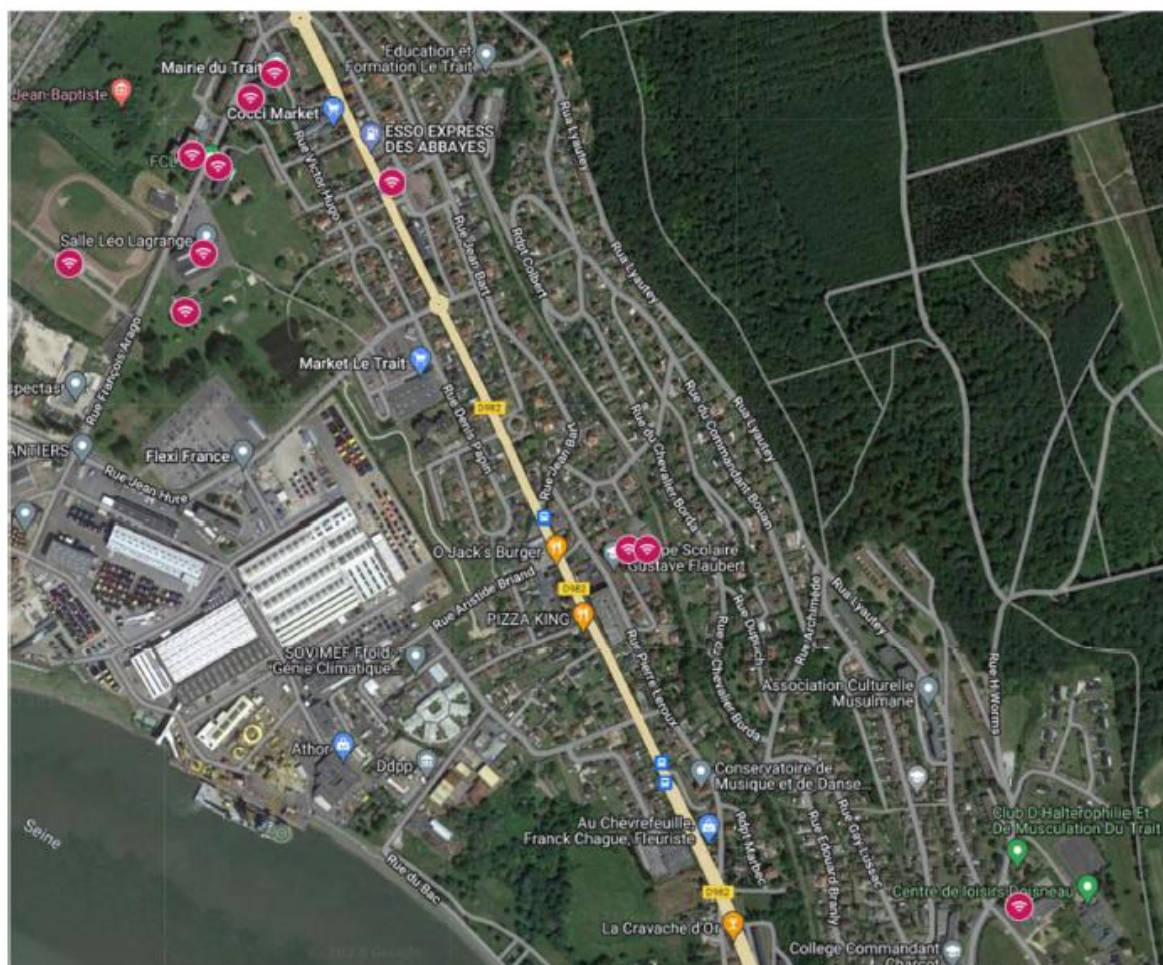
WIFI GRATUIT DANS LES LIEUX PUBLICS























Orientation stratégique	<p>Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.</p> <p>Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.</p>
Action nom	Wi-Fi gratuit dans les lieux publics (WIFI4EU)
Action n°	24
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>L'initiative WiFi4EU vise à offrir un accès internet de qualité aux habitants et aux visiteurs partout dans l'Union Européenne, grâce à des points d'accès Wi-Fi gratuits dans des lieux publics comme les parcs, places, bâtiments officiels, bibliothèques et établissements de santé.</p> <p>Les coupons financés par la Commission européenne par l'intermédiaire de cette initiative seront attribués pour aider les communes à installer les points d'accès Wi-Fi dans ces centres de la vie publique, en faisant appel aux services d'entreprises d'installation de Wi-Fi.</p>
Partenaires	Le prestataire Shoponyou s'est engagé à fournir et installer le matériel, ainsi qu'une maintenance durant 3 ans du système. Le système est installé depuis le 31/08/2022. La prochaine étape est de déployer et de mettre à jour les connexions internet vers la fibre optique afin de permettre une meilleure expérience.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Les dépenses définitives sont :</p> <p>- Investissement : Les bornes Wi-Fi 6 + Bloc d'alimentation + Switch = 3546 € HT Main d'œuvre d'installation + Câblage = 7 215,20 € HT</p> <p>- Fonctionnement : Service Portail Captif Edition Wi-Fi = 2 160 € HT Pour un total de : 12 921,20 € HT Dépense prévisionnelle : Maintenance pour 3 ans = 72,36 € HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Subvention Projet Européen WiFi4EU : 12 500 € HT Reste à charge pour la commune : 421,20 € HT Le service est gratuit pour les usagers.</p>



Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : mise en place du projet et demande de subvention européenne Une fois subvention européenne accordée, sélection du prestataire via la plateforme de l'Europe et de devis. - Reprise du projet en avril 2022 suite à la crise sanitaire. Août 2022 : Installation et test du dispositif
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Présence d'une console de management pour le suivi des connexions
Conséquence sur la fonction de centralité	Les bornes Wi-Fi se situent dans le périmètre de l'ORT. Ce projet contribue à renforcer le rôle de centralité de la ville du Trait en offrant un nouveau service permettant aux habitants et usagers de la ville d'accéder à internet gratuitement depuis des espaces ou équipements publics.
Annexes	Carte emplacements des bornes Wi-Fi

Position Antenne WIFI4EU



<input checked="" type="checkbox"/> Salle Maupassant  Styles individuels  Salle Maupassant	<input checked="" type="checkbox"/> Centre Flaubert  Styles individuels  Centre Flaubert 1  Centre Flaubert 2
<input checked="" type="checkbox"/> Léo La Grange  Styles individuels  Léo La Grange	<input checked="" type="checkbox"/> Salle Sport Marie Curie  Styles individuels  Salle Sport Marie Curie
<input checked="" type="checkbox"/> Parc Guerillon  Styles individuels  Parc Guerillon	<input checked="" type="checkbox"/> Marie & Hyde en Scène  Styles individuels  Parking Marie  Hyde en Scène
<input checked="" type="checkbox"/> Stade  Styles individuels  Stade	<input checked="" type="checkbox"/> Résidence Biville  Styles individuels  Résidence Biville
<input checked="" type="checkbox"/> Place Amiral Ronarch  Styles individuels  Place Amiral Ronarch	<input checked="" type="checkbox"/> Résidence Brossolette  Styles individuels  Résidence Brossolette

FICHE ACTION N° 25

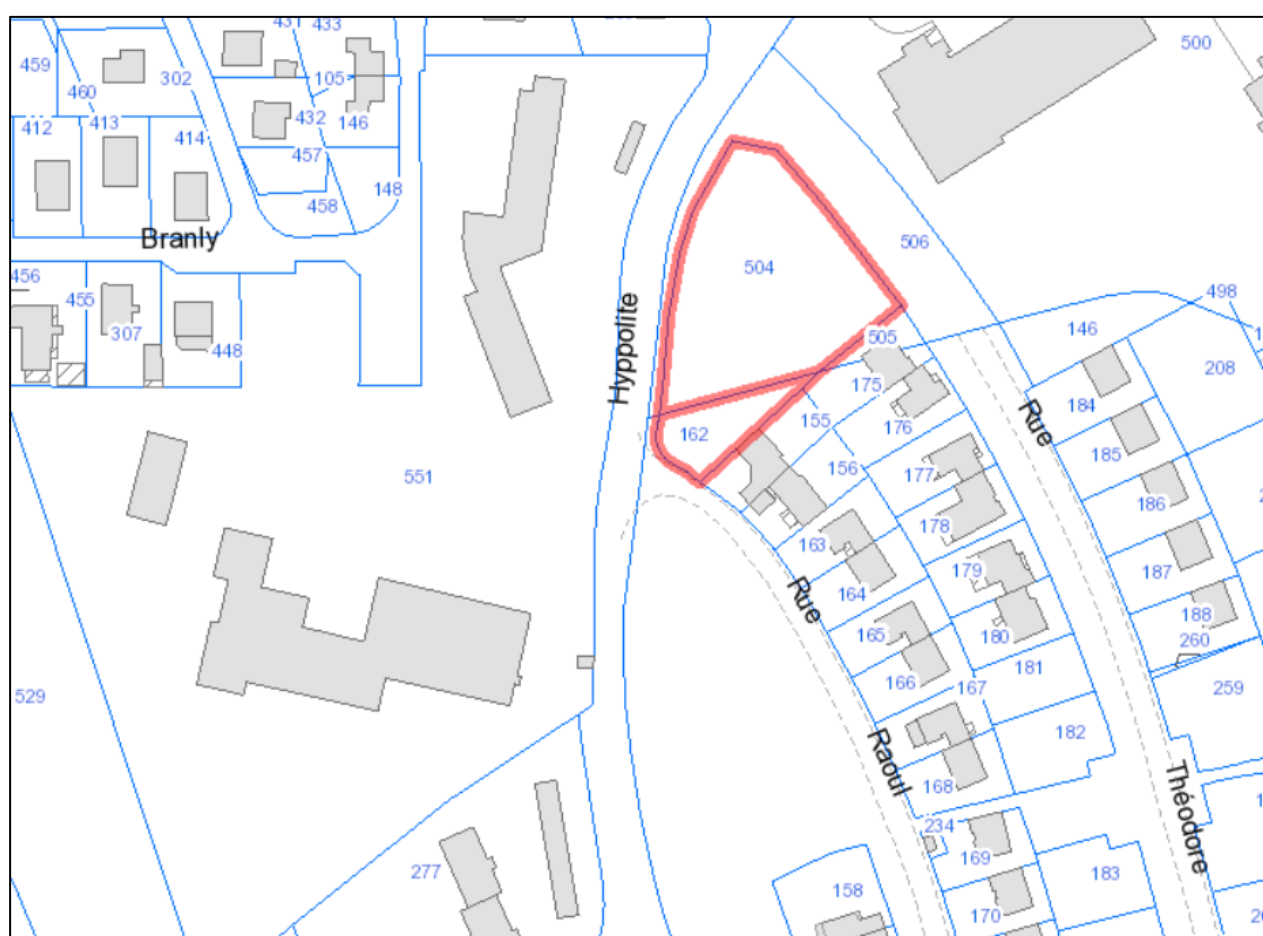
LES JARDINS DE LA HAUTEVILLE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Démolition/reconstruction logements site Worms
Action n°	25
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Société d'économie mixte de la ville du Trait (SEMVT)
Description de l'action	<p>Le projet se situe sur un terrain non bâti de 2 907 m² appartenant à la Ville du Trait, dont la SEMVT pourrait se rendre propriétaire, constitué des parcelles AN504 et AP162. Le projet porte sur la construction de logements semi-collectifs locatifs à loyer maîtrisé. L'objectif est de s'adresser aux ménages au-dessus des seuils du logement conventionné mais en deçà des loyers du parc privé.</p> <p>Le montage économique du projet est en cours, le nombre de logements n'a pas encore été déterminé.</p>
Partenaires	- Ville du Trait
Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses prévisionnelles</u> : en cours</p> <p><u>Recettes</u> : Loyers</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Le plan de financement est en cours de montage.
Calendrier	<p>2022 -2023 études</p> <p>2023-2024 construction</p> <p>Janvier 2025 livraison prévisionnelle</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - date de dépôt du permis de construire - délai d'attribution des logements - nombre de logements construits



Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération « Les Jardins de la Hauteville » se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT dit secteur de renouvellement urbain en entrée de ville. Elle est située à proximité de l'opération de logements « cité Worms ». Ces deux actions s'inscrivent dans la stratégie globale de la Ville de rénovation et de diversification de l'offre de logements sociaux et privés sur la commune.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 26

DEMOLITION / RECONSTRUCTION LOGEMENTS SITE WORMS

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement.
Action nom	Démolition/reconstruction logements site Worms
Action n°	26
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Société d'économie mixte de la ville du Trait (SEMVIT)
Description de l'action	<p>Le terrain d'assiette du projet, d'une superficie de 6 964 m², est composé des parcelles AN277, AN285, AN477, appartenant à la SEMVIT. La parcelle AN477 est actuellement un terrain nu, la SEMVIT ayant déjà recyclé le foncier (acquisition puis démolition de la maison préexistante). Les parcelles AN285 et AN277 sont occupées par deux immeubles appelés cité Worms. Le projet porte sur la démolition de la cité Worms, constituée de 45 logements sociaux et la reconstruction d'une offre de logements diversifiée sur les 3 parcelles.</p> <p>La cité Worms, composée de deux bâtiments R+4 sans ascenseur, a été construite en 1968. Elle a été réhabilitée à la fin des années 80 avec des travaux d'isolation extérieure et la mise en place d'un chauffage individuel au gaz. La structure architecturale de ces bâtiments ne correspond plus aux standards de logements actuels et l'état d'entretien est devenu préjudiciable à l'attractivité de la résidence, des constats qui expliquaient une vacance résiduelle importante (20%). En 2016 une étude a été réalisée pour engager de nouveaux travaux de réhabilitation. Le diagnostic a mis en évidence le coût élevé de cette opération qui, de plus, se serait avérée en inadéquation avec la demande.</p> <p>En vue de la démolition de la cité Worms, un processus de relogement a été entrepris en 2019. En septembre 2021, tous les locataires ont été relogés par la SEMVIT.</p> <p><u>Programme prévisionnel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 logements locatifs sociaux, - 6 logements en accession sociale à la propriété (PSLA).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ville du Trait - Etablissement Public Foncier de Normandie : convention pour la démolition de la cité Worms. - Région Normandie : subvention via le fonds friche régional pour la partie démolition.



Dépenses prévisionnel/définitif	<p><u>Dépenses prévisionnelles</u> :</p> <p><u>Démolition</u> : 890 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes préalables démolition : 90 000 € HT - Maîtrise d'œuvre + travaux : 800 000 € HT <p><u>Construction</u> : à l'étude</p> <p><u>Recettes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loyers de 21 logements locatifs pour commencer - à terme cession de 6 logements en accession à la propriété.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p><u>Démolition</u> :</p> <p>Etudes préalables 90 000 € HT – convention EPFN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région fonds friche : 27 000 € HT (30%) - EPFN : 27 000 € HT (30%) - SEMVIT: 36 000 € HT (40%) <p>La convention avec l'EPFN pour les travaux n'a pas encore été signée.</p>
Calendrier	<p>2022 : études préalables à la démolition</p> <p>2023 : travaux de démolition + étude reconstruction</p> <p>2024 -2025 travaux de construction</p> <p>Janvier 2026 : livraison prévisionnelle des logements</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - signature convention EPFN pour les travaux de démolition - date de dépôt du permis de construire - nombre de logements construits
Conséquence sur la fonction de centralité	L'opération « cité Worms » se situe dans le périmètre d'intervention de l'ORT dit secteur de renouvellement urbain en entrée de ville. Elle est située à proximité de l'opération de logements « les Jardins de la Hauteville ». Ces deux actions s'inscrivent dans la stratégie globale de la Ville de rénovation et de diversification de l'offre de logements sociaux et privés sur la commune.
Annexes	Plan cadastral

FICHE ACTION N° 27

HABITAT INCLUSIF – ACCOMPAGNEMENT INGENIERIE ET RECYCLAGE FRICHE CENTRE-VILLE

Orientation stratégique	Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l’habitat privé familial et l’adaptation au vieillissement.
Action nom	Habitat inclusif – accompagnement ingénierie et recyclage friche centre-ville
Action n°	27
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Ville Le Trait
Description de l’action	<p>En février 2022, la Ville a candidaté à deux appels à projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à candidatures de la conférence des financeurs de l’habitat inclusif organisé par le Département de la Seine-Maritime ; - Appel à Manifestation d’Intérêts (AMI) Petites Villes de Demain Habitat inclusif organisé par l’Etat. <p>Ces deux appels à projets s’articulaient ensemble. Le projet de la Ville du Trait a été retenu en juin 2022 pour l’appel à candidatures du Département et en août 2022 pour l’AMI de l’Etat. Ce projet permet de diversifier l’offre d’habitat pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.</p> <p>La Ville va bénéficier d’un accompagnement en ingénierie par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) afin de conduire une étude de faisabilité et de définir le montage du projet d’habitat inclusif sur une ancienne friche en centre-ville en lien avec le bailleur SEMVIT.</p> <p>De plus, le porteur du projet d’habitat inclusif pourra bénéficier de l’Aide à la Vie Partagée dans le cadre de la mise en œuvre des prestations relatives au projet de vie sociale et partagée des habitants. Ainsi, la Ville va signer une convention avec le Département. Il est spécifié que les termes de la convention exigent la participation sociale des habitants dans la conception et le suivi du projet dès sa phase d’élaboration. Cette participation pourra s’inscrire dans la préfiguration du comité des habitants prévu dans le cadre du Projet éducatif, social et culturel de la Ville du Trait.</p> <p>Le site pressenti pour la mise en œuvre de logements répondant aux critères de l’habitat inclusif est la friche, appelée friche IMPro, située impasse Couffon, sur la parcelle cadastrée section AI n°313. Sur le terrain d’une superficie de 3 608 m² se trouvent des bâtiments en mauvais état, dont les toitures en fibrociment nécessitent des travaux</p>



	<p>de désamiantage avant démolition. Ces bâtiments étaient anciennement occupés par un institut médico-éducatif. La Ville est propriétaire de cette parcelle depuis 2016. L'équipe municipale souhaite céder ce terrain après démolition à la SEMVIT pour la réalisation d'un projet d'habitat inclusif avec une nouvelle offre de logements pour les personnes âgées.</p> <p>De plus, d'autres emprises jouxtant cette parcelle pourraient compléter l'assiette foncière du projet, la parcelle AI 307 appartenant à Logéal Immobilière, la parcelle AI 719 appartenant à la Ville du Trait et une emprise de la parcelle AI 406 appartenant à la SEMVIT.</p> <p>Pour la démolition de la friche IMPro, la Ville a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Une convention pour la réalisation d'études techniques avant démolition a été signée le 12 juillet 2022.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - ANCT pour l'accompagnement en ingénierie - Département pour l'octroi de l'AVP au futur porteur de projet - EPFN pour la démolition de la friche - SEMVIT
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Etudes préalables à la démolition : 60 000 € HT</p> <p>Travaux de démolition : à l'étude</p> <p>Etude ingénierie : prise en charge à 100% par l'ANCT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Etudes préalables à la démolition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EPFN : 18 000 € (30%) - Participation Ville : 24 000 € HT (40%) - Région (fonds friches) : 18 000 € (30%) <p>Etude ingénierie : prise en charge à 100% par l'ANCT</p> <p>Pour le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la Vie Partagée du Département : 450 000 € pour la période 2022-2029
Calendrier	<p>Etudes techniques démarrées en septembre 2022</p> <p>2023 : démolition de la friche + étude de faisabilité ANCT</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements de type habitat inclusif construit
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé dans le périmètre d'intervention de l'ORT, à proximité immédiate de la place de la mairie. Les caractéristiques d'un projet d'habitat inclusif sont de proposer une offre de logement à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap, en centre-ville où se trouvent une offre de services publics, de commerces de proximité et de services sociaux et médico-sociaux. Ce projet d'habitat inclusif contribue au renforcement de la centralité et à l'animation du cœur de ville.
Annexes	Plan cadastral

FICHE ACTION N° 28

AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Orientation stratégique	<p>Orientation 1 : Revitaliser le territoire par la reconquête urbaine pour la rénovation du patrimoine, le développement de l'habitat privé familial et l'adaptation au vieillissement</p> <p>Orientation 5 : Un axe transversal visant à intégrer dans toutes ses actions la transition écologique et numérique au profit de l'attractivité du territoire et une démarche d'exemplarité face aux enjeux climatiques.</p>
Action nom	Amélioration énergétique des bâtiments communaux
Action n°	28
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>En 2019, la Ville a réalisé un diagnostic énergétique de son patrimoine composé de 23 bâtiments dont 8 de plus de 1 000 m² et a engagé un contrat de performance énergétique de 10 ans sur la partie usage de l'électricité de son patrimoine. Les données OPERAT sont intégralement renseignées et l'année de référence du décret tertiaire est choisie.</p> <p>En 2023, la Ville va engager un marché global de performance (MGP) de 8 ans, visant à atteindre dès 2027 les objectifs 2030 du décret tertiaire. En accord avec la DDTM76 et après conseil auprès de l'ADEME la logique du marché vise à concentrer les efforts sur quelques bâtiments (5 bâtiments), la rénovation des autres bâtiments ne sera prise en compte qu'à partir de 2031.</p> <p>Dès 2023, une rénovation énergétique visant la baisse de 50% des volumes énergie chauffage sera engagée avec des travaux sur la bibliothèque, le centre de loisirs, la mairie, la salle Hyde en Scène et les deux écoles.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - la Banque des Territoires - la Ville du Trait - le Département de la Seine-Maritime - la Métropole Rouen Normandie - l'Etat - la SPL ALTERN
Dépenses prévisionnel/définitif	1 500 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Emprunt : 1 000 000 €</p> <p>Fonds propres : 500 000 €</p>
Calendrier	<p>Début : juillet 2023</p> <p>Fin : août 2027</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- % de baisse de consommation énergétique des bâtiments - Décret tertiaire
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action contribue à la démarche d'exemplarité face aux enjeux climatique entreprise par la Ville du Trait. La Ville renforce ainsi sa forte volonté de s'engager dans la transition écologique et numérique.
Annexes	/

FICHE ACTION N°29

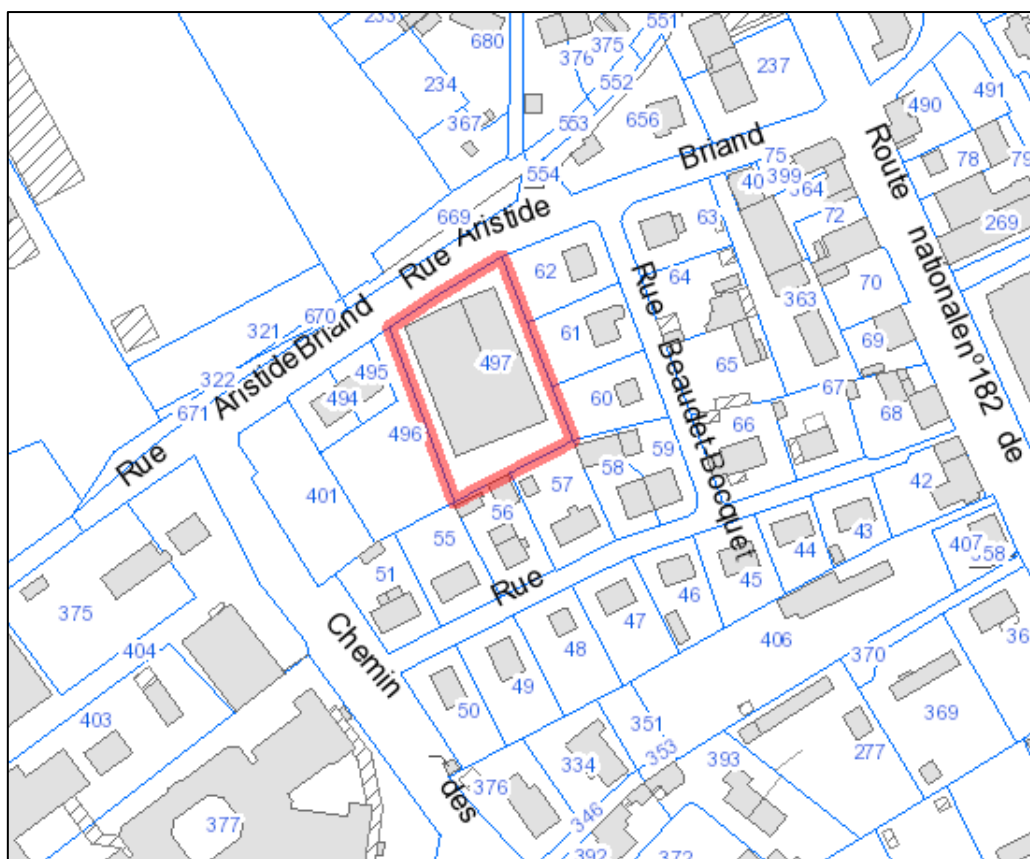
FRICHE AUBIN

Orientation stratégique	Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
Action nom	Friche Aubin
Action n°	29
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Ville Le Trait
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la reconversion d'une friche située 74 rue Aristide Briand, sur la parcelle cadastrée section AL n°497. Sur le terrain d'une superficie de 2 018 m² se trouvent un hangar et des constructions en mauvais état. Les toitures en fibrociment nécessitent des travaux de désamiantage avant démolition. Ce site était anciennement occupé par un garage. Cette friche est appelée « friche Aubin » du nom de l'ancien locataire. La Ville est propriétaire de cette parcelle depuis 2013 et souhaite démolir l'ancien garage pour reconstruire un équipement « la Maison des Solidarités ». Actuellement la Maison des Solidarités est installée à proximité, sur la parcelle AL 476, mais le bâtiment actuel est en mauvais état et n'est plus adapté aux besoins. Le projet est de réaliser une opération tiroir permettant de construire la nouvelle Maison des Solidarités avant de fermer le bâtiment actuel et libérer du foncier pour un projet qui reste encore à définir.</p> <p>Pour la démolition de la friche, la Ville a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN). Une convention pour la réalisation d'études techniques avant démolition a été signée le 12 juillet 2022.</p>
Partenaires	Etablissement Public Foncier de Normandie
Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes préalables à la démolition : 70 000 € HT Travaux de démolition : à l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etudes préalables à la démolition : <ul style="list-style-type: none"> - EPFN : 21 000 € (30%) - Région (fonds friches) : 21 000 € (30%) - Participation Ville : 28 000 € HT (40%)
Calendrier	Etudes techniques démarrées en septembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/



Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé dans le périmètre d'intervention de l'ORT, à proximité de la polarité commerciale secondaire de la ville et du futur équipement public Flaubert (cf. fiche action n°17). Ainsi la réflexion sur l'aménagement de ce secteur en lien avec la friche Aubin participe au renforcement de cette centralité commerciale et de services publics.
Annexes	Plan cadastral

Plan cadastral



FICHE ACTION N° 31

RECONSTRUCTION DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT

Orientation stratégique	Orientation 2 : Améliorer les conditions d'éducation et développer les possibilités de formation.
Action nom	Reconstruction du collège Commandant Charcot
Action n°	31
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Département de la Seine-Maritime
Description de l'action	<p>Le collège Commandant Charcot, construit en 1972, est un établissement de capacité d'accueil théorique de 600 élèves. À la rentrée scolaire 2021-2022, 329 élèves y sont accueillis. 241 élèves sont demi-pensionnaires. Les projections d'effectifs sont stables. Les communes du secteur de recrutement de cet établissement sont : Le Trait, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Yainville.</p> <p>Au regard du référentiel fonctionnel du département, bien qu'initialement de capacité d'accueil 600 élèves, cet établissement présente un déficit de surface d'un peu plus de 400 m² répartis entre différents pôles fonctionnels pour une capacité d'accueil fixée à 400 élèves. La surveillance des élèves est complexe du fait de la configuration des espaces de circulation. Les locaux de cet établissement sont maintenus en état mais le niveau d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap est insuffisant, et les bâtiments sont globalement vieillissants (50 ans). De plus, la zone d'implantation de l'établissement, fortement en pente, ne permet pas d'avoir une desserte autocars suffisamment sécurisée pour les élèves, en cas de conditions climatiques hivernales importantes, ces autocars ne peuvent pas accéder au site et déposent les élèves à distance. Cette même déclivité sur la parcelle du collège ne permet pas de reconstruire sur le site actuel. En effet, il est impossible de prévoir l'installation de bâtiments démontables nécessaires pour le phasage de travaux et une reconstruction sur site n'offrirait pas de solution pour sécuriser la desserte cars.</p> <p>C'est pourquoi la solution d'une reconstruction sur un autre site s'impose. Les objectifs du Département sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une image valorisante et moderne de l'établissement, • Adapter le collège aux besoins pédagogiques actuels, • Organiser et optimiser les fonctions principales du collège,



	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des locaux d'enseignement confortables, • Réaliser des espaces extérieurs de qualité, • Améliorer l'impact environnemental du collège. <p>La Ville du Trait propose la mise à disposition un terrain en herbage sur le site dit « la Bucaille » présentant une légère déclivité du fait de sa localisation sur un coteau (parcelle cadastrée AP1 de 35 920 m²) pour y reconstruire le collège. Le site doit faire l'objet d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi pour permettre la construction sur ce site.</p> <p>Le nouveau collège prévoit la construction d'environ 3 800 m² de surface utile. L'étude de programmation viendra confirmer la surface du terrain d'emprise nécessaire à la réalisation du projet.</p> <p>Une voirie doit être réalisée pour desservir le terrain, notamment pour faciliter l'accès des cars scolaires.</p>
Partenaires	<p><u>Département de la Seine Maritime :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage de la reconstruction du collège - Action T1 2023 : Étude de programmation – scénarios d'implantation, dossier Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi <p><u>Métropole Rouen Normandie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'ouvrage des aménagements de voirie : Faisabilité et tracé voirie selon scénarios d'implantation <p><u>Département de la Seine Maritime / Ville du Trait :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur les équipements sportifs (reconstruction-rénovation / mutualisation / maitrise d'ouvrage) <p><u>Département de la Seine Maritime / Ville du Trait / EPFN :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude urbaine de réemploi du site actuel – parcelle de 11 000 m² environ (potentiellement opération de logement) - Déconstruction du collège existant
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Cette opération est inscrite au Plan Ambition Collèges 2024-2030 pour un montant prévisionnel de 20 M€ TTC. Les études de programmation en cours viendront confirmer cette estimation.</p> <p>Investissement :</p> <p>Montant prévisionnel de l'opération « collège » : 16 667 000 € HT pour les études préalables, les études de conception et la réalisation des travaux.</p> <p>La conduite d'opération est assurée par la Direction des Collèges.</p> <p>Aménagement des voiries : non chiffré à ce stade</p> <p>Équipement sportif : non chiffré à ce stade</p> <p>Déconstruction : non chiffrée à ce stade (subvention via le fonds friche régional dans le cadre de la convention avec l'EPFN)</p>

Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Plan de financement prévisionnel</u> : - collège : 100% Département - voirie : Rouen Métropole Normandie - équipement sportif : à définir - déconstruction : la convention cadre Département / EPFN propose la répartition suivante : 1/3 EPFN - 1/3 Département – 1/3 Ville du Trait
Calendrier	Construction collège : - Programmation et études préalables : 1 ^{er} semestre 2023 - Concours de maîtrise d'œuvre : 2023-2024 - Études de conception : 2024-2025 - Appel d'offres : 2025 - Travaux : durée à définir selon projet lauréat - Livraison : avant échéance 2030 du Plan Ambition Collège Voie / Équipement sportif : calendrier à définir Déconstruction : à l'issue de la mise en service du nouveau collège
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale » Opération inscrite au Plan Ambition Collèges 2024-2030
Indicateurs de suivi et d'évaluation	/
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet est situé en dehors du périmètre d'intervention de l'ORT mais à proximité de celui-ci, plus précisément à proximité du secteur ORT de renouvellement urbain, situé en entrée de ville. Le projet contribue au renforcement des fonctions de centralité de la Ville du Trait. En effet les équipements scolaires participent fortement à l'attrait d'une commune pour de nouveaux ménages.
Annexes	Plan

Localisation de l'emprise du futur collège



FICHE ACTION N° 32

AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC RUE JEAN BART

Orientation stratégique	Orientation 4 : Une restructuration urbaine articulée autour des services à la population du territoire et de la mobilité.
Action nom	Aménagement d'un espace public rue Jean Bart
Action n°	32
Statut	En projet
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Métropole Rouen Normandie
Description de l'action	<p>En 2021, la Métropole Rouen Normandie et la Ville du Trait ont saisi une opportunité foncière suite à une déclaration d'intention d'aliéner déposée pour la vente de garages, situés 588 rue Jean Bart, sur la parcelle AK567. La Métropole a préempté ces garages jouxtant la place Ronarc'h et la voie verte, identifiée itinéraire principal de la Seine à Vélo. Ils se situent également à proximité de l'ancienne chapelle St Eloi qui sera réhabilitée en lieu culturel.</p> <p>Le projet porte sur la démolition de 10 boxes afin d'aménager un espace public en bordure de la voie verte et donnant ainsi accès à la voie verte depuis la place centrale Ronarc'h. Ce projet est en continuité avec les travaux de réaménagement de la place Ronarc'h réalisés par la Métropole en 2021. L'aménagement sera réalisé sur les parcelles AK567, AK568 et AK569.</p> <p>L'objectif est d'aménager cet espace avec du mobilier urbain destiné aux cyclistes.</p>
Partenaires	- Ville du Trait
Dépenses prévisionnel/définitif	A l'étude
Plan de financement prévisionnel / définitif	A l'étude
Calendrier	2023 : démolition des garages et étude de faisabilité 2024 : travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE axe « renforcer la cohésion sociale et territoriale »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- superficie d'espace public créé



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>Le projet se situe dans le périmètre de l'ORT, dans le centre-ville et jouxte la voie verte, identifiée itinéraire principal de la Seine à Vélo. Ce projet contribue à renforcer le rôle de centralité de la Ville du Trait en diversifiant les modes de déplacement et d'accès au centre-ville. Cette action participe également au développement du cyclo-tourisme en permettant aux cyclistes de la Seine à Vélo de faire un arrêt en centre-ville du Trait. Il permettra aussi le stationnement de vélos pour accéder à la Halte St Eloi, ancienne chapelle qui va être réhabilitée en lieu culturel et qui accueillera la Micro-Folie.</p>
<p>Annexes</p>	<p>Plan cadastral</p>

Plan cadastral

